

CONSEIL MUNICIPAL

VILLE DE ROMILLY-SUR-SEINE

**RETRANSCRIPTION INTÉGRALE
DU CONSEIL MUNICIPAL DU 28 JANVIER 2023**

L'an deux mille vingt-trois, le vingt-huit janvier à huit heures trente, le Conseil Municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, en Conseil Municipal dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de **Éric VUILLEMIN**, maire.

Présents : **BAUDESSON Cécile, BONNEFOI Jérôme, BOUCHUT Christophe, CHEIKH Fethi, CONROUX Sandrine, DA MOTA Adam, DELIGNY Véronique, FARIA David, GIBAUD Oumy, HAHN Jean-Paul, HENINI Abdenasser, HOSDEZ Jean-Albert, JUTAND-MORIN Martine, KEOMANY Vandhara, LEFEVRE Martine, LUCAS Marie-Thérèse, MILLET Clarisse, PERROT Florinda, RENAUT Richard, RICHARD Martine, ROME Gaëlle, TAILLAND Jean-Marie, TOTEL Éric, VERNET Jean-Patrick, VUILLEMIN Éric, ZANY Sophie.**

Absents : **MORIN Anne-Cécile.**

Représentés : **BENOIT Jacques par VUILLEMIN Éric, CAMUSET Émilie par MILLET Clarisse, COUENON Laëtitia par CHEIKH Fethi, HENEAUX Mélanie par JUTAND-MORIN Martine, KREMER Claire par BAUDESSON Cécile, MATHIEU Gilles par LUCAS Marie-Thérèse.**

Mme ZANY Sophie a été nommée secrétaire de séance.

CONSEIL MUNICIPAL

Samedi 28 janvier 2023 à 8h30

L'ordre du jour sera le suivant :

- Désignation du secrétaire de séance
- 1) Élaboration du Budget Primitif de l'exercice 2023 - Débat sur les orientations budgétaires
- 2) Fiscalité directe locale - Fixation des taux d'imposition des taxes directes locales - Taxes Foncières sur les Propriétés Bâties et Non Bâties - Cotisation Foncière des Entreprises - Applicables au titre de l'exercice 2023
- 3) Vote du taux de la redevance communale d'assainissement à compter du 1er juillet 2023
- 4) Suppression du reversement d'une partie du produit de la Taxe d'Aménagement (TA) de la commune au profit de la CCPRS - Rapporte la délibération n°22.093 en date du 24 septembre 2022
- 5) Dispositions budgétaires applicables avant le vote du Budget Primitif 2023
- 6) Attribution des subventions ordinaires aux associations au titre de l'année 2023
- 7) Demande de subvention d'équipement - Romilly Handball
- 8) Demande de subvention de fonctionnement - Association RS 10 - Section tir à l'arc
- 9) Demande de subvention de fonctionnement - ALMEA FORMATIONS INTERPRO 10
- 10) Rémunération des agents recenseurs
- 11) Proposition de redécoupage des secteurs scolaires à partir de la rentrée 2023/2024
- 12) Aides financières à destination des professionnels de santé
- 13) Contrat Local de Santé - Démographie médicale - Projet d'installation à Romilly-sur-Seine du docteur Solaeman ELREFAE médecin généraliste - Demande d'aide financière - Annule et remplace la délibération n°22.152 en date du 10 décembre 2022
- 14) Contrat Local de Santé - Démographie médicale - Projet d'installation du docteur Joséphine LOTETEKKA médecin généraliste à la Maison de Santé Pluridisciplinaire - Demande d'aides financières - Annule et remplace la délibération n°22.153 en date du 10 décembre 2022
- 15) Convention cadre entre la Ville de Romilly-sur-Seine et le Centre Communal d'Action Sociale de Romilly-sur-Seine au titre de l'année 2023
- 16) Attribution d'une subvention de fonctionnement au Centre Communal d'Action Sociale (CCAS) de Romilly-sur-Seine au titre de l'exercice 2023 pour un montant de 500 000 € (action sociale)
- 17) Règlement intérieur de la Commission Consultative des Services Publics Locaux
- 18) Convention relative aux missions de soutien aux populations sinistrées et à l'encadrement des bénévoles spontanés
- 19) Acquisition par la commune d'un jardin située au lieu-dit « Le Petit Trou du Chêne » dans le secteur du Bois du Marais - Acquisition dans le cadre de la création d'un second poumon vert - Parcelle cadastrée section BN n°77
- 20) Attribution d'une aide pour la reprise d'un restaurant spécialisé dans la fabrication, la vente de pizzas, de produits alimentaires, non alimentaires et boissons, sur place, à emporter ou en livraison, à M. BERTRAND Patrick, enseigne PIAZZA SAN MARCO

- 21) Cession par la Commune d'un ensemble immobilier dénommé "Le Groove" situé 62 avenue Diderot à Romilly-sur-Seine - Parcelles cadastrées section BH n°273-334 et 337
- 22) Convention de prestation de service en matière de délivrance des autorisations d'urbanisme avec les communes de Crancey, Gélannes, Maizières-la-Grande-Paroisse, Pars-les-Romilly et Saint-Hilaire-sous-Romilly
- 23) Approbation des dossiers d'enquêtes publiques en vue du transfert d'office dans le domaine public communal des parties restantes privées des placettes dites "Alsace", "Artois", "Bourgogne", "Bretagne", "Gascogne", "Lorraine", "Picardie" et "Touraine" - Voie ouverte à la circulation publique
- 24) Implantation de trois bornes de charge pour véhicules électriques et hybrides pour le nouveau parking avenue de la Liberté
- 25) Présentation du rapport annuel sur le prix et la qualité du service public de l'eau potable et de l'assainissement collectif relatif à l'exercice 2021
- 26) Étude de faisabilité relative au déploiement d'un réseau de chaleur sur la Ville de Romilly-sur-Seine
- 27) Décisions prises par M. le Maire en application de l'article L.2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales et liste de marchés passés par le service Commande Publique pour l'année 2022
- 28) Note d'information relative à un arrêté portant virement de crédit - Budget Principal Ville de Romilly-sur-Seine - Exercice 2022

M. le Maire : Mesdames, Messieurs, bonjour. Nous sommes exactement dans les assez bons délais. Avant toute chose, pour tous ceux que nous n'avons point vus depuis le début de l'année, qui ne se sont point vus, excellente année 2023. Plein de bonnes choses, surtout une excellente santé, le restant viendra. Quand on a la santé, tout va bien, n'est-ce pas ? Que ce soient des problèmes d'articulation ou des problèmes parfois plus dangereux. Nous allons procéder à l'appel. Avant de procéder à l'appel, je pense que tout le monde a eu la communication des futures dates de Conseil Municipal et même de Conseil Communautaire pour ceux qui sont élus communautaires. Oui, tout le monde a bien noté toutes les dates ? Bien. Je laisse M. le DGS voir avec Mme la Directrice de cabinet pour que ce soit mis sur notre site Internet, s'il vous plaît. Merci.

M. le Maire procède à l'appel.

M. le Maire : Parfait. Le quorum est atteint, nous pouvons valablement délibérer.

DÉSIGNATION DU SECRÉTAIRE DE SÉANCE

M. le Maire : Il nous faut un secrétaire de séance. Je vous propose comme secrétaire de séance Sophie ZANY.

Qui est pour ? Adoption à l'unanimité. Je vous remercie.

Sans plus tarder, question numéro une : élaboration du budget primitif, et c'est donc ce débat sur les orientations budgétaires dont il faudra changer le nom. C'est donc Mme PERROT qui rapporte cette question une. Mme PERROT, la parole est à vous.

RAPPORTEUR : Florinda PERROT

1) ÉLABORATION DU BUDGET PRIMITIF DE L'EXERCICE 2023 - DÉBAT SUR LES ORIENTATIONS BUDGÉTAIRES

Mme Florinda PERROT : Merci, M. le Maire. Cette première question porte effectivement sur l'élaboration du budget primitif 2023 et sur les orientations budgétaires qu'on envisage. Il doit être, en général, fait dans un délai de deux mois qui précèdent l'examen du budget. Comme vous avez pu le lire, on vous dresse globalement les grandes orientations qui sont prévues. Je vous ferai l'économie de tout le passage où on vous décrit globalement le contexte économique autant européen qu'international, mais en tout cas qui nous impacte au niveau national globalement pour ce qui est de toute l'inflation, qu'elle soit alimentaire ou énergétique. Donc ça, c'est un premier élément qui a beaucoup pesé sur notre budget 2022 et qui, forcément, impactera 2023. On retiendra aussi, dans le courant de l'année 2022, l'évolution de l'indice du point qui, de la même façon, impactera 2023 puisque globalement on est à hauteur de 50 % de notre budget pour cette part liée au salaire, au 012. Ensuite, côté recettes, globalement on penserait rester sur une augmentation de la dotation forfaitaire ainsi que la DSU. Par contre, en matière de CBAE, c'est-à-dire une fiscalité liée aux entreprises, elle avait déjà été diminuée en taux. Le taux avait été divisé par deux en 2021, et il se trouve que, visiblement, il est décidé de la supprimer à terme dans les deux ans qui viennent. Une compensation est à l'étude sur, globalement, une compensation sur les quatre précédentes années. Donc, tout cela fait qu'effectivement on va avoir des recettes qui seront forcément un

petit peu moins favorables, je pense, et notamment tout ce qui concerne les recettes liées à nos propres activités de patrimoine.

Alors, le descriptif étant fait, on passe à la page numéro 12 puisqu'on vous reprend le budget principal, et notamment une estimation des résultats de 2022. Je ne sais pas si on m'entend bien. Les lignes à retenir, sur ce premier résultat 2022, ce sont globalement les résultats de l'exercice qui sont à la ligne C, tant pour la partie fonctionnement qu'investissement. Ensuite, on rajoute en général les reports à nouveau et les restes à réaliser. On arrive à un résultat final d'exploitation qui est de 4 578 915,94 €. Pour la partie investissement, le résultat final se chiffre à -2 886 965,51 €. Donc, au total, le résultat de ces deux résultats, investissement et exploitation, donne un disponible net de 1 691 950,43 €. Donc, sur les pages suivantes, on vous dresse globalement l'impact sur chaque poste du budget. Donc, on reprend le 011 qui sera forcément impacté par l'inflation, le 012 qui concerne les salaires, les recettes où on vous rappelle, en matière de fonctionnement, les impacts sur les différents postes. Ensuite, on passe à la section investissement où là, on vous a globalement chiffré et retracé tous les investissements qui sont prévus sur 2023 par domaine d'activité. Et comme vous avez pu le vérifier, ces investissements se chiffrent à un total de 9 880 000 €. Toujours à la page 20 suit le détail des APCP. Alors, je pense que vous avez globalement retracé. On a beaucoup de voiries. Je ne les énumère pas tous de nouveau. Donc, toutes ces prévisions nous amènent globalement à une épargne brute qui se chiffrerait à 3 116 000 €, une épargne nette qui serait de 290 000 €. Le capital restant dû, en termes d'emprunt, serait de 29 809 600 € puisque, en cours d'année, on prévoit un appel à emprunt d'environ 3 450 000 €. Et le ratio de désendettement se chiffrerait à neuf ans 57. Alors ça, ça concernait le budget principal. Excusez-moi, je mets de l'ordre dans mes feuilles.

On passe ensuite au budget annexe. On vous reprend le budget eau, le budget assainissement pour lequel on vous rappelle que le principal des travaux concernera forcément les placettes en priorité. Pour ce qui est du cinéma municipal, aucun investissement n'est prévu. On vous rappelle, page 24, le PPI avec les différents projets à venir. Ensuite, à la page 25, on passe à la structure de la dette et à notre endettement. Alors pareil, je vais juste rappeler quelques éléments importants. Donc, au 31 décembre 2022, on a un endettement à 35 981 381,89 €. Alors, vous avez la ventilation de cet emprunt en fonction des quatre budgets sur le tableau qui suit. Et l'extinction de cet emprunt, globalement, se finira en 2037. On rappelle également tous les engagements de la Ville sur les cautions qui ont été portées et les garanties, notamment pour tout ce qui est logement social. Alors, je rappellerai aussi qu'une décision était prise par M. le Maire de ne plus faire de garantie à l'avenir. À la page 42, on passe cette fois-ci à la partie des effectifs. Donc, on rappelle qu'aujourd'hui, en tout cas au 31 décembre 2022, nous avons un effectif de 218 agents. Vous avez la ventilation qui suit à 169 titulaires, 43 contractuels, cinq contrats aidés et un apprenti. Voilà, on vous a mis le détail de tous les effectifs qui suit. On vous rappelle également, page 45, le montant des charges et des salaires qui sont liés. Je pense qu'après je ne vais pas forcément relire tous les tableaux, mais globalement on a une évolution stable. Quelques départs en retraite pour l'année 2023. Voilà. Donc, je laisse la parole à M. le Maire si vous avez des questions.

M. le Maire : Y a-t-il des questions ? Pas de questions particulières ? Pas d'intervention ?
M. CHEIKH.

M. Fethi CHEIKH : [inaudible] Groupe, Ensemble pour Romilly, Gaëlle ROME, Éric TOTEL, Laëtitia COUENON et moi-même, pour vous souhaiter à toutes et à tous une excellente année 2023. Nous vous présentons nos souhaits les plus sincères de santé, de bonheur, de solidarité, sans oublier la réussite dans vos projets personnels, professionnels et associatifs. Soyons forts et solidaires dans un monde en conflit pour lequel nous aspirons à plus de paix et de solidarité. Qu'elle soit l'occasion pour vous de récolter les fruits de votre engagement et

de la satisfaction de faire œuvre utile au service du bien commun. Que cette nouvelle année nous ramène la sincérité et la concorde. À cette occasion, nous tenons aussi à remercier toutes celles et ceux qui s'investissent pour avancer, moderniser et animer notre commune, en insistant sur le travail des agents de notre commune et l'action des bénévoles. À toutes et à tous nous souhaitons une belle année.

M. le Maire, le contexte économique et social dans lequel ce débat budgétaire a lieu, ça a été rappelé, tout le monde le connaît pour le vivre au quotidien, c'est celui d'une inflation galopante qui fait exploser les tarifs de l'énergie, des carburants, de l'alimentaire. Cette inflation, c'est d'abord la conséquence directe des logiques libérales dans l'économie sous l'impulsion des droites à Paris et à Bruxelles. La privatisation et la dérégulation du secteur de l'énergie, l'absence de maîtrise publique entre autres, et aussi la spéculation débridée dans de nombreux secteurs de la part des profiteurs de crise qui l'utilisent pour s'enrichir davantage. Chaque année, nous le dénonçons. Chaque année, nous alertons. Nous refusons de rogner sur les politiques publiques d'accompagnement au service des habitants. Ils ont besoin de leur commune. Ils comptent sur nous. Les crises successives que nous affrontons renforcent encore le besoin de proximité, d'accompagnement humain, de soutien. À mesure que la présence de l'État recule dans nos territoires, les services publics locaux mis en œuvre par les collectivités sont d'autant plus indispensables. Soutenir les plus fragiles. Accompagner la petite enfance. Nourrir nos enfants dans les cantines scolaires. Prévenir et agir contre les situations d'isolement. Certes, les collectivités territoriales, à travers cette inflation, à travers aussi le refus des gouvernements successifs de soutenir cet effort des collectivités locales en temps de crise, subissent un abaissement bien réel de leur capacité à agir, et même de se réduire à peau de chagrin. Mais cette situation est à prendre avec beaucoup de précautions, quand on est élu, quand on regarde le budget de notre commune puisque le rapport nous indique que le chapitre des dotations et participations est en augmentation, le versement de la DSU continue de croître selon l'augmentation de l'enveloppe attribuée par la loi de finances et la DGF, la dotation globale de fonctionnement, doit aussi être à la hausse. Je ne fais que reprendre ici les termes du rapport. C'est devenu une tradition à Romilly-sur-Seine. Le budget de fonctionnement de la Ville est exagérément pessimiste en dépenses. Pourtant, la dette est, ça a été dit aujourd'hui, quasiment sans risque. Elle est stabilisée. Son profil amorce une décroissance pour les années à venir. Le total des dotations et participations, je viens de le rappeler, est en hausse. Donc, la mise en œuvre des décisions municipales en faveur des Romillonnaises et des Romillons est possible. Mais hélas, rien de bien nouveau. Rien de bien nouveau et ce qui nous est présenté ce matin s'inscrit, une fois de plus, dans la logique qui a comme colonne vertébrale la réduction des dépenses de fonctionnement. Et donc, quoique vous en disiez, la réduction de l'offre du service public aux Romillons. Le contexte est certes difficile, et pour tout le monde, à commencer pour nos concitoyens confrontés à une inflation galopante, une stagnation des salaires et des pensions qui grèvent lourdement leur pouvoir d'achat. C'est d'abord à eux que nous devons penser. C'est paradoxalement au moment où la population de Romilly-sur-Seine augmente et se diversifie socialement que vous décidez de réduire à la fois le personnel et les dépenses liées aux services rendus à la population. On a le sentiment d'un décalage entre la réalité des Romillons et le diagnostic conservateur et daté sur lequel vous vous appuyez pour construire le budget de la Ville. La situation financière de la Ville doit aussi être mise en miroir avec la situation du moral de nos concitoyens, de ce qu'ils vivent au quotidien. Or, là aussi, la situation est très compliquée. Le rapport de l'analyse des besoins sociaux présenté au CCAS le 17 octobre 2022 montre des chiffres qui doivent nous inquiéter. Je vais en citer quelques-uns. À Romilly-sur-Seine, environ 4 000 personnes vivent sous le seuil de pauvreté. Un chiffre en hausse de trois points depuis 2012. C'est 28 % de la population. Le taux de personnes en fragilité sociale atteint 42 %. Et près de 2 000 personnes environ sont en situation de quasi-pauvreté. 21 % de chômeurs et 30 % des 15-24 ans ne sont ni en formation ni en emploi. Une précarité grandissante et de nouveaux pauvres titraient, à

juste titre, la presse locale en fin d'année. Les personnes concernées sont touchées plus fortement par la pauvreté, et qui concerne de nouveaux publics, le plus inquiétant, notamment les retraités. Et dans une Ville qui vieillit, la situation ne va pas s'améliorer. La hausse des demandes auprès des associations caritatives, si je prends le chiffre qui est relaté dans la presse, 1 200 personnes qui sont inscrites au Secours Populaire. Les difficultés matérielles et financières, et le manque de bénévoles dans les associations caritatives, sportives et culturelles ne laissent pas présager un avenir radieux sur la Ville.

Sentiment que renforcent les diminutions successives de la subvention accordée au CCAS et de services utiles comme la suppression du portage de repas à domicile pour nos seniors. Et malgré l'accentuation du vieillissement de la population. Tout comme les baisses de subventions aux associations qui ont dramatiquement diminué. En résumé, permettez-moi, M. le Maire, cette image : la maison brûle, mais qu'importe, tant que notre budget est à l'abri de la fumée. M. le Maire, vous l'avez compris, face à une crise sans précédent, les habitants de notre Ville, déjà durement frappés, n'ont pas à être doublement victimes du libéralisme. Au contraire, les Romillons ont besoin de protection. Ils ont besoin de services publics efficaces et diversifiés. C'est, en tout cas, le sens des orientations budgétaires que nous préconisons pour le budget 2023. Je vous remercie.

M. le Maire : Y a-t-il [inaudible] Bien. Oui, vous avez déjà un rapport fort complet. Mme PERROT vous l'a exposé dans ses grandes lignes. Vous l'avez tous vu, vous avez tous lu, on le sait tous effectivement qu'on est dans un contexte très particulier sur lequel je ne vais pas revenir sur l'ensemble des points de crise après COVID, guerre russo-ukrainienne et autres contextes internationaux. Mais, une fois de plus, M. CHEIKH, avec tout le profond respect que je vous dois, vous vous êtes une paire de fois contredit. Vous commencez à dire, et je vous en remercie, que la situation de l'endettement est stabilisée, même en est devenu saine, et qu'elle décroît. Ça doit être un souci de bonne gestion. Il fut certain de mes prédécesseurs dont je tairai le nom qui avait l'habitude d'emprunter et qui ne savait pas s'il pourrait rembourser les dettes, voir se porter caution de certains organismes où la caution s'est transformée en vraie dette pour la collectivité. Deuxième sujet, et je voudrais quand même rappeler qu'en 1989 les banques françaises ne voulaient même plus prêter à la Ville de Romilly-sur-Seine tellement elle était dans un état, pardonnez-moi l'expression, lamentable. Ce n'est plus le cas, vous l'avez dit vous-même, même les banques viennent nous voir s'ils pourraient nous prêter. Pourquoi, à la rigueur, emprunter si, en un mot, pour le moment nous pouvons faire face ? Nous allons avoir de gros investissements. On aura l'occasion d'en reparler sur d'autres sujets. Puisque pas plus tard que jeudi dernier, j'étais encore à l'Agence de l'eau, qui s'étonnait que, certes, beaucoup de choses ont été faites, mais que les puits n'avaient subi aucun travaux depuis 1967, voire 73. Ça ne date pas d'hier. Donc, vous avez compris que sur l'eau et l'assainissement, on va avoir encore beaucoup de travaux à faire, surtout l'eau, et que, on aura l'occasion d'en reparler tout à l'heure, je pense que ce qui n'a pas été fait au cours des années précédentes il faut refocaliser, mais un maximum, sur les investissements avant de dire on fait du fonctionnement. J'ai coutume de dire, après avoir entendu beaucoup de personnes très censées relativement âgées, qu'ils n'avaient pas l'impression que dans les années 70-80 la France était sous-administrée. Il y a eu une volonté, à partir des années 80, je ne fais pas de politique, mais de rajouter beaucoup de fonctionnements. Et on a l'impression qu'aujourd'hui les services publics sont en déliquescence. Alors, il y a comme une contradiction. Dans les années 70-80, il y avait quasi moins de personnes et la France n'était pas sous-administrée, et aujourd'hui on récupère certains secteurs publics dans un état de déliquescence avancée. Il faudrait se poser de bonnes questions. À juste titre, c'est normal, c'est de la politique, vous rappelez certains services qui ont été non pas fermés, mais qui ont été repris. Le portage des repas, il y a eu une solution de trouver et ça convient parfaitement aux seniors, mais vous êtes parfaitement

dans votre rôle de dire qu'il faut bien trouver un service qui a fermé, vous citez celui-ci. À juste titre, vous oubliez de dire qu'il y a le service public de la Maison de la justice et du droit qui a ouvert sous nos mandatures, que le service public de la police municipale a ouvert sous notre mandature, que la piscine qui était dans un état moribond a rouvert sous notre mandature. Et je pourrais rajouter différents services comme ça. Vous savez, gouverner c'est prévoir. Gouverner c'est choisir. Choisir c'est parfois renoncer. Certains n'ont jamais su renoncer. Résultat des courses, ils ont fini dans le mur. Moi, je vous l'ai toujours dit, je ne vous finirai pas dans le mur parce que j'ai trop le souvenir des négociations que j'ai eues avec Dexia sur les prêts toxiques dont on a été impacté. Donc, c'est toujours facile de dire qu'il faut faire de l'endettement.

L'endettement peut être parfois un poison lent. Et le poison, quand il est terrible comme un prêt toxique, il faut le traiter. Nous l'avons assumé tous ensemble, je l'ai assumé. Donc, je n'entends pas laisser de choses derrière. Nous avons été, à l'époque, caution d'une opération, vous l'avez compris, où acheter sur Olympia, on sait ce que cela fait. Ça y est, le sujet est traité et d'ailleurs, le Conseil Communautaire aura l'occasion d'y revenir, pas plus tard que lundi soir. Donc, j'entends tout ça sur le volet dettes. Donc, vous me dites là-dessus, la maison brûle, mais non c'est l'inverse. Parce que si la maison brûlait, pardonnez-moi l'expression, il y aurait un problème au niveau finances et autres. Vous voulez dire que la maison romillonne, dans son ensemble, brûle. Allons ! Il faut écouter aussi tout le monde. Pas écouter que quelques-uns qui ont plaisir à aller voir notre journal local pour se faire mousser une fois ou deux fois dans l'année pour dire qu'on ne s'occupe pas de social. On n'a pas attendu après certains pour s'occuper par exemple d'une famille roumaine où personne ne connaissait le sujet. Donc, c'est facile d'en parler quand on ne connaît pas le sujet. Sachant que la personne roumaine, heureusement, on a fait le travail qu'il fallait avec Melle VECCHIO, la directrice de cabinet. Le monsieur était recherché par Interpol. Voilà. Donc, moi, vous savez, les, comment dirais-je, les bien-pensants comme l'Océan viking qui nous disent qu'il faut accueillir toute la misère du monde, j'ai le souvenir d'un Premier ministre en 1989, Michel Rocard, qui n'était pourtant pas forcément de ma tendance, qui disait : on ne peut pas accueillir toute la misère du monde. Eh bien, je vous dis la même chose : à Romilly, on ne peut pas accueillir toute la misère auboise locale, champenoise, grand Est, national ou internationale. Voilà. Donc, vous me dites : il y a des besoins. Oui ! Mais je sais aussi que certains en rajoutent, et moi je vous le dis : Romilly-sur-Seine est rentrée dans le droit chemin, que ce soit dans les taux de fiscalité dans la moyenne Départementale, dans sa forme de gestion, remettre un paquet d'argent sur l'investissement. Il faut remettre au centre aussi de notre société ceux qui travaillent. J'en ai ras le bol, depuis de nombreuses années, d'entendre que depuis et les 35 heures et le COVID, d'abord le réconfort, l'effort après. On va déjà remettre l'effort au premier plan, et puis après, ça va aller. Beaucoup, bien ou pas bien, ne se sont pas plaints qu'ils aient eu la suppression du service national. Moi, j'y ai consacré dix mois, ça ne m'a pas posé de problème. Comment se fait-il, par exemple, que chaque concitoyen ne donnerait pas 10 mois de sa vie à la société ? Ça ne me pose aucun problème. Aujourd'hui, tout le monde veut tout, mais dès qu'il s'agit de faire un effort c'est déjà un petit peu plus compliqué. Un responsable politique doit savoir tenir un discours clair, net, précis, et il faut arrêter de devenir des girouettes parce qu'il y en a un qui a dit il y a six mois c'est comme ça, et dans six mois... on est là pour préparer 2030, 2040, les générations futures. On n'est pas là pour dire demain matin comment on fait. On sait tout ce qu'on a à faire, et un seul exemple local : tout le monde veut le stade des Hauts Buissons depuis 40 ou 50 ans. Le terrain a été exproprié, non sans mal, en 1995. Qui le réalise ? Notre mandature ! Ça résume tout. Tout est comme ça. Tout le monde parle, mais après il faut agir. Donc, pour ma part, quand vous dites : baisse aux associations, c'est faux. Vous le savez très bien. Il me semble qu'indirectement, en reprenant le cercle hippique à l'époque, ça, on avait quand même soulagé le RS10. Or, maintenant, on va bien voir ce qu'ils vont faire de cela. Ça ne les a pas pour autant soulagés, mais je crois qu'ils seraient dans une situation pire si on ne

l'avait pas repris. Donc, si pour vous, racheter le cercle hippique à 300 000 €, c'est menu monnaie, menu fretin, c'est parfait, mais c'est votre vision, ce n'est pas la mienne. Et du côté de toutes les autres remarques que vous avez pu faire, vous voyez que j'y réponds totalement sympathiquement, mais je crois qu'il faut entendre ce discours. Et d'ailleurs, c'est une contradiction de plus que vous avez, vous nous dites en un mot qu'il faut écouter tout ce que tout le monde dit et que la maison brûle, mais si la maison brûlait, comment vous expliquez que la population augmente à Romilly depuis quelques années alors que depuis, on peut le dire, 1983, elle ne cessait de baisser. Il faut se poser les bonnes questions. Vous ne pouvez pas dire que la maison brûle. Si la maison était vraiment dans un état comme ça, personne ne viendrait. Au contraire, tout le monde fuirait. Je n'ai pas d'autres homologues dans le Département. On voit les populations. Romilly, en 2008, était sur le point de devenir la troisième, voire la quatrième Ville de l'Aube en termes d'importance. Je vous laisse juger les chiffres. Vous les reprenez tous les uns après les autres.

Les chiffres, souvent, parlent d'eux-mêmes. On ne peut pas faire trop mentir les chiffres, quoi qu'en disent certains. Voilà pour ce rapport. Le débat a eu lieu. On aura l'occasion, lors du prochain Conseil Municipal, d'adopter ou de ne pas adopter le budget, avec certainement des modifications. Notamment, sachez-le, la ligne, par exemple, où vous voyez la fumière n'aura plus lieu d'être puisqu'on sait ce qui va advenir, au moins dans un avenir très proche, pour le cercle hippique donc, on aura tout lieu de revoir, pour l'avenir de tout cela, sur ce sujet-là, mais laissons faire le temps au temps. Je suis un adepte de la patience rapide et exigeante. Vous voulez répondre ?

M. Fethi CHEIKH : Je ne voulais pas répondre, mais je ne vais pas vous laisser quand même caricaturer mon propos. Mais j'ai l'habitude...

M. le Maire : Il ne faut pas changer les bonnes habitudes.

M. Fethi CHEIKH : On commence à se connaître maintenant. Je connais vos habitudes, mais on est en séance publique, quand même je ne vous laisserai pas caricaturer mon propos. Je ne m'adresse pas au Président de la République. Je ne vous demande pas de régler, comme vous dites, toute la misère du monde. Je ne vous demande pas d'aider les gens qui ne veulent pas travailler. Vous savez, j'appartiens à une formation politique où on a repositionné ces débats. Ce dont je veux parler, je me base sur des éléments factuels. J'ai cité l'analyse des besoins sociaux. Il ressort quoi de ce document, M. le Maire ? C'est ça. On peut avoir un débat serein, pas pour substituer vos responsabilités, mais c'est toujours pour trouver des solutions pour les habitants. S'il vous plaît. Ce rapport nous dit quoi ? Il nous dit, il cite même ces publics qui sont en fragilité invisible. Invisible. Ça veut dire quoi ? Ça veut dire que ce sont des gens qui travaillent. Ça veut dire que ce sont des gens qui touchent des pensions de retraite. Ça veut dire que ce sont des gens qui ont travaillé, et en disant ça, ça ne fait pas plaisir, pendant 40 ans dans le textile et qui se retrouvent aujourd'hui avec des pensions à 1 100, 1 200 €. De quoi normal, M. le Maire, qu'une collectivité apporte, pas pour régler tous les problèmes, mais une attention particulière d'accompagnement, via son CCAS, via ses services sociaux. Ce sont des gens qui ont contribué, qui ont œuvré. Mais je ne vous demande pas de brader l'argent public, ce serait irresponsable de ma part. Quand on voit aujourd'hui, dans ce rapport, qu'on nous dit qu'on accentue l'installation des familles monoparentales. Pourquoi ? Parce qu'à partir de deux enfants, trois enfants, on n'a pas les services adaptés pour concilier une activité professionnelle hors de la Ville de Romilly et une vie familiale plaisante. Et je ne dis pas que tout est noir. On a des associations. On a des bénévoles. Et aujourd'hui, pour connaître quand même des cas similaires, on ne peut pas mettre ses enfants dans des accueils à partir de 18h15 à Romilly-sur-Seine, quand on connaît les problématiques de transport. C'est à ces sujets-là que je demande à cette noble assemblée de se concentrer et de trouver des politiques qui répondent à ces besoins. Donc, ne caricaturez pas mes propos.

Quand on voit la revalorisation de la cantine et le prix que doivent payer les familles, c'est quand même énorme. C'est à cela qu'on demande qu'il faut peut-être regarder de plus près, faire un effort dans le cadre de la crise, de l'inflation qui touche nos concitoyens. Mais, en aucun cas, je n'ai dit qu'il fallait régler toute la problématique. Ce serait irresponsable de ma part de rejeter tout à M. le Maire de Romilly, Éric VUILLEMIN, de régler toute la problématique qui relève parfois des questions nationales. Voilà. Je veux apporter quand même cette précision.

M. le Maire : Bien. Sur ces deux, trois points, moi je vous réponds très simplement. Service public créé sous notre mandature que, vous voyez, je n'avais pas omis, mais que vous faites bien de rappeler, je vous remercie, c'est le multi-accueil. Il y a encore 15 ans, il n'existait pas. Alors, ne me dites pas : créer les conditions. On est passé de 40 à 55 lits, et il y a toujours des possibilités, même au-delà de 18 heures. Soyons clairs. Donc, il ne faut pas entre guillemets vulgariser. Non. Mme MILLET va vous répondre aussitôt après sur le sujet, mais si, il y a des possibilités. Vous le savez très bien puisqu'on a pu adapter des choses. Je voudrais quand même rappeler qu'on a été l'une des rares collectivités à ouvrir spécialement un multi-accueil adapté pour tout le personnel soignant pendant la première crise COVID.

C'est important. Oui, mais il faut le rappeler parce que c'est toujours facile de dire. De faire, c'est plus compliqué. Donc, on est passé de 45 à 55 lits bébés dans « Ams tram gram ». C'est, je voudrais vous le rappeler aussi avec les nouvelles normes imposées par l'État qui fait imposer des normes, mais sans y mettre les moyens, on est passé d'un coût environ, en reste à charge de la collectivité, d'un petit 100 000 € aujourd'hui à quelque chose qui frôle les 300 000 €. Non, mais tout ça a un coût. Donc, vous me dites : moi, la misère entre guillemets. L'État doit prendre son obole. Et vous allez me dire : oui, mais les dotations c'est faux, elles sont un peu en hausse. Pardonnez-moi, oui, un peu en hausse. Vous reprenez 2019, 2023, sur la DSU, c'est tout juste l'inflation de cette année. Donc, on y perd. Ça veut dire que c'est comme si en 2019, 2020, 2021, il n'y avait pas eu d'inflation. Moi, je ne sais pas, mais on ne doit pas lire les mêmes ouvrages, peut-être, économiques ou autres. Ensuite, vous me dites : oui, mais il serait bien que vous participiez, au cas où, pour les retraités textiles ou autres. Que je connais parfaitement le sujet. Il est vrai qu'il y a une crise grave du textile qui n'a peut-être pas été anticipé il y a une trentaine ou une quarantaine d'années dans la mesure où beaucoup de secteurs se sont souvent focalisés sur de la mono activité et n'ont pas prévue l'après. Il faut toujours se diversifier dans la vie. Quand on est sur une mono activité, c'est dangereux, même les secteurs les moins touchés. Je pense, par exemple, au Champagne quand ils ont vécu une appréhension de la crise COVID, ils ont compris que, dans le vignoble, on ne pouvait pas être dépendant que du vignoble. Donc, vous savez, ça doit servir un petit peu de réflexion, de ne pas être dans une mono activité. Ensuite, vous me parlez de la cantine scolaire. Nous, on a fait un choix très clair. Oui à certains coûts. Mais il y en a d'autres qui ont dit : on va baisser la cantine, mais vous n'aurez plus que le plat principal. Ça, c'est facile. Je vous supprime le dessert, je supprime l'entrée, et puis je vous dis, à la rigueur, vous vous servez vous-même. Vous allez voir, on peut baisser le prix. Alors, est-ce que c'est une logique ? Parce qu'on le sait aussi qu'à Romilly-sur-Seine, pour certains enfants, c'est le seul repas de la journée. Donc, on a fait ce choix de maintenir un repas équilibré, entrée, plat, dessert, parce que certains n'ont pas un repas complet dans la journée. Il y a des Villes, dont je tairai le nom, et qui sont plus proches de vos convictions, qui ont fait le choix, pour ne pas augmenter le tarif, de supprimer l'entrée et le dessert. Voilà. Je le dis sympathiquement. Je crois parler du côté de Nantes, Rouen où c'est vrai qu'en ce moment le Maire de Rouen est pris par d'autres sujets. Il a peut-être d'autres priorités. Oui, le Maire de Rouen, vous savez bien, l'éventuel, un jour, peut-être premier secrétaire d'un parti qui a gouverné dans les années 80. Voilà. (Rires). Donc voilà, mais je comprends. On a tous nos obligations. On ne peut pas s'occuper de tout. Bien. Ce que je veux dire par là, voilà il faut connaître un peu le sujet. J'entends bien que vous me

disiez : je ne vous reproche pas tout, mais ne me faites pas un procès potentiel en mesures antisociales. Je sais d'où je viens. Je ne vais pas le rappeler régulièrement. J'ai été un bénéficiaire de bourses scolaires dès l'âge de 12 ans. Je paye peut-être aujourd'hui beaucoup d'impôts, mais je ne le regrette pas parce qu'en un mot la société a misé sur quelqu'un qui lui rend largement ce qui lui a versé. Et ça me paraît largement normal. Je le dis : normal. Donc voilà. Donc, c'est en ce sens aussi que je veux revenir sur certains sujets. Je pense qu'il faut revenir aussi, de temps en temps, beaucoup plus volontairement et fortement sur le mérite. Moi, je veux souligner le travail fait par les élus en charge du dossier, notamment Cité des Métiers. Je veux parler évidemment de Mme LUCAS, M. DA MOTA et d'autres, sur ce sujet, mais Mme LUCAS a fait un gros travail pour permettre de la formation. On recherche des aides-soignantes. On recherche des personnes notamment pour ADMR et autres. Et que personne ne vienne me dire que ce sont des salaires au SMIC amélioré. Il en est certain dans certains secteurs, eu égard à toutes les heures sup qu'ils font, qui touchent auprès de l'ADMR l'équivalent de deux à trois SMIC. Je dis bien deux à trois SMIC. C'est possible. Aujourd'hui, il y a des emplois locaux. Aujourd'hui, on a des emplois dans les chauffeurs poids lourds, ils ne savent plus comment faire. J'ai des personnes que j'ai rencontré la semaine dernière qui m'ont dit : on doit faire adapter des tournées, les gens ne veulent pas sortir du Département de l'Aube quand ils font des livraisons. Ils ne veulent même pas aller en Seine-et-Marne, alors qu'ils partent le matin à huit heures de Romilly et ils rentrent à 18 heures.

Est-ce logique ? Il y en a d'autres qui ne veulent pas être chauffeurs poids lourds pour aller rouler en région parisienne tout en rentrant le soir. Ce que je veux vous dire par là, c'est qu'il y a aussi aujourd'hui une nécessité, par tous les organismes liés à l'emploi, Pôle Emploi et bien d'autres, un petit peu, pardonnez-moi l'expression, de forcer la main. On ne peut pas dire aux personnes : non, vous allez avoir un travail, je dis exprès à Romilly et vous ne sortirez jamais des 3 ou 4 km. On a fait la bourse au permis de conduire. Preuve en est, on était tellement innovant que TF1 était venue filmer. On l'a fait combien d'années ? Trois, quatre ans. La cinquième année, en l'étendant à toute la Ville de Romilly-sur-Seine, on avait un mal fou à avoir 10 candidats. Et on payait à 90 % le permis. 90 % ! Ce n'est pas 10 %, 20 %, 30 %. 90 % ! Il faut aussi qu'on revienne à l'effort, à la méritocratie. Ça, vous ne me le retirez pas. Tant que, les uns les autres, toutes convictions politiques que nous sommes, on ne redira pas, ça n'ira pas. Et je lui dis sympathiquement. Nous devons, tous ensemble, et je crois que vous en êtes convaincus, combattre ceux qui disent : le droit à la paresse. Parce que ceux qui affirment le droit à la paresse, c'est une connerie monstre ! Parce qu'en un mot, on ne se réalise pas dans la vie par l'oisiveté. C'est un personnage qui est passé par Romilly, Voltaire, qui disait : l'oisiveté est la mère de tous les vices. Voilà. C'est aussi simple que ça. Je n'ai pas l'impression en travaillant que je sois dans un esclavagisme moderne. J'ai plutôt l'impression de me réaliser que, pardonnez-moi l'expression, pantoufler en pyjama jusqu'à 14 heures dans un canapé en cuir. Ce n'est pas trop mon style, pardonnez-moi. Ça m'arrivera peut-être dans quelques décennies. Voilà. Pour le moment, je crois qu'on peut être d'accord sur beaucoup de choses, mais tous, politiquement, on doit combattre et faire passer ce message qu'il y a beaucoup de choses à faire. On peut trouver tous ensemble beaucoup de solutions, mais il faut que les personnes se reprennent sympathiquement en main. Sympathiquement, je l'ai bien dit. On ne peut pas tout attendre de la société. Il faut à un moment se reprendre en main. Quand on donne de soi-même, il ne faut pas s'étonner, les autres viennent aussi vers vous. Voilà pour ce débat sympathique. Nous aurons donc l'occasion d'y revenir lors du vote du budget de manière plus complète. Et donc, vous avez bien vu, parce que ça a un peu été évoqué, pas de nouveaux engagements de caution cette année et aussi de programmés. Il y aura lieu de refusionner, dans nos tableaux, ce n'est qu'un aspect technique peu évoqué, mais que maintenant ce n'est plus « Troyes habitat » et Aube Immobilier, il faudra penser à remettre une seule ligne Troyes Aube Habitat. Vous êtes tous au courant qu'il y a eu une fusion. Voilà, je le dis sympathiquement (rires). J'aime bien enquiquiner un petit peu. Parce que des fois

qu'un jour il décide de fusionner encore entre-temps avec quelqu'un d'autre, il ne faudrait pas qu'on soit en retard d'un train. Voilà. À partir de là, question numéro deux sur les taux de fiscalité.

Délibération n°23.001 (DEL01)

Transmission au contrôle de légalité le 6 février 2023

LE CONSEIL MUNICIPAL, APRES DELIBERATION, A L'UNANIMITE :

Prend acte des orientations budgétaires présentées dans le rapport ci-joint, par Madame Florinda PERROT, cinquième adjointe en charge des Finances, au titre de l'exercice 2023.

Note que cette présentation, intervenue dans le délai fixé à l'article L.2312-1 - 2ème alinéa du Code Général des Collectivités Territoriales, a été suivie immédiatement d'un débat.

Dit qu'il sera tenu compte de ces orientations budgétaires dans l'élaboration du projet de Budget Primitif de l'exercice 2023.

RAPPORTEUR : ÉRIC VUILLEMIN

2) FISCALITÉ DIRECTE LOCALE - FIXATION DES TAUX D'IMPOSITION DES TAXES DIRECTES LOCALES - TAXES FONCIÈRES SUR LES PROPRIÉTÉS BÂTIES ET NON BÂTIES - COTISATION FONCIÈRE DES ENTREPRISES - APPLICABLES AU TITRE DE L'EXERCICE 2023

M. le Maire : Bon, pour être direct avec vous, s'est été avec plaisir que nous eûmes aimé que les taux puissent baisser. Sauf que la contrainte, malgré la hausse des bases de 7,1 %, les contraintes énergétiques font qu'on est un peu dans le flou, il faut se le dire. Autant l'électricité est garantie jusqu'à fin 2023, on ne le saura qu'en avril, mai. Jérôme BONNEFOI pourra vous rapporter cette question-là au Conseil Municipal de juin pour vous donner les dernières tendances, les chiffres que le SDDEA aura obtenus sur les contrats d'électricité pour à partir de 2024. Donc, sur l'électricité, on n'est pas dans l'incertitude. Alors, le gaz, vous l'avez compris, c'est totalement fluctuant. Vous l'avez vu sur la piscine. On nous multiplie par neuf. Après discussion, en mettant des coups de pression sur tel ou tel tarif et autres, on arrive à multiplier, je dirais malheureusement, que par trois. Mais c'est quand même par trois.

Donc, les incertitudes énergétiques, les incertitudes sur beaucoup de choses, on ne sait pas de combien sera revalorisé le point d'indice au 1^{er} juillet. Donc, on est dans le flou. On a anticipé une certaine hausse. Est-ce qu'on est dans le vrai ? Est-ce qu'on n'est pas dans le vrai ? On ne le saura que le 25 juin, comme d'habitude, cinq jours avant. Donc, c'est compliqué d'anticiper quelque chose qu'on ne connaît pas. Donc, pour éviter toute problématique liée à cette inflation tendancielle au moins jusqu'à la fin de l'année, par prudence, il vous est proposé qu'il n'y ait aucune augmentation, bien sûr, mais il n'y aura pas de baisse des taux d'imposition cette année en ce qui concerne la Ville de Romilly-sur-Seine sur l'ensemble des quatre taxes. Sachez que beaucoup de collectivités, sérieusement, envisagent d'augmenter leur taux. Beaucoup de collectivités malgré la hausse des bases de 7,1 %. Je ne dis pas qu'il faut arriver, comme Mme la Maire de la Ville capitale, à plus 52 %, ou comme Marseille à +15 %, malgré les 7,1 %, mais vous avez compris que beaucoup de collectivités se sentent totalement tenues. Je crains un impact fort à partir du second semestre, sur la commande publique, notamment

au niveau des investissements. Là, pour le moment, les cahiers des charges sont assez pleins. On sait, de source sûre, qu'il y a des entreprises qui sont en train de finir le Grand Paris et qui vont arriver chez nous pour capter des marchés parce qu'ils vont avoir beaucoup moins de marchés en région Île-de-France. Donc, il faudra pouvoir aussi lancer nos investissements pour avoir à la fois des prix plus intéressants certes, mais en même temps que nos entreprises locales ne soient pas non plus cannibalisées.

Voilà pour cette question numéro deux. Y a-t-il des questions ? Qui vote pour ? Adoption à l'unanimité. Je vous remercie pour cette confiance.

Délibération n°23.002 (DEL02)

Transmission au contrôle de légalité le 6 février 2023

LE CONSEIL MUNICIPAL, APRES DELIBERATION, A L'UNANIMITE :

Fixe les taux d'imposition pour l'année 2023 comme suit :

• Taxe d'Habitation :	30,17 %
• Taxe Foncière sur les Propriétés Bâties :	34,27 %
• Taxe Foncière sur les Propriétés Non Bâties :	16,92 %
• Cotisation Foncière des Entreprises :	12,40 %

Dit que les recettes seront imputées au budget.

RAPPORTEUR : ÉRIC VUILLEMIN

**3) VOTE DU TAUX DE LA REDEVANCE COMMUNALE D'ASSAINISSEMENT À
COMPTER DU 1ER JUILLET 2023**

M. le Maire : Comme cela vous l'est expliqué, vous voyez qu'on écoute le consommateur avec ses impenses et dépenses, mais en même temps comme ce budget est serré avec une extrême bonne gestion, qu'on a une meilleure visibilité désormais sur les travaux à faire et à avancer, il vous est proposé de baisser la redevance communale d'assainissement de 0,40 € à compter du 1^{er} juillet 2023. Ce qui veut donc dire que, pour un semestre, cela représente 130 000 € de moins environ, et sur une année pleine 260 000 € de moins. Si on résume à l'habitant, 2023 ça va représenter huit euros sur une semi-année, ou ça serait 16 € par habitant en année pleine. Le taux d'assainissement est donc baissé, et c'est tant mieux. Souci de bonne gestion. Quant au taux de l'eau potable, c'est tout simplement, pardonnez-moi l'expression, pour le moment impossible parce qu'on n'a pas de lisibilité exacte sur le schéma du Nord-Ouest Aubeis auquel on va peut-être être associé ou autre, en fonction de ce qui nous sera demandé. Je résume. Dans le pire des cas, hors subvention de quelque nature que ce soit, avec la fameuse Dorsale Troyes Romilly, tout cumulé, ce sera un investissement de 14 millions d'euros. Je dis bien 14 à 15 millions d'euros. Si on revoit certaines choses, eu égard quand même au nombre d'habitants, mais en même temps, proportionnellement au nombre d'habitants, de moindres travaux. Eu égard aux démarches déjà entreprises, jeudi matin notamment auprès de l'Agence de l'eau où on part sur une base de 40 % de

subventionnement, notamment par le schéma du Nord-Ouest Aubeois. Il me reste à voir tout cela avec le SDDEA de façon à ce que les intérêts de Romilly soient totalement préservés. Eu égard aux discussions hier soir, avec notre nouveau Président de Région, Franck LEROY, qui connaît bien notre secteur, que je connais quelque peu pour diverses raisons, il n'est pas pour le moment prévu de subventionnement sur l'investissement pur.

C'est plus lié à l'animation et autres, mais tout va se regarder. Puisque la problématique eau n'est pas propre au schéma du Nord-Ouest Aubeois, c'est propre aussi au bassin alsacien qui a une nappe phréatique partagée en commun avec le bas de Wolterberg et autres. Donc, tout ça va se rediscuter. Il y aura un débat au sein du conseil Départemental pour savoir à quelle hauteur ils pourront participer sur ce schéma du Nord-Ouest Aubeois. Il y a aussi l'État qui, en un mot, se doit d'être aux côtés. On ne peut pas lancer la loi climat résilience entre guillemets par effraction en août 2021 et ne pas abonder en ce sens. Et il y aura aussi l'Europe puisque l'Europe est celle qui a imposé qu'on travaille de telle et telle manière dans le cadre du réchauffement climatique. Donc, elle abondera en ce sens. Il est important, pour éviter tout sujet, que les travaux soient faits. Maintenant, dans quel calendrier, je reviendrai vers vous sur les prochains temps. Il est clair que les travaux, certains débiteront dans les toutes prochaines années. C'est très clair. Et d'autres vont s'étaler. Vous êtes quand même sur des travaux sur le Nord-Ouest Aubeois, qui pèse environ 100 millions d'euros. À cela se rajoutent des travaux, qui sont encore une autre compétence liée à la GEMAPI. Et on aura l'occasion d'y revenir, notamment pour les premiers murs que nous devons faire le long de toute la problématique en Béchère. Donc, les canaux autour de l'ex-Scarm et autres. Et là, cela représente aussi un coût assez important. Voilà pourquoi sur l'eau potable, j'en suis le premier à être désolé, mais on ne peut pas baisser le tarif parce que, dites-vous bien que sur la pure eau potable, le coût minimum pour notre collectivité sera à minima, même en retirant toutes les subventions et autres, il faut s'attendre à un billet de 5 millions d'euros. Voilà. Donc 5 millions d'euros, même divisés sur 20 ans, ça fait 250 000 € par an, divisés par le nombre de mètres cubes, ça vous fait 40 à 0,50 € par mètre cube. Et si on est à 5 millions d'euros, je vous le dis tout de suite, et qu'on nous dise : vous avez huit jours pour délibérer, je provoquerais un Conseil Municipal très vite parce qu'il ne faudra pas se rater. Parce que dans les 14 millions d'euros à prévoir, ce sont de nouveaux réservoirs, c'est un nouveau puits, c'est l'extension des champs captant et autres, c'est le puits rianais et l'autre puits qui doivent être revus puisqu'ils n'ont même pas été revus depuis 1967 et 1973, comme je vous le disais tout à l'heure. Et, c'est une unité définitive de déferrisation/démanganisation. Je profite d'ailleurs du Conseil Municipal d'aujourd'hui pour vous dire que l'unité de déferrisation, démanganisation sera opérationnelle dans les 15 jours à trois semaines puisqu'on attend toujours la validation par l'ARS. Mais normalement, sans faire de jeux de mots, pour la Saint-Valentin, on devrait avoir le problème. Vous voyez, parce qu'on adore l'eau, tous. Comme on dit toujours, on vit d'amour et d'eau fraîche. Alors voilà, il faut qu'à la Saint-Valentin ce soit opérationnel. Voilà pour cette question numéro trois. Pas de questions ? M. TOTEL.

M. Éric TOTEL : Merci, M. le Maire. Oui, sur ce dossier de l'eau, pour la partie qui concerne notre commune. Effectivement, on sort quand même d'une situation paradoxale, y compris qui perdure. Il faut rappeler quand même que le produit servi depuis plusieurs mois était de très mauvaise qualité et, paradoxalement, vous y appliquiez une tarification, une augmentation du tarif de l'eau. Et ça, ce ressenti, la population la vivait comme vraiment une injustice. Nous saluons effectivement la baisse, la décision que vous prenez aujourd'hui. Moi, je pense qu'elle doit aller bien plus loin. Je pense que les usagers de l'eau de Romilly doivent retrouver une tarification, je dirais, normale, telle qu'elle l'était avant. Y compris à cette occasion, je permets de saluer quand même que c'est aussi dans la démarche quelque part revendicative un petit peu des usagers qui se sont mobilisés. Je pense que vous les avez entendus. Il me semble que c'est un système qui fonctionne bien. Ça doit vous encourager, M. le Maire, à écouter

encore et mieux la population dès lors qu'elle souffre de cette situation. Vous savez, le budget pour les Romillons, actuellement, est extrêmement serré. Il y a l'eau, il y a l'énergie, il y a les charges locatives, il y a beaucoup de choses qui grèvent leur budget. Il faut être attentif à cela. Je pense que c'est important. Voilà. Donc, on attend de vous encore un effort, M. le Maire. Merci,

M. le Maire : Qu'est-ce qu'on m'en demande des efforts ! C'est bien la période des vœux. Mais c'est bien de formuler des vœux. D'ailleurs, je vais formuler le vœu que vous puissiez éteindre votre micro, si vous voulez bien. (Rires) je taquine.

Vous comprendrez que moi, je ne suis pas un adepte de la hausse. Vous l'avez vu pour les impôts. Je suis plutôt pour la baisse. Je ne suis pas un adepte de la hausse pour l'assainissement. Vous le voyez, vous avez la baisse aujourd'hui. Le problème, c'est que je suis obligé d'entendre tout le monde. D'ailleurs, ce n'est pas une obligation, c'est un plaisir. J'entends les usagers qui disent que c'est très cher. Et moi, ça je le conçois, surtout quand on a de l'eau marron et autre. Je ne confonds pas l'eau et l'assainissement. Mais j'entends aussi l'Agence de l'eau qui dit : il faut vous réveiller si vous voulez les subventions, qui vous dit depuis 50 ans : comment ça se fait que les boulots n'ont pas été faits ? Moi, ils me demandent des comptes. Vous savez, la directrice, cela fait trois mois qu'elle est là. Elle, elle s'en fiche de savoir qu'Éric VUILLEMIN est là depuis 15 ans, depuis 20 ans ou depuis deux ans. Elle dit : comment se fait-il que depuis 1973 il n'y a pas eu de travaux ? Alors après, ça devient compliqué de lui expliquer qu'il n'y avait peut-être pas de travaux pour telle ou telle raison. On s'entend très bien avec cette dame-là qui suit nos travaux, Mme GRANDE pour ne pas la nommer. La station d'épuration a été inaugurée en 2009, alors qu'elle devait être faite en 1993. 16 ans de retard. Alors ça commence à être désagréable qu'on dise souvent que Romilly est en retard. Là, ils disent non, vous avez fait un effort, c'est bien. On va en parler des branchements au plomb. Ce n'est pas moi qui ai dit qu'il y avait 1800, si ça se trouve 2 000 branchements au plomb à faire. Avant que nous n'arrivions aux manettes, on était à 14 ou 40 branchements par an. On arrivait certaines années, une fois qu'on est arrivé aux manettes, à 200 branchements par an. Donc, ce n'est pas faute de faire le boulot. Alors, c'est facile de dire : il n'y a qu'à, il faut qu'on. J'entends que vous me disiez : des efforts. Moi, maintenant, je vais le dire sympathiquement, mais le passé est le passé. Si les élus de Romilly des années 70-80 avaient fait comme leurs homologues marnais, qu'ils avaient fait tout le boulot sur l'eau et l'assainissement et qu'ils avaient été subventionnés à 80 % par le Département et tout le monde, comme cela se faisait à l'époque. On a été dans les derniers à pouvoir obtenir une subvention du Département pour la station d'épuration. On n'en serait pas là. La facture du Romillon serait moindre et les travaux seraient faits. Vous croyez que moi, je suis satisfait de me coucher régulièrement vers une heure ou deux heures du matin pour travailler tous ces dossiers-là parce qu'ils n'ont pas été faits avant ? J'aimerais aussi, moi, profiter un peu de la vie de temps en temps. Le problème, c'est qu'il y en a, dans les années 70-80, qui se sont dit : ça va bien, on s'arrête, tout va bien. Est-ce que c'est moi qui n'ai pas fait le boulot dans les placettes ? On les fait maintenant. Est-ce que vous trouvez que c'est logique qu'il y ait des fosses septiques qui soient pour quatre maisons sans que les gens le sachent ? Alors après, vous me dites : oui, mais ce serait bien de faire un petit effort, de baisser encore. Mais si je baisse, on ne fait pas les travaux. Mais il faut faire les travaux. Et pourquoi je veux l'unité de déferrisation, démanganisation définitive au plus vite qui va coûter 2,4 millions d'euros ? Parce que celle qu'on va avoir provisoire va nous coûter, au bas mot, 10 000 € par mois de location. Pardonnez-moi l'expression, je n'ai rien contre les locations, mais quelque part, on aurait pu la réaliser plus tôt. C'est autant qu'on n'aurait pas jeté par les fenêtres. Mais pourquoi on en est là ? Parce que le puits, aujourd'hui, que nous avons tape carrément dans du ferromanganèse, parce qu'il n'y a pas eu de travaux depuis 1973. Et l'autre puits qui a quatre drains, il y en a deux de bouchés. Donc, il y a un moment sur l'eau potable,

pardonnez-moi, j'aurais aimé baisser de 40, voire de 0,50 €, même si j'avais pu, voire plus. Mais ça a été, pour mon sentiment personnel, une erreur d'une part un peu financière, mais politique de faire de l'eau à 0,10 €, 0,20 € ou 0,30 € en disant à tout le monde : « vous voyez, ce n'est pas cher, c'est tranquille », et de ne pas faire le boulot. Quand nous sommes arrivés en 2008, je voudrais quand même le re signaler. On était loin des normes européennes. On avait 34 % de fuites. 3 m³ de tirés, de pompé, il y en a un qui disparaissait dans la nature. La norme, c'est 80 %. On le verra sur le rapport de l'eau. Aujourd'hui, on est à 81,3 %. Donc, on est au-dessus. On a regagné 15 points. Le fait d'utiliser la Réut-box, c'est-à-dire de réutiliser de l'eau de la station d'épuration pour arroser, pour nettoyer les caniveaux et autres, ça va nous faire progresser encore d'un demi-point ou un point sur le taux de rentabilité. Parce qu'on aura moins à pomper pour les usages extérieurs. Mais tout cela est calculé parce que si on tombe à 79 %, on perd les subventions de l'Agence de l'eau.

Donc, comprenez que c'est un travail pas si simple qu'on voudrait le croire. Si nous pouvions baisser de 0,40 € le tarif de l'eau également, je le ferais. Moi aussi, je paye des factures d'eau, rassurez-vous. Mais il y a un moment, pardonnez-moi, on se doit d'équilibrer à la fois ces budgets-là, l'eau paye l'eau, et c'est pour ça aussi qu'on accélère sur la GEMAPI. Parce que je ne veux pas qu'il nous soit dit, dans huit ou 10 ans s'il y a une crue centennale, le boulot n'a pas été fait. Oui, la taxe GEMAPI représente aussi une somme. Ce n'est pas moi qui l'ai mis aux voix, c'est le gouvernement Valls à l'époque qui l'a imposé aux collectivités. Mais voilà, on découvre des problèmes. Alors, peut-être que dans notre pays c'est l'éternel problème. On passe du tout à rien. On laisse tout faire, roulez, et puis d'un seul coup boum, on va carrément de l'autre côté. Là, je n'y peux rien, il faut rattraper le retard. Ce qui n'a pas été fait au cours des 40 dernières années, vous n'avez pas le choix, vous devez le faire dans les 10 ans à venir. Alors, ça ne sera pas, parfois, sans certaines factures. Mais moi, je ne veux pas mettre les gens au pied du mur, que cette douleur-là éventuellement évoquée se transforme en sang et larmes. Voilà. Donc, il faut faire le nécessaire. Désolé, mais sur l'eau, j'eus aimé faire un effort complémentaire, mais tant que je n'ai pas le résultat exact de tous les travaux à entreprendre, avec les subventions éventuelles et l'Agence de l'eau, pour le moment, sur l'eau, nous ne pouvons pas bouger. Nous nous devons d'avoir le nécessaire, et je voudrais rappeler qu'il y a encore beaucoup de canalisations en fonte que nous devons remplacer. Il y en a certaines qui sont sur le point, style rue Henri Millet ou autre, de lâcher. Vous voyez qu'on fait aussi ces travaux-là. Est-ce que vous croyez que c'est logique que depuis 10 ans il y a une personne dont les eaux pluviales de la rue arrivent dans son salon ? Non ? Alors pourquoi le boulot n'a pas été fait avant ? Ce n'est pas normal. Voilà, je le dis sympathiquement. Bien. Pour cette question-là, qui vote pour ? Oui, M. CHEIKH.

M. Fethi CHEIKH : Oui, sur ce projet de délibération, vous ne pensez pas un instant qu'on va voter contre. Bien sûr, on se félicite de la prise de décision de la baisse de l'eau, que nous avons ici souligné que c'était injustifié et les raisons techniques que vous évoquez sont aussi là. Il faut l'entendre. Je ne vais pas intervenir sur le tarif, même si effectivement, on souhaiterait à l'avenir qu'il y a un effort de fait pour le ramener à la hauteur de ce qui a été décidé il y a un an ici, c'est-à-dire un euro. C'est un euro le mètre cube. Maintenant, on est à 60 donc il manque 40. On ne va pas rentrer dans les marchandages tapis, mais c'est quand même important pour les portefeuilles des ménages dans les temps qui courent. Mais j'ai cru comprendre, sur un autre volet, parce que les contraintes techniques que vous avez évoquées sont là et qu'il faut faire des travaux. Vous savez, nous, on a interpellé le Député CHASSAIGNE sur ces questions pour qu'il y ait une intervention au niveau national pour qu'il y ait des moyens donnés aux collectivités pour accompagner cet effort d'investissement. Toutes les communes sont confrontées à cette difficulté-là, mais j'ai cru comprendre, M. le Maire, qu'il y avait des propositions qui sont faites par le SDDEA à Romilly-sur-Seine pour, justement, permettre à cette régie d'intervenir sur notre secteur, et peut-être, parce que quand même, quand on voit

cette régie avec 480 communes qui est partie sur trois Départements, qui a une force de frappe financière peut être très solide pour accompagner les investissements que nous devons opérer. Alors, la difficulté, effectivement, c'est que nous, on est lié par un contrat de 12 ans avec le fermier Veolia et voilà. Donc, je me permets de poser cette question en pleine séance du Conseil Municipal et on aimerait avoir des éclaircissements. Parce que s'il y avait des commissions dédiées à ce travail, je ne me permettrais pas de poser la question ici. Voilà. Donc, je vous la pose, M. le Maire.

M. le Maire : Ne vous inquiétez pas, je vais vous répondre. Vous savez, j'adore la transparence. Moi, je ne fais jamais rien dans le dos caché de qui que ce soit. Je suis très clair sur le sujet. Nous sommes très clairs. C'est un travail de longue haleine que nous menons depuis un certain temps. Déjà, je voudrais resituer, parce que certains n'avaient pas ça en tête, y compris du côté du SDDEA. Veolia a une DSP, une délégation de service public, qui est exclusivement sur le fonctionnement. Donc, tout ce qui est investissement, c'est la Ville. Donc, il n'y a pas de sujet à se dire : oui, mais on est lié avec Veolia. On est lié à Veolia pendant 12 ans effectivement, jusqu'en 2033, sur le fonctionnement.

En un mot, je pompe l'eau, je la vends, je l'amène, je l'achemine chez le consommateur. C'est vendu, facture. C'est tout. D'accord ? Les investissements, c'est la Ville. Deux impératifs pour la Ville de Romilly, quels qu'ils soient. Deux impératifs. Pas trois. Un calendrier de réalisation des travaux liés à Romilly. Il faut que les travaux soient faits dans un délai assez contraint. On ne peut plus se permettre d'attendre 10 ans. Voilà, c'est simple. Et on sait, en grande partie, ce qu'il y a lieu de faire. Deuxième sujet : la participation financière de la Ville de Romilly-sur-Seine qui, si vous me permettez, dans le cadre, si on était dans le cadre du schéma du Nord-Ouest Aube, ne peut pas être proportionnelle à la population. Romilly-sur-Seine, dans le cadre de ce schéma-là, n'aurait pas à payer 35, 40 ou 45 % de la totalité de la facture. Chacun peut le comprendre. Là, ce n'est pas qu'une question de dire : notre argent, pas notre argent. Il y a certes l'habitant qui profite, mais il y a aussi le linéaire. Et, on ne peut pas, parce qu'on aurait 10 fois plus de linéaires qu'une autre commune, mais qui elle-même a 100 fois moins d'habitants que nous, dire : on paye 100 fois plus, en ayant que 10 fois plus de linéaires. Donc, les discussions vont être principalement sur ça. Le calendrier, avec des, comment dirais-je, réalisations concrètes, sérieuses en termes de calendrier, pas ubuesques, et en même temps, un chiffrage assez précis pour la partie Romillonne. Une fois que ça, ça vous sera présenté et, d'après toutes les discussions qu'on aura eues, cela nous aura semblé être dans l'intérêt Romillon, même si on doit rajouter un petit peu dans le cadre notamment de cette Dorsale Troyes Romilly pour sécuriser à la fois chez les Troyens et que les Troyens sécurisent sur notre territoire, mais pour tout le monde, y compris les communes rurales. Je pense qu'à ce sujet-là, on ne va pas, pardonnez-moi l'expression, compter les bœufs dans la cave. On va en être au point que ça va être entre guillemets une clé de répartition qui doit permettre à tout le monde d'y aller pour optimiser les subventions. Mais, vous l'avez compris, double contrainte : un calendrier qui soit assez précis et pas qui nous reporte à sine die les travaux, et deuxièmement un budget prévisionnel qui corresponde à ce que nous avons en tête. À partir de là, moi, je n'ai aucun blocage. Bien au contraire. Avec le SDDEA, je voudrais quand même rappeler à toutes et à tous que la loi que voulait Édouard Philippe alors Premier ministre et on avait vu ça à l'AMF, j'avais pu le rencontrer à ce moment-là au congrès des Maires pour en rediscuter, où il avait annoncé après qu'il reportait les choses de six ans. Mais il faut avoir en tête qu'au 1^{er} janvier 2026, la compétence eau et assainissement devient obligatoirement une compétence communautaire. Voilà, ce n'est plus la Ville. Ce sera la Communauté de Communes, et où les cinq autres communes ont déjà transféré la compétence au SDDEA. Nous, nous l'avons transféré pour l'assainissement non collectif. Pour faire simple, les fosses septiques au SDDEA. Donc voilà. Mais on a aussi transféré la compétence GEMAPI, mais c'est aussi pour ça que je mets une certaine contrainte, parce qu'on a ce nœud très cornélien

autour de la Béchère. Et, les uns, les autres qui avaient connu les inondations de 2018, je ne vous souhaite pas de les vivre. Celle de 2018 multipliées par trois ou quatre. Parce que la crue de 1910, c'était 2018 x trois ou quatre. Et là, je pense que vous seriez tous quelque peu surpris. Voilà pourquoi il faut anticiper la GEMAPI. Parce qu'une crue centennale, si je ne me trompe pas, j'ai appris ça quand j'étais en CE2, c'est tous les 100 ans. 1910. Il me semble qu'on est en 2023. Ça fait 113 ans ! Je commence à craindre. Je pense, mais c'est mon sentiment personnel, que la prochaine crise après la crise COVID sanitaire, ce sera la crise inondations. J'espère me tromper, mais je pense que ce sera celle-ci. Donc, il faut anticiper. Il ne faut pas attendre. Maintenant qu'on le sait, il faut y aller. Voilà, mais c'est mon sentiment. Malheureusement, je n'ai pas toutes les manettes parce que vous savez comment ça se passe dans notre pays. Même l'Allemagne est en train de nous copier sur ça. Je ne suis pas sûr que ce soit une bonne idée. On en rajoute des études sur les études, sur les études, sur les études, avec un coût pléthorique, gastronomique, enfin tout ce que vous voulez. Et on en arrive que 10 ans après on n'a toujours pas mis le premier coup de pioche. Je pense qu'à un moment il faut être raisonnable. Quand on nous dit qu'il ne faut pas retirer les nénuphars, il ne faut pas, il faut garder. Ceux qui sont en Béchère, faire du kayak au milieu des nénuphars, ce n'est pas facile. Je dis ça, mais moi j'essaye de penser à tout le monde.

Le pêcheur qui pêche un nénuphar, il ne court pas après. Normalement, il y va pour pêcher du poisson, mais après on n'a peut-être pas la même façon de voir la pêche. Il y en a qui vont à la pêche aux subventions. C'est plus mon cas, mais ça, c'est autre chose. Bien.

Alors, pour la question numéro trois, qui vote pour ? Adoption à l'unanimité. Je vous remercie.

Question numéro quatre. Mme PERROT.

Délibération n°23.003 (DEL03)

Transmission au contrôle de légalité le 6 février 2023

LE CONSEIL MUNICIPAL, APRES DELIBERATION, A L'UNANIMITE :

Décide de porter le taux de la redevance communale d'assainissement de 1,30€ HT par m³ d'eau à 0,90€ HT par m³ d'eau avec date d'effet au 1^{er} juillet 2023.

Précise que cette délibération sera notifiée au fermier dans les plus brefs délais aux fins d'application des nouveaux tarifs.

RAPPORTEUR : FLORINDA PERROT

4) SUPPRESSION DU REVERSEMENT D'UNE PARTIE DU PRODUIT DE LA TAXE D'AMÉNAGEMENT (TA) DE LA COMMUNE AU PROFIT DE LA CCPRS - RAPPORTE LA DÉLIBÉRATION N° 22.093 EN DATE DU 24 SEPTEMBRE 2022

Mme Florinda PERROT : Merci, M. le Maire. La question numéro quatre porte sur...

M. le Maire : Pardon, Mme PERROT, comme c'était aussi votre question, on n'a pas acté comme quoi on avait eu le débat de la question une. Vous êtes tous d'accord ? Nous prenons acte que nous avons eu ce débat ? À l'unanimité, tout le monde dit oui. On a pris acte. Je vous remercie. Question numéro quatre.

Mme Florinda PERROT : Merci, M. le Maire. Donc, la question numéro quatre porte sur la suppression du principe de reversement d'une partie de la taxe d'aménagement au profit de la Communauté de Communes des Portes de Romilly. Cette taxe d'aménagement est un outil principalement destiné au développement urbain et à certains équipements publics. La loi de finances 2022 avait prévu un reversement de chacune des cinq communes à destination de la Communauté de Communes, en partie ou en totalité. Une délibération avait été prise en ce sens le 24 septembre 2022. Il y a eu machine arrière en fin d'année avec la loi de finances rectificatives 2022, je crois que c'était numéro deux au mois de décembre, si je me souviens bien. Donc, cette loi rectificative supprime ce principe. Donc, on vous demande aujourd'hui d'annuler la délibération du 24 septembre 2022, de rendre caduque la convention qui en découle, et d'approuver cette suppression de reversement. Je vous laisse le vote, M. le Maire.

M. le Maire : Voilà, avez-vous des questions sur ce sujet ? Alors ça, c'est le problème de notre gouvernement et parlement actuels. Je te prends une loi et puis trois jours avant, je te la rechange. Du coup, ça met des interrogations dans des collectivités qui disent : finalement, on ne reverse plus. Et, vous l'avez compris, du côté de la Communauté de Communes, c'est ou tout le monde reverse ou personne. On ne peut pas faire six dispositifs différents. Donc, il y a une commune qui était assez hésitante. Du coup, on va faire simple. On y reviendra à l'avenir. Simplement pour la petite histoire et parce que j'aime taquiner, comme vous le savez, il ne faut pas changer en début d'année, je voudrais rappeler que la taxe d'aménagement était créée à Romilly-sur-Seine le 15 mars 1971. Soit exactement une semaine avant ma naissance. Donc, ce n'est pas moi qui ai pu la créer. On était déjà au tarif fort en 71 : 3 %. On ne pouvait pas aller au-delà. Vous avez vu, ça n'a pas changé. Je n'ai jamais voulu faire comme certains, comme l'Agglo Troyenne ou autre qui est à 5 %. Nous, on est resté à 3 %. C'était la petite anecdote que je voulais vous évoquer. Parce que je ne veux pas être responsable de la création de certaines taxes. À partir du moment où je n'étais pas né, je ne peux quand même pas avoir décidé, du ventre de ma mère, certaines taxes. Voilà.

Donc, à partir de là, qui vote pour cette question numéro quatre ? Adoption à l'unanimité, je vous remercie.

Question numéro cinq. Mme PERROT, c'est à vous. C'est la question habituelle.

Délibération n°23.004 (DEL04)

Transmission au contrôle de légalité le 6 février 2023

LE CONSEIL MUNICIPAL, APRES DELIBERATION, A L'UNANIMITE :

Annule la délibération n°22.093 en date du 24 septembre 2022,

Rend caduque la convention qui en découlait.

Approuve la suppression du reversement d'une partie de la Taxe d'Aménagement de la commune au profit de la Communauté de Communes des Portes de Romilly-sur-Seine.

Précise que la CCPRS actera par délibération de la fin de ce dispositif.

RAPPORTEUR : FLORINDA PERROT

**5) DISPOSITIONS BUDGÉTAIRES APPLICABLES AVANT LE VOTE DU BUDGET
PRIMITIF 2023**

Mme Florinda PERROT : Question n° 5. Dispositions budgétaires applicables avant le vote du budget primitif. Donc, comme tous les ans, on vous demande d'adopter certaines mesures pour pouvoir permettre à nos services de travailler, et notamment d'engager et de mandater certaines dépenses. Il vous est proposé, en section de fonctionnement, d'approuver les crédits à concurrence du montant attribué en 2022. Sur la partie investissement, on vous demande d'approuver la limite de 25 % des crédits, toujours attribués en 2022. Pour la partie autorisation de programme, cet abondement de crédit se chiffre à un tiers des autorisations des programmes ouverts toujours en 2022. Donc, à la page suivante, on vous précise le montant de ces ouvertures de crédits pour le budget principal, le budget eau et le budget assainissement. Et on reprend, sur la page suivante, toutes les autorisations de programme qui sont prévues.

M. le Maire : Y a-t-il des interrogations ? Non ? Qui vote pour ? Adoption à l'unanimité, je vous remercie.

Question 6 rapportée par David FARIA. Et d'ailleurs, nous en profitons pour souhaiter un prompt rétablissement à notre ami Jacques BENOIT qui vient de subir une opération, mais ça se passe pas mal. M. FARIA, c'est à vous.

Délibération n°23.005 (DEL05)

Transmission au contrôle de légalité le 6 février 2023

LE CONSEIL MUNICIPAL, APRES DELIBERATION, A L'UNANIMITE :

Précise que cette délibération annule et remplace la délibération n°22.135 en date du 10 décembre 2022.

Décide d'ouvrir en section de fonctionnement les crédits à concurrence du montant attribué pour l'ensemble de l'année 2022 pour les budgets Ville - Service Eau - Service Assainissement.

Autorise, avant le vote du Budget Primitif 2023, l'engagement de dépenses d'investissement dans la limite de 25 % des crédits attribués sur l'exercice 2022, pour les chapitres et articles ci-après :

BUDGET PRINCIPAL							
Chapitre	Article	Libellé	Crédits ouverts au titre de l'exercice 2022 sur le chapitre (BP + BS + DM) sans les reports et APCP	Dépenses pouvant être autorisées avant le vote du budget 2023	Dépenses autorisées	Objet	
	20	2051	Concessions et droits similaires	39 990	9 998	7 000	Logiciel GTT
	204	2041582	Bâtiments et installations	432 720	108 180	90 600	Enfouissement des réseaux Nouettes
21		2152	Installations de voirie	1 033 139	258 285	3 000	Achat de signalisations verticales
		21568	Autre matériel et outillage d'incendie et de défense civile			4 000	Fourniture de bornes d'incendie
		2158	Autres installations, matériels et outillages techniques			3 000	Achat de mobiliers urbains
		21841	autres immobilisations corporelles			5 000	Mobilier
23	2315	immobilisations en cours : installations, matériels et outillage techniques	2 582 419	645 605	24 272	Désamiantage et déconstruction de la maison du hand et son annexe pour réaliser un parking	
					500 000	Travaux de voirie diverses rues : parking avenue de la Liberté, impasse Chant de l'Alouette, marché de gros entretiens...	
BUDGET ANNEXE EAU							
Chapitre	Article	Libellé	Crédits ouverts au titre de l'exercice 2022 sur le chapitre (BP + BS + DM) sans les reports et APCP	Dépenses pouvant être autorisées avant le vote du budget 2023	Dépenses autorisées	Objet	
23	2315	immobilisations en cours : installations, matériels et outillage techniques	1 642 413	410 603	100 000	Remplacement de la canalisation d'eau potable chant de l'Alouette + divers branchements eau potable	
BUDGET ANNEXE ASSAINISSEMENT							
Chapitre	Article	Libellé	Crédits ouverts au titre de l'exercice 2022 sur le chapitre (BP + BS + DM) sans les reports et APCP	Dépenses pouvant être autorisées avant le vote du budget 2023	Dépenses autorisées	Objet	
23	2315	immobilisations en cours : installations, matériels et outillage techniques	2 752 263	688 066	250 000	Remplacement de la canalisation d'assainissement chant de l'Alouette + divers branchements eaux usées	

Autorise, avant le vote du Budget Primitif 2023, l'engagement de dépenses inscrites dans une autorisation de programme ou d'engagement ouverte au cours des exercices antérieurs dans la limite du tiers des autorisations de programme ouvertes au cours de l'exercice précédent selon le tableau suivant :

BUDGET PRINCIPAL												
Numer o d'AP	Intitulé	CP 2017	CP 2018	CP 2019	CP 2020	CP 2021	CP 2022	CP 2023	CP 2024	CP 2025	CP 2026	TOTAL AP
18001	chapitre 18001			115 646,70	518 965,03	256 870,74	110 000,00	10 000,00				1 011 482,47
	TOTAL travaux de voirie rue Anatole France			115 646,70	518 965,03	256 870,74	110 000,00	10 000,00				1 011 482,47
20002	chapitre 20002				159 165,31	528 359,80	90 000,00					777 525,11
	TOTAL aménagement gare routière scolaire Montesquieu				159 165,31	528 359,80	90 000,00					777 525,11
20003	chapitre 20003					0,00	515 000,00	95 000,00				610 000,00
	TOTAL travaux avenue Jean Jaurès 2ème tranche					0,00	515 000,00	95 000,00				610 000,00
20004	chapitre 20004				8 778,99	146 512,62	285 000,00	3 000 000,00	4 400 000,00	410 038,39		8 250 330,00
	TOTAL complexe sportif des Hauts Buissons				8 778,99	146 512,62	285 000,00	3 000 000,00	4 400 000,00	410 038,39		8 250 330,00
21001	chapitre 21001					0,00	948 900,00	700 000,00				1 648 900,00
	TOTAL travaux de voirie quartier Langevin					0,00	948 900,00	700 000,00				1 648 900,00
22001	chapitre 22001						356 320,00	1 045 680,00	1 000 000,00	1 000 000,00	598 000,00	4 000 000,00
	TOTAL travaux placettes + impasses - voirie						356 320,00	1 045 680,00	1 000 000,00	1 000 000,00	598 000,00	4 000 000,00
22004	chapitre 22004						33 000,00	480 000,00				513 000,00
	TOTAL allées cimetière des Hauts Buissons						33 000,00	480 000,00				513 000,00
22005	chapitre 22005						10 000,00	50 000,00				60 000,00
	TOTAL aménagement d'une fumière						10 000,00	50 000,00				60 000,00
22006	chapitre 22006						100 000,00	100 000,00	100 000,00	100 000,00	100 000,00	500 000,00
	TOTAL réaménagement Hôtel de Ville						100 000,00	100 000,00	100 000,00	100 000,00	100 000,00	500 000,00
22007	chapitre 22007						400 000,00	800 000,00	700 000,00			1 900 000,00
	TOTAL réhabilitation des galeries modernes romillonnaises						400 000,00	800 000,00	700 000,00			1 900 000,00
TOTAL CP		0,00	0,00	115 646,70	686 909,33	931 743,16	2 848 220,00	6 280 680,00	6 200 000,00	1 510 038,39	698 000,00	19 271 237,58
BUDGET SERVICE EAU												
Numer o d'AP	Intitulé	CP 2017	CP 2018	CP 2019	CP 2020	CP 2021	CP 2022	CP 2023	CP 2024	CP 2025	CP 2026	TOTAL AP
22002	chapitre 22002						500 000,00	500 000,00	500 000,00	500 000,00		2 000 000,00
	TOTAL travaux placettes + impasses - réseau d'eau						500 000,00	500 000,00	500 000,00	500 000,00		2 000 000,00
TOTAL CP				0,00	0,00	0,00	500 000,00	500 000,00	500 000,00	500 000,00	0,00	2 000 000,00
BUDGET SERVICE ASSAINISSEMENT												
Numer o d'AP	Intitulé	CP 2017	CP 2018	CP 2019	CP 2020	CP 2021	CP 2022	CP 2023	CP 2024	CP 2025	CP 2026	TOTAL AP
22003	chapitre 22003						500 000,00	500 000,00	500 000,00	500 000,00		2 000 000,00
	TOTAL travaux placettes + impasses - réseau d'assainissement						500 000,00	500 000,00	500 000,00	500 000,00		2 000 000,00
TOTAL CP				0,00	0,00	0,00	500 000,00	500 000,00	500 000,00	500 000,00	0,00	2 000 000,00
TOTAL GENERAL		0,00	0,00	115 646,70	686 909,33	931 743,16	3 848 220,00	7 280 680,00	7 200 000,00	2 510 038,39	698 000,00	23 271 237,58

Précise que les crédits votés seront repris au Budget Primitif 2023, lors de son adoption.

RAPPORTEUR : DAVID FARIA
6) ATTRIBUTION DES SUBVENTIONS ORDINAIRES AUX ASSOCIATIONS AU TITRE DE L'ANNÉE 2023

M. David FARIA : Merci, M. le Maire. La question numéro six, comme vous avez pu la voir, est pour l'attribution des subventions ordinaires aux associations au titre de l'année 2023. Comme vous avez pu le voir sur le tableau, vous avez le montant des subventions qui ont été attribuées en 2021, en 2022, celles qui ont été sollicitées par les associations pour 2023 et les propositions que nous faisons. Et je tiens juste à rappeler que lorsqu'on donne plus de 23 000 €, on est soumis à une mise en place d'une convention d'objectifs. Ce qu'on fait avec le RS10, le Romilly handball et le RCFC, le foot. Voilà. Si vous avez des questions.

M. le Maire : Y a-t-il des questions ? Pas de questions particulières ?

Qui vote pour ? Adoption à l'unanimité. Je vous remercie.

M. CHEIKH va s'exprimer 30 secondes sur le sujet. Le vote est fait.

M. Fethi CHEIKH : Il faut noter quand même une évolution positive, par rapport aux débats que nous avons eus sur la présentation des tableaux. Donc, on a des tableaux qui sont clairs, bien précisés. Moi j'ai fait une demande au service, pas ce conseil, mais avant, de nous donner l'enveloppe des subventions versées au titre de l'exercice 2022, et l'enveloppe globale qui sera versée au titre de l'exercice 2023. Alors, je sais la petite nuance, mais pour des questions de temps, etc. on n'a pas pu le faire. Il y a la nuance pour voir précis. C'est qu'au début de mandat, il y a des enveloppes pluriannuelles et ça fausse le calcul, mais ce n'est pas compliqué. Du coup, nous, on est parti du principe d'appliquer, et je parle à un juriste, la charge de la preuve. C'est-à-dire de partir sur le principe que l'enveloppe a diminué. Maintenant, on va laisser M. le Maire nous expliquer que l'enveloppe n'a pas diminué.

M. le Maire : Moi, vous savez, je suis un homme totalement raisonnable, je pense. Rendez-vous en 2026, vous ferez une multiplication avec des additions et tout ce qu'il conviendra, et je pense que rien que sur la Ville de Romilly, sans me tromper, on sera aux alentours de plus de 2,5 millions d'euros au profit des associations. Si on rajoute l'histoire du cercle hippique et autres, je pense qu'on frôlera les 3 millions. Alors, je vais faire très simple. Quand vous expliquerez aux habitants, à chaque habitant, on va dire 15 000, on s'en rapproche, il n'en manque plus que 41 pour refrôler les 15 000 habitants, que sur six ans chaque personne de Romilly a donné 200 € pour les associations, vous leur poserez la question s'ils pensent que c'est bien, pas bien, assez, pas assez. Suivant le point de vue où on se placera, ça ne sera certainement pas assez. Mais je ne sais pas pourquoi, du point de vue d'une grande majorité que j'entends aussi, ils trouvent qu'on fait beaucoup d'efforts à l'heure où on leur demande à toutes et tous des efforts. Ils disent : nous, voilà. Je le dis sympathiquement. Après, toujours aussi sympathiquement, les subventions c'est bien. En France, on est peut-être un peu trop picoué à la subvention, d'ailleurs. Mais moi, ce que je n'oublie pas c'est quand même tous les investissements qui ont été faits. En moins de 20 ans, en termes de sport, je crois qu'on ne va pas tarder à frôler les 30 millions d'euros d'investissement mis dans le sport. Si je rajoutai la partie culture, là, vous l'avez compris, c'est plus. Alors, quand vous dites 3 millions d'euros quasi de subventions, ça fait 200 €, mais quand vous dites pour le sport et la culture, plus de 2 000 € d'investissement par habitant en une petite vingtaine d'années, je ne suis pas sûr que ce soit non plus très ridicule. Et donc, vous avez compris que ce que je veux dire par là, je vous mets au défi les uns les autres, quand vous voudrez quelque part faire des comparaisons, c'est de comparer avec tous les mandats précédents en remontant carrément sur 50 ou 60 ans. Et même si on parle en euros constants, en tenant compte de l'inflation. Je ne suis pas sûr qu'il y ait eu un tel effort de fait par le passé. Je ne suis pas sûr. Voilà, je le dis sympathiquement. Pour le moment, je vous renvoie la question. Examinez bien les choses, mais moi je connais déjà la réponse. Donc, je suis assez à l'aise sur le sujet. J'entends bien qu'on me dise ça et ça. Et puis, il y a une petite chose qui a été omise, mais c'est normal parce que ce n'est pas notre instance. On oublie aussi tout ce que met au niveau des associations et autres, notamment au travers de la Maison de la justice et du droit, la Communauté de

Communes. On est quand même sur un budget, sur la Communauté de Communes, de près de 50 000 € chaque année pour les diverses associations liées à la Maison de la justice et du droit. Alors, c'est sûr, vous pourriez me dire : oui, mais il y a 15 ans c'était dans le budget de la Ville. Aujourd'hui, c'est dans le budget de la Communauté de Communes. Donc, quand vous rajoutez ça plus ça, ça fait certaines sommes. Personne, je dirais, ne peut dire qu'à Romilly les subventions aux associations sont ridicules. Je vais réutiliser une formule toujours sympathique : quand je me regarde, je me désole, quand je me compare, je me console. Voilà, c'est aussi simple que ça. Je pourrais toujours faire plus, mais quand je regarde ce que les autres font, je suis assez à l'aise.

Mme Marie-Thérèse LUCAS : M. le Maire, pardon. Étant donné que je suis dans certaines associations, je vais sortir pour ne pas voter les subventions.

M. le Maire : Oui. Alors, qui fait partie de certaines associations ? Il y en a autour de la table, je crois. Alors, on va peut-être faire par pavé à ce moment-là. Ce sera plus simple parce que ça va être un peu compliqué. Oui, Monsieur...

M. Fethi CHEIKH : Si je peux me permettre. Sur ce que vous venez de dire, c'est devenu la ritournelle. C'est-à-dire que vous nous renvoyez toujours sur les années 80, 70, etc. Moi, je vous dis que je ne suis pas responsable ni de mon groupe, ceux qui sont autour de la table, des bons choix ou des mauvais choix qui ont été opérés. On exerce avec responsabilité notre mandat. On analyse, on s'inscrit dans le débat de cette assemblée. Donc ça, c'est quand même important, et je le dis d'autant plus que je suis à l'aise parce qu'il y en a qui sont autour de la table qui ont participé à des gestions précédentes.

Donc, que tout le monde soit quand même concerné. Voilà, ne me mettez pas sur ce terrain-là. Moi, ce que je veux dire par rapport aux associations, pour vous mettre à l'aise, qu'il y a un effort d'investissement qui a été fait sur les équipements. Voilà, vous avez un membre de l'opposition qui le dit. Non, mais ne caricaturez pas mon propos.

M. le Maire : Mais je vous en remercie.

M. Fethi CHEIKH : Voilà, mais que ce soit bien précisé. Il y a la piste d'athlétisme, il y a la piscine. Je peux même les citer. Il y a même le beau projet du complexe sportif des Hauts Buissons. Il y a des efforts qu'il faut quand même souligner, mais il n'y a pas que ça. Enfin, il n'y a pas que ça. Quand vous me dites qu'interroger les habitants, mais il n'y a pas les habitants d'un côté et les associations de l'autre. Les habitants font partie prenante de la vie des associations de notre Ville. La preuve en est, il y en a certains, et même des élus, qui vont quitter parce qu'ils font partie de la vie des associations. Et quand on rencontre aujourd'hui les responsables d'associations, ils nous font part quand même des difficultés de fonctionnement, de la crise du bénévolat. Ce n'est pas de votre faute. Ce n'est pas la mienne. On sait que nous, en tant qu'élus, que certaines politiques culturelles, sportives reposent sur ces associations-là. Il faut quand même le prendre en considération. Et pour faire fonctionner aujourd'hui une association, c'est très compliqué. Et c'est le fonctionnement institutionnel, classique qui fait que les Villes viennent en aide financière parce qu'il y a ce qu'on appelle du gagnant-gagnant, il y a l'attractivité de la Ville par un tissu associatif, il y a le sport et ça nous fait plaisir quand on lit dans la presse qu'on a des sportifs qui font des résultats. C'est quand même important. Et aujourd'hui, ces associations, on n'est que des porte-parole de certains responsables qui nous disent : on est en difficulté et on a besoin, au lieu de nous réduire nos subventions, on demande déjà de les maintenir, d'une. Là, dans votre réponse, j'ai la confirmation que l'enveloppe a diminué. Et de les soutenir davantage dans les temps qui courent. J'ai vu des responsables pas plus loin qu'hier qui ont eu des retours négatifs sur des demandes de subventions exceptionnelles par exemple. Et c'est ça qu'il faut étudier, cas par cas, et soutenir notre tissu associatif.

Mme Florinda PERROT : M. le Maire, est-ce que je pourrais intervenir ?

M. le Maire : Allez-y, Mme PERROT, et puis je vais répondre sur deux ou trois sujets.

Mme Florinda PERROT : Oui, je vais juste repréciser parce qu'effectivement j'entends bien, M. CHEIKH, ce que vous dites. Aujourd'hui, il n'y a pas une volonté de léser les associations. Le fait qu'on ait donné par anticipation quatre à cinq ans d'avance, c'était au sortir du COVID où toutes les associations sportives ou non sportives avaient un déficit de fréquentation. Beaucoup de cotisations n'ont pas été reprises et, effectivement, beaucoup d'associations se sont retrouvées avec une baisse de recettes. Certaines, avec des charges fixes en face à assumer. Donc, si vous voulez, il y a une volonté de la municipalité d'anticiper, de leur donner de la visibilité. Donc, on a débloqué des fonds. Et je peux vous dire que, sur le budget Ville, nous, on l'a senti ce déblocage de fonds aux associations. Aujourd'hui, on leur a donné à minima trois à quatre ans de visibilité en termes de recettes, de façon à ce qu'ils puissent se retourner. À charge pour eux, effectivement après, de peut-être relever leurs propres cotisations auprès des adhérents. Parce qu'on ne peut pas tout faire au niveau de la Ville. Vous l'avez souligné, M. TOTEL et vous, on a une inflation galopante et, forcément, les frais de fonctionnement des associations ou des particuliers, on connaît les mêmes au niveau de la Ville. On a un fonctionnement qui explose en termes de coûts. Et aujourd'hui, on doit aussi préserver nos propres équilibres budgétaires pour, effectivement, être pérenne à terme et pouvoir continuer à subventionner toutes ces associations dans cinq ans, six ans, sept ans, si on est toujours là. Donc aujourd'hui, j'entends ce que vous dites, mais je pense qu'il y a aussi un effort à faire du côté des associations. Moi, je n'ai pas entendu dire qu'il y a eu des cotisations qui ont été relevées à minima du montant de l'inflation. Et ça, peut-être qu'il faudrait qu'on commence. Alors, je sais que c'est forcément encore un handicap, mais aujourd'hui peut-être que pour 2023 certaines cotisations devraient être relevées d'au moins 5 %. Parce qu'on ne peut pas tout faire à la Ville.

Donc aujourd'hui, on n'est pas là pour léser les associations. L'avance de trésorerie a été faite. À charge, pour chaque association, de gérer au mieux, de façon anticipée, pour ne pas se retrouver dans le rouge. Je ne suis pas sûre que certains trésoriers aient eu ce principe de prudence qu'on applique à la Ville, autant de mon côté que du côté du Maire. On est aujourd'hui dans un contexte qui est très mouvant. On ne sait pas où on va. On est très impacté sur le plan énergétique. Et aujourd'hui, on a tous les mêmes contraintes. Ce qu'un budget familial privé connaît, on le connaît au niveau de la Ville. Voilà, je voulais juste rappeler ce principe parce que ça m'ennuie d'entendre dire que l'on condamne les associations alors qu'on est, effectivement, en tant qu'élus, très mouillés au niveau de certaines associations. Moi la première. Du bénévolat, on en fait, mais vous l'avez souligné vous-même, on a aussi une crise du bénévolat. Et les gens s'attendent toujours à ce que tout tombe tout cuit dans le bec. Vous me passerez l'expression. Mais aujourd'hui, pour être bénévole dans beaucoup d'associations, c'est quand même ce que je constate. Une désaffection du bénévolat. Les gens estiment que tout leur est dû. Et aujourd'hui, la Ville ne peut plus se permettre ça. En tout cas, si on veut préserver nos investissements, de vrais équipements et du vrai service, forcément on est obligé d'être un peu plus restrictif sur certaines marges qu'on n'a plus. Voilà. M. le Maire, je vous laisse la parole.

M. le Maire : Je crois que M. FARIA veut prendre la parole.

M. David FARIA : Merci, M. le Maire. Moi, je voudrais juste préciser que je fais quasi toutes les AG des associations sportives et le gros problème qu'ils ont c'est le bénévolat. Au niveau finances, elles nous remercient toutes. Toutes les associations nous remercient parce que, contrairement à nos collègues d'autres Villes qui, depuis le COVID, ont baissé beaucoup les subventions, nous, on les a toujours maintenus. Et grâce à ça, elles arrivent à se refaire une santé financière, à mettre un petit peu de côté par ce que, malheureusement, c'est vrai qu'elles

ont perdu beaucoup d'adhérents. Mais, grâce à la non-baisse des subventions depuis le COVID, elles arrivent financièrement à s'en sortir. Et je fais toutes les AG des associations sportives. Quand je n'y vais pas, je demande à Jean-Marie TAILLAND. Il peut vous le dire, il dira la même chose. Alors, je pense qu'aujourd'hui, bien sûr, tout le monde a des problèmes financiers, mais au niveau des associations c'est surtout un problème de bénévolat. Et là, malheureusement, je pense que la Ville de Romilly, comme les autres communes, ne peut pas faire grand-chose. Voilà, c'est tout ce que j'avais à dire.

M. le Maire : Bien. Ce qui vient de vous être évoqué les uns les autres, j'entends bien que ce soit des fois un petit peu, comment dirais-je, percutant, mais si on reprend pavé par pavé, ou même globalement. Moi, j'entends ce que vous dites, certains demandent des subventions exceptionnelles. J'entends aussi certains qui entre guillemets ont quitté parfois certaines associations pour devenir autonomes parce qu'ils font un gros travail de leur côté pour obtenir un maximum. Il n'y a aucun sujet pour accompagner, mais comme vous a dit Mme PERROT, on ne peut pas non plus, entre guillemets, se substituer à tout. J'entends la crise du bénévolat, mais on ne peut pas dire : j'ai besoin de sous, hop la Ville. On a des associations localement qui font tout pour obtenir un maximum. Là, on les accompagne. Il n'y a aucun sujet. Vous le savez tous bien. On peut citer carrément, en toute franchise et tranquillité, le Karaté-Do qui a de bons résultats, qui fait si, qui va chercher des sponsors et autres, et qui, là, nous sollicite sur d'autres sujets. On aura l'occasion d'y revenir. Là, pourquoi pas ? Parce qu'on voit qu'il y a l'élan, mais on ne peut pas tout nous demander. Moi, vous savez, quand nous avons repris le cercle hippique, dans les 48 heures j'ai eu beaucoup de gens qui m'ont appelé ou fait des SMS en disant : j'ose espérer que vous ne rachetez pas les chevaux. Parce que les gens avaient compris autre chose. Ils croyaient qu'on rachetait le cercle hippique, les chevaux, qu'on gérait tout ça. Si vous voulez, on peut accompagner, mais à un moment on ne peut pas se substituer. Ça, il faut l'entendre. On peut accompagner, mais on ne peut pas se substituer. Il y a aussi, il faut se le dire sympathiquement, certains, je dis bien c'est de moins en moins, mais certains qui créent des associations en disant : j'ai besoin de 100 % de subventions. Prenez dans le Pôle enseignement, sympathiquement, on a versé des subventions.

Vous avez des associations qui sont citées, là, qui demandent zéro euro de cotisations à leur adhérent. Ce n'est pas logique qu'elles demandent qu'on mette 100 %. Vous ne pouvez pas être adhérent d'une association sans mettre ne serait-ce qu'un euro ! Ça n'existe pas dans la vraie vie ! Ça n'existe pas. Donc, si vous voulez, moi, entendre une discussion en disant : oui, mais dès qu'on demande une subvention exceptionnelle. On ne peut pas tout payer. Ça, il faut l'entendre. À un moment, il y a quelqu'un qui paye. C'est comme la santé. Ça n'a pas de prix, mais ça a un coût. Là, c'est la même chose. Et on est obligé de faire des choix. On est obligé de faire des choix. On ne peut pas aller aussi au-delà de certaines sommes. Il faut que certains repensent, revoient les choses. Pardonnez-moi, ça a été assez lourd et dur pour eux. Au niveau de la MJC, quand on a remis les choses comme il convenait, tout le monde à pousser des cris d'orfraie. La MJC existe encore. Mais est-ce que c'était logique qu'on donne 250 000 € par an pour 340 adhérents dont la moitié n'était pas de Romilly ? Il faut se poser les bonnes questions. Aujourd'hui, on a coparticipé, on a remis les choses comme il convient, à mon sens. Mais à un moment, on ne peut pas payer non plus quelque chose, même si ça permet de l'attractivité à Romilly, où dans certaines sections, pardonnez-moi l'expression, 80 % des personnes n'habitent pas Romilly. Elles ne sont pas de Romilly. On ne peut pas payer pour tout le monde. Voilà, je le dis sympathiquement. Donc, il y en a qui vont voir leurs propres communes d'où ils sont issus en disant : est-ce que vous pourriez payer pour notre cotisation ? C'est votre choix. Vous décidez de faire tel sport, vous payez. Voilà, c'est aussi simple que ça. Parce qu'après c'est sans fin. Oui, vous allez peut-être avoir un retour. Je le dis sympathiquement. Il y a certains adhérents qui sont dans cette salle pour une association qui va bientôt demander de subventionner quasi pour limite les fusils à pompe ou autre. Mais non,

mais c'est sans fin. Demain matin, est-ce que je dois subventionner aussi pour aller jouer au golf ? C'est sans fin. Non, mais il y a un moment où il y a des principes de base. Moi, je reviens toujours sur ça. Alors, c'est peut-être une erreur. Je me base déjà sur des sports qui, pour le moment, principalement, ont pour adhérents des gamins. Voilà. Si les adultes, on veut exercer tel ou tel sport, il faut, à un moment, en assurer une grosse partie. C'est comme si, après, vous me dites : M. le Maire, pourquoi on ne met pas sur la table comme quoi on va payer 50 % des abonnements chez Orange Bleue, Magic-form, Basic-Fit, c'est sans fin. Non. Les gens vont faire leur sport chez Basic Fit, c'est leur choix. Et puis, il y en a un autre parmi vous qui va me dire : ce que j'adore, c'est recevoir tous les dimanches telle ou telle personne et ça me coûte un carton de champagne, est-ce que vous m'en payez 50 % ? C'est sans fin. On ne peut pas tout subventionner à un moment. Pourquoi pas le gigot de sept heures aussi pendant que vous y êtes ? Non. À un moment, c'est stop. Moi, je veux bien tout entendre. J'adore la convivialité. J'adore la sympathie, mais quand je vais au restaurant, c'est moi qui paye. Alors, bien sûr, vous allez me dire l'association c'est autre chose. Je vous le dis sympathiquement : j'ai eu une demande d'une association pour lui payer un voyage pour aller voir le parc floral d'Orléans. J'entends tout, moi, mais moi, qu'est-ce que je fais ? Je prends ma bagnole, je me mets sur l'autoroute et je roule, et je paye au ticket. Je n'appelle pas au ticket la SANEF : est-ce que vous pouvez envoyer la facture par Chorus à la Ville de Romilly ? Non, mais il faut vivre dans son monde. Pardonnez-moi, je crois que le premier effort c'est déjà quand vous sortez le carnet de chèques ou la carte bancaire - le carnet de chèques, je n'en fais plus quasi - ou en virement, vous le sentez. Et d'ailleurs, c'est ce que je reproche aujourd'hui avec la carte vitale dans les pharmacies. Vous ne savez même pas combien vous achetez le médicament. Hop, vous mettez la carte vitale. On vous aurait pris 12 € ou 120 € c'est pareil. Non, mais autant se le dire. À un moment ce n'est pas bon. Ce n'est pas bon en termes de responsabilité. Quand j'achète quelque chose, même si c'est remboursé en partie, je dois savoir combien ça coûte. C'est ma conception. C'est ma culture, et j'ai la chance de la partager. M. TOTEL.

M. Éric TOTEL : Oui, M. le Maire, calmez-vous (rires). Pour en revenir, je dirais, au rôle que les associations ont pour notre Ville, mais bien au-delà, quant au lien social qu'elles entretiennent, qu'elles maintiennent et au rôle éducatif qu'elles ont vis-à-vis des jeunes. Je n'oppose pas les contraintes budgétaires que vous avez et la situation, mais quand même, vous savez aussi que les associations ont énormément de contraintes.

Il faut des éducateurs formés, il faut payer des formations. Vous le savez très bien. Elles ont un rôle prépondérant, ces associations, et je crois que dans notre société, à l'heure actuelle, effectivement il y a une crise du bénévolat, comme il y a une crise de l'emploi pour certains métiers en tension. Oui, on n'est pas hors contexte. On est une société qui traverse des difficultés énormes. Il y a eu la période COVID. Je pense qu'il y a intérêt à être vigilant à ce que ces associations retrouvent toute leur vitalité. Et encourager, y compris ceux qui sont déjà là, qui sont bénévoles dans leurs associations, voire susciter d'autres engagements, et veiller que ce ne soit pas au travers du budget peut-être, de certaines difficultés, que ce soit pour ceux-là un prétexte pour arrêter, pour quitter leur engagement. Je suis de ceux-là aussi, dans les associations, je m'investis auprès des jeunes. Je trouve que c'est très important. Et puis, ce lien. Je crois que ce lien est porteur de beaucoup de choses, y compris des projets aussi bien personnels, professionnels, pour des jeunes, moins jeunes, pour des anciens, pour nos retraités. Si tout ce tissu n'est pas suffisamment soutenu, nous tenons, à un moment donné, à vous éveiller et à intervenir sur cet aspect-là.

M. le Maire : En tout cas, les subventions n'ont pas été baissées. Chacun constate. Il faut arrêter de vouloir dire certaines choses. David FARIA vous l'a dit, en participant à toutes les assemblées générales, notamment dans le domaine sportif. Le sujet est vu. Je vous prendrai vite fait par pavé, mais on va aller très vite. Vous savez, il y a les subventions, on l'a dit, mais il y a les équipements. Je parle, par exemple, du côté de l'enseignement. Il y en a beaucoup

qui ne font pas les efforts que nous faisons vis-à-vis des fédérations de parents d'élèves ou d'autres. Du côté de la culture, vous voyez que ça représente quand même une certaine somme. Ce n'est pas anodin. Du côté des secours, c'est bien de parler de l'amicale des sapeurs-pompiers. Je voudrais simplement rappeler qu'aujourd'hui le SDIS coûte au budget de la Ville plus de 1 000 € par jour. Dès qu'on se lève le matin, c'est 1 000 € pour le SDIS. 382 000 € annuels. Plus de 1 000 € par jour. Il y a 365 jours. 1 000 € pour le SDIS à Romilly. Ensuite, on voudrait poursuivre, par exemple protection civile ou autre, on est en train de voir pour certaines autres choses, mais vous allez me parler aussi, par exemple, pour les associations caritatives. Là aussi, il n'y a pas que des Romillons et Romillonnes. On ne peut pas non plus assumer pour tous les adhérents y compris de l'extérieur. Sur l'insertion, et même aussi sur ce volet-là qu'on venait d'évoquer, pendant la crise COVID, le Département a lotté beaucoup que ce soit au niveau masque ou autre chose. Et ils peuvent encore peut-être refaire d'autres choses, mais il y a des choses de faites. Du côté des loisirs, on l'a évoqué quelque peu, mais on ne peut pas non plus tout assumer dans la mesure où on prête aussi parfois certaines salles ou certains équipements. Du côté du sport, là, je ne peux pas entendre un jour ou l'autre qu'on me dise que ce n'est pas possible qu'on ne fasse pas autant ou qu'il faut faire encore plus. On fait déjà beaucoup. Il faut se le dire. Et personne ne peut faire de reproches. Quand nous sommes arrivés en 2008, on a augmenté de 30 ou 40 % la subvention de la première association sportive de Romilly. Alors, personne ne peut me dire que ce n'était pas prévu. Ça a fait une certaine somme. On a remboursé même, soi-disant, les différences qu'il y avait et ce n'était pas prévu, le grillage du cercle hippique et d'autres choses, on a remis entre 10 ou 15 000 € environ, je crois, à l'époque. Ensuite, chacun a vu qu'on montait en pratique au niveau du foot. Mais même là, en toute sympathie, vous pouvez l'écrire, même quand on a fait venir l'équipe des vétérans de 98, les trois quarts du boulot ont été faits par qui ? Par Melle VECCHIO et ses équipes. Il faut quasi tout prendre en main, l'organisation et tout. J'entends tout cela, mais il y a un moment où il faut faire aussi un minimum. On ne peut pas faire venir des équipes de foots et autres et de s'occuper de tout à 100 % de notre côté. Donc ça, on ne le met pas dans le coût aux associations, tout le travail qui est fait par les équipes de la Ville. Ensuite, je vais taquiner. L'Office municipal des sports, si vous étiez à la soirée, il y a aussi une façon de gagner un peu de sous. Alors je n'ai rien contre, mais à 22h50 il n'y avait plus de champagne. Comment vous voulez rentrer des sous dans la caisse si vous n'avez plus rien à vendre ? Alors, c'est bien du Coca-Cola, je n'ai rien contre. Il faut faire attention à consommer avec modération.

C'est les rugbymen qui ont été recherchés à leur club tout le champagne qu'ils avaient. C'est du boulot ça ? Non, mais ça fait trois ans que vous ne faites pas de manifestations et vous dîtes à 22h50 rideau, tout le monde rentre à la maison. Je ne sais pas, moi, quand je fais une soirée, généralement, je ne rentre pas comme les poules. Peut-être quand je serai en EHPAD, mais pas pour le moment. Alors, ce que je veux vous dire par là c'est que, sympathiquement, tout le monde doit se poser les bonnes questions. Vous ne pouvez pas tout attendre. Je ne vais quand même pas donner une subvention à l'Office municipal des sports parce qu'ils n'ont pas vendu assez de champagne. Un moment, il faut ce qu'il faut. Tout le monde doit se prendre en main. Et s'il avait fallu que je les aide à ouvrir les bouteilles, et même à les payer, ça n'aurait pas été un sujet. Donc, ce que je veux dire par là, c'est qu'à un moment il faut que tout le monde, les uns, les autres, je ne vais pas vous les réciter un par un, mais il faut qu'ils fassent aussi certains efforts. L'association modélisme ferroviaire, quand vous découvrirez ce que, honnêtement, la Communauté de Communes va faire pour eux sur l'AFPA, c'est sans commune mesure avec la subvention. Aucune association de modélisme n'aura ce qu'ils vont avoir, dans l'ex-Région Champagne-Ardenne, même du côté des Ardennes et autres. Donc, il y a un moment où je pense qu'il ne faut pas dire en permanence : toujours plus, toujours plus. Il y a beaucoup de choses qui sont faites et que nous continuons à faire. Pendant la crise COVID, si je reprends par exemple « divers intérêt général », j'entends certaines choses sur

le comité de jumelage, mais lorsqu'on prête un camion pour aller à Ouman, et c'est normal. Lorsqu'on va le reprêter aussi encore dans une quinzaine de jours, trois semaines pour qu'ils y retournent, c'est normal nous le ferons. Lorsque la Communauté de Communes, qui a beaucoup de masques en stock suite à la crise COVID, les offrira potentiellement pour l'Ukraine, ça ne sera pas un sujet. Parce qu'ils soient sanitaires ou pas aux normes, ça permet en ayant un masque, quelque part par les grands froids qu'on a, de se protéger aussi, et d'avoir un peu plus chaud. Donc, tout ça, on le fait. Les associations patriotiques, personne ne peut me dire qu'on ne fait pas le nécessaire. Au contraire, lorsqu'ils nous demandent exceptionnellement pour un drapeau, on fait le nécessaire. Nous sommes d'accord ? Maintenant, si vous me dites pour les syndicats, je le dis ouvertement, on est l'une des rares Villes à le faire. Citez-moi d'autres Villes qui le font. Citez-moi d'autres Villes. Vous allez me dire : oui, mais c'est lié à la protection juridique et autre. Mais il n'y a pas que des salariés, pardonnez-moi, licenciés et autres qui viennent de Romilly. Citez-moi d'autres Villes, à part Troyes et Romilly, qui donnent pour les syndicats. J'aimerais bien savoir. Je ne cite pas de Ville. Je ne sais pas si La Chapelle-Saint-Luc par exemple donne. Mais vous voyez, on ne peut pas tout demander à la Ville de Romilly-sur-Seine. Donc, j'entends ce que vous me dites. Moi, si on refait les calculs, non seulement ce n'est pas en baisse, mais lorsqu'on évoque que, sur un mandat, on va dépasser les 3 millions d'euros, hors CCAS, j'ai envie de dire : c'est fort sympathique. Et lorsque j'entends aussi les critiques sur le CCAS, je ne peux les admettre parce que même si on nous disait que c'était en baisse, quand je compare ce qui est donné par habitant dans beaucoup de collectivités de notre taille, la subvention au CCAS ne devrait être que de 260 000 € et pas de 500 000 €, si on faisait un prorata au niveau des habitants de Ville comme notre taille. Vous voyez que ce n'est pas le cas. C'est 500 000 €. Donc, je pense que, de ce côté-là, nous n'avons pas à, sans jeu de mots, rougir. Voilà.

Donc, pour cette question numéro six, qui vote pour ? Alors, on va faire par pavé. Alors, les uns les autres, tous ceux qui sont dans les associations, je vais vous demander, si vous voulez, de sortir. Dans toutes les associations. Et puis, au fur et à mesure, vous approcherez de notre chère Émilie. Ça vous fera faire quelques pas de danse. Trois pas en avant, quatre pas en arrière. Je rappelle que la valse se danse en trois temps, et la marche en quatre temps (rires). J'ai dit la marche, je n'ai pas dit en marche. On va vous dire par pavé, donc ceux qui ne se reconnaîtront pas dans le pavé enseignement auront la chance et l'honneur de pouvoir revenir. Donc, maintenant que notre salle est bien sortie. Vous avez noté potentiellement tous ceux qui sont sortis ? Donc, mettez-vous bien qu'on vous voit, que ce soit bien clair.

Alors, pour l'enseignement. C'est-à-dire, on a l'USEP-FCPE, c'est principalement une subvention à l'USEP Pays de Romillon. Personne ne fait partie de l'USEP Pays de Romillon en extérieur ? Personne ne fait partie de l'USEP en extérieur ? Alors, ceux de l'extérieur et ceux de l'intérieur, qui vote pour la subvention à l'USEP ? Subvention adoptée à l'unanimité.

Pour la culture, je veux parler MJC, l'IUTL et l'UC Portugaise. Donc, qui ne fait pas partie du vote ? Tout le monde vote ? Personne ne fait partie de la MJC, IUTL ou autre ? Qui vote pour ? Adoption à l'unanimité. Je vous remercie.

Maintenant, pour l'amicale des sapeurs-pompiers. Qui en fait partie ? Non ? Jean-Albert, tu ne te considères plus assez jeune ? Alors, qui vote pour ? Adoption à l'unanimité. Je vous remercie.

Alors, on va arriver au social. Qui fait partie de Relais Services ? Alors, j'ai Marie-Thérèse LUCAS qui fait partie de Relais Services. Est-ce que j'ai quelqu'un d'autre qui ne prendra pas part au vote ? Jean-Paul aussi ? Jean-Paul HAHN aussi qui, ça y est, sort de la salle. C'est ça, 10h15, il faut bien que je te taquine (rires), c'est une heure de réveil. C'est mon humour. Alors, nous savons qui ne participe pas au vote : Jean-Paul HAHN et Marie-Thérèse LUCAS. Les autres, est-ce que vous êtes pour ? Adoption à l'unanimité.

Ensuite, nous sommes sur l'insertion. Qui fait partie de Coups de main et Chlorophylle ? Marie-Thérèse LUCAS. Quelqu'un d'autre ? Coups de main ? Chlorophylle ? Jean-Paul. Alors, je vais vous servir une térébenthine pour vous réveiller, les gamins (rires). Alors, Marie-Thérèse LUCAS et Jean-Paul HAHN ne participent pas au vote. Qui vote pour ? Adoption à l'unanimité. Je sais que la règle peut paraître un peu ridicule, mais avec leurs histoires de prise illégale d'intérêts ou autre.

Les loisirs. Société musicale de Romilly. Qui en fait partie ? Personne ? Qui vote pour ? Adoption à l'unanimité.

Ensuite, on arrive sur le sport. Qui fait partie du RCFC, RS10, ASFR, Air Modèle Club, Office municipal des sports, les pêcheurs, la fraternelle, le Romilly rugby club, le Romilly Hand, l'espérance Nogent Romilly natation et le Romilly Karaté-Do ? Parce que les autres n'ont pas de subventions. Qui fait partie de l'une ou plusieurs de ces associations ? Éric TOTEL. Personne d'autre ? Parfait. Qui vote pour ? Adoption à l'unanimité.

Et ensuite, pour les « divers intérêt général », ceux qui font partie de l'Amicale du personnel, Animation et promotion du marché de l'eau, Comité de jumelage, Cœur de Ville. Qui fait partie de l'une de ces quatre-là ou des quatre, ou de trois ? Alors là, j'ai M. Fethi CHEIKH, Marie-Thérèse LUCAS, Cécile BAUDESSON, Jean-Albert HOSDEZ et Sandrine CONROUX. Ah bah bravo ! Mais ça, c'étaient ou ce sont les commerçants de centre-ville, comme Jean-Paul HAHN ou Sandrine qui découvrent. Non, je les taquine un peu. Et j'ai aussi Richard RENAUT qui me dit qui fait partie d'une association. C'est ça ? Cœur de Ville, d'accord. Donc, vous avez bien noté tout le monde ? C'est bon ? Vous avez essayé ? Non, mais ça vous paraît clair ou on recommence ? C'est clair juridiquement ou on rappelle les noms ? Je rappelle. Relevez la main une dernière fois pour qu'on revalide. Fethi CHEIKH, Cécile BAUDESSON, pour ces associations-là parce que les services ont du mal à suivre. Amicale, Animation, Comité de jumelage, Cœur de Ville. Alors, Sandrine CONROUX, Fethi CHEIKH, Marie-Thérèse LUCAS, Cécile BAUDESSON, Jean-Albert HOSDEZ, Richard RENAUT. C'est bon pour tout le monde ? Qui vote pour ? À part ces personnes-là qui ne prennent pas part au vote. Parfait. Adoption à l'unanimité. Je vous remercie. Je crois qu'on a fait le tour. Mesdames, Messieurs, vous pouvez rejoindre votre digne place et cette question est adoptée.

Question numéro six. Il est 10h20 et on recède de la parole à M. FARIA qui va mettre le turbo, ainsi que ses futurs rapporteurs d'après. On y va.

Délibération n°23.006 (DEL06)

Transmission au contrôle de légalité le 6 février 2023

LE CONSEIL MUNICIPAL, APRES DELIBERATION, :

Décide d'adopter un vote par secteur, permettant ainsi de faire sortir les élus qui sont potentiellement intéressés sans remettre en cause le quorum.

Pour le secteur Enseignement :

- Est sortie de la salle : Gaëlle ROME.

UNANIMITE

<i>Conseillers présents</i>	<i>Suffrages ex- primés avec pouvoir</i>	<i>Pour</i>	<i>Contre</i>	<i>Abstention</i>	<i>Non partici- pant</i>
26	31	31	0	0	1

Pour le secteur Culture :

UNANIMITE

<i>Conseillers présents</i>	<i>Suffrages ex- primés avec pouvoir</i>	<i>Pour</i>	<i>Contre</i>	<i>Abstention</i>	<i>Non partici- pant</i>
26	32	32	0	0	0

Pour le secteur Secours :

UNANIMITE

<i>Conseillers présents</i>	<i>Suffrages ex- primés avec pouvoir</i>	<i>Pour</i>	<i>Contre</i>	<i>Abstention</i>	<i>Non partici- pant</i>
26	32	32	0	0	0

Pour le secteur Social :

- Sont sortis de la salle : Jean-Paul HAHN, Marie-Thérèse LUCAS (emportant le pouvoir de Gilles MATHIEU)

UNANIMITE

<i>Conseillers présents</i>	<i>Suffrages ex- primés avec pouvoir</i>	<i>Pour</i>	<i>Contre</i>	<i>Abstention</i>	<i>Non partici- pant</i>

26	29	29	0	0	3
----	----	----	---	---	---

Pour le secteur Insertion :

- Sont sortis de la salle : Jean-Paul HAHN, Marie-Thérèse LUCAS (emportant le pouvoir de Gilles MATHIEU)

UNANIMITE

<i>Conseillers présents</i>	<i>Suffrages ex- primés avec pouvoir</i>	<i>Pour</i>	<i>Contre</i>	<i>Abstention</i>	<i>Non partici- pant</i>
26	29	29	0	0	3

Pour le secteur Loisirs :

UNANIMITE

<i>Conseillers présents</i>	<i>Suffrages ex- primés avec pouvoir</i>	<i>Pour</i>	<i>Contre</i>	<i>Abstention</i>	<i>Non partici- pant</i>
26	32	32	0	0	0

Pour le secteur : Sports :

- Est sorti de la salle : Éric TOTEL

UNANIMITE

<i>Conseillers présents</i>	<i>Suffrages ex- primés avec pouvoir</i>	<i>Pour</i>	<i>Contre</i>	<i>Abstention</i>	<i>Non partici- pant</i>
26	31	31	0	0	1

Pour le secteur Divers, intérêt général :

- Sont sortis de la salle : Cécile BAUDESSON (emportant le pouvoir de Claire KREMER), Fethi CHEIKH (emportant le pouvoir de Laetitia COUENON), Sandrine CONROUX, Jean-Paul HAHN, Jean-Albert HOSDEZ, Martine LEFEVRE, Marie-Thérèse LUCAS (emportant le pouvoir de Gilles MATHIEU), Richard RENAUT

UNANIMITE

<i>Conseillers présents</i>	<i>Suffrages ex- primés avec pouvoir</i>	<i>Pour</i>	<i>Contre</i>	<i>Abstention</i>	<i>Non partici- pant</i>
26	21	21	0	0	11

Donne son accord au versement, aux associations, des subventions ordinaires de fonctionnement dont l'attribution n'est pas assortie de conditions d'octroi, conformément aux crédits qui seront inscrits selon le tableau joint.

Autorise Monsieur le Maire à procéder au versement des subventions supérieures à 23 000 euros dans le cadre des conventions d'objectifs, conformément aux crédits votés lors du Budget Primitif 2023.

Précise que la mensualisation du versement de la subvention ordinaire de fonctionnement de la Maison des Jeunes et de la Culture Jean-Guillemin sera portée à hauteur de 5 000 euros à compter de janvier 2023.

Dit que ces dépenses seront imputées au Budget 2023.

RAPPORTEUR : DAVID FARIA

7) DEMANDE DE SUBVENTION D'ÉQUIPEMENT - ROMILLY HANDBALL

M. David FARIA : Merci, M. le Maire. La question numéro sept concerne une demande de subvention d'équipement du Romilly Hand pour le rachat de ballons spécifiques, sans résine. Leur demande est de 2 250 € et je vous propose de leur attribuer 1 000 €.

M. le Maire : Un peu de calme, s'il vous plaît. Pour la question numéro sept que vous avez tous lue, pour 1 000 € pour le Romilly Handball, qui vote pour ? Vous êtes d'accord, le Romilly Hand, les 1 000 € pour les ballons et autres ? Tout le monde vote pour ? Oui ? Pas d'abstention ? C'est bon ? Adoption à l'unanimité. On passe au tir à l'arc.

Délibération n°23.007 (DEL07)

Transmission au contrôle de légalité le 6 février 2023

LE CONSEIL MUNICIPAL, APRES DELIBERATION, A L'UNANIMITE :

Attribue une subvention d'équipement d'un montant de 1 000 € au Romilly Handball correspondant à l'achat de ballons spécifiques.

Autorise le Maire, ou son représentant, à procéder au mandatement de la somme précitée.

Précise que les crédits seront inscrits au budget 2023.

RAPPORTEUR : DAVID FARIA

**8) DEMANDE DE SUBVENTION DE FONCTIONNEMENT - ASSOCIATION RS 10 -
SECTION TIR À L'ARC**

M. David FARIA : C'est une demande de subvention de fonctionnement demandée par la section tir à l'arc qui, pour pouvoir remettre du grillage autour de leur terrain, en Béchère, pour éviter que les sangliers y pénètrent, demande 220 €. Et je vous propose de leur attribuer 200 €. C'est 220 dans la note et l'attribut est de 200.

M. le Maire : C'est ça ? Donc, on est à 200 €, pourquoi ? Parce que vous avez prévu qu'avec les fléchettes ils tuent peut-être un sanglier et qu'ils fassent un petit repas après peut-être, non ?

M. David FARIA : Non, c'est parce que les sangliers entrent sur le terrain en début d'année hivernale. Et après, on est obligé de tout refaire. Et puis là, ils ont déjà fait une grosse partie avec du grillage récupéré. C'est pour ça que la somme n'est pas très grande. Parce qu'en fait c'est pour finir de pouvoir entourer le terrain.

M. le Maire : On a bien compris, mais moi, je vous proposais du développement durable, avec le concours du Tir Sporting Club, qu'au lieu de faire du sanglier courant, ils faisaient du sanglier classique. Voilà. Et puis après, on finissait sur un repas où, quelque part, ils pouvaient facturer une entrée et récupérer des subventions. Vous voyez, c'est l'économie circulaire. Alors, pour cette question 8, qui vote pour ? Pour les 200 € ? Oui, vous votez pour ? Parfait. Adoption à l'unanimité, je vous remercie.

Je rappelle que ceux qui ont un pouvoir lèvent deux fois la main. Ceux qui n'ont pas de pouvoir une seule fois la main, et s'ils veulent voter contre, s'abstenir ou ne pas prendre part au vote, il faut qu'ils nous le disent.

Nous poursuivons. C'est M. Adam DA MOTA qui, cette fois-ci, va vous parler d'ALMEA Formations Interpro.

Délibération n°23.008 (DEL08)

Transmission au contrôle de légalité le 6 février 2023

LE CONSEIL MUNICIPAL, APRES DELIBERATION, A L'UNANIMITE :

Attribue à l'association RS 10 Tir à l'arc une subvention de fonctionnement d'un montant de 200 € pour couvrir les frais engendrés par cet aménagement.

Autorise Monsieur le Maire, ou son représentant, à procéder au mandatement de la somme précitée.

Précise que les crédits sont inscrits au budget 2023.

RAPPORTEUR : ADAM DA MOTA

9) DEMANDE DE SUBVENTION DE FONCTIONNEMENT - ALMEA FORMATIONS INTERPRO 10

M. Adam DA MOTA : Merci, M. le Maire. Effectivement, ALMEA FORMATIONS INTERPRO, qui organise de nombreuses formations, et notamment des formations en alternance sur notre territoire, nous sollicite pour une demande de subvention à hauteur de 1 430 €, demande de subvention de fonctionnement pour améliorer les prestations qui sont proposées et de favoriser l'insertion des jeunes Romillons.

M. le Maire : Y a-t-il des questions ? Non ? Qui vote pour ? Adoption à l'unanimité. Je vous remercie.

Sans plus tarder, c'est Jean-Paul HAHN qui prend la parole pour les agents recenseurs qui font un travail formidable parce que du bon recensement dépend une partie de nos subventions.

Délibération n°23.009 (DEL09)

Transmission au contrôle de légalité le 6 février 2023

LE CONSEIL MUNICIPAL, APRES DELIBERATION, A L'UNANIMITE :

Attribue à ALMEA FORMATIONS INTERPRO 10 une subvention de fonctionnement à hauteur de 1 430 € afin d'améliorer les prestations proposées et de favoriser l'insertion des jeunes citoyens.

Autorise Monsieur le Maire, ou son représentant, à procéder au mandatement de la somme précitée.

Précise que les crédits sont inscrits au budget 2023.

RAPPORTEUR : JEAN-PAUL HAHN

10) RÉMUNÉRATION DES AGENTS RECENSEURS

M. Jean-Paul HAHN : Merci, M. le Maire. Je pense qu'on devrait avoir l'unanimité sur cette question puisqu'il s'agit de passer la rémunération de 50 € à 250 €. Donc, à mon avis, il n'y a pas trop... est-ce que vous avez des questions ?

M. le Maire : On est sur une augmentation qui dépasse le taux de l'inflation. Mais avec les frais de carburant, il faut en tenir compte.

M. Jean-Paul HAHN : C'est-à-dire que les années précédentes, les subventions d'État étaient tellement réduites qu'on avait été obligé de baisser la rémunération, mais là, ça paraît logique, et ils font effectivement un gros travail.

M. le Maire : Tout à fait. Par contre, les uns et les autres, vous qui connaissez quand même bien votre territoire et l'ensemble de vos voisins, et bien au-delà, je vous invite et vous revoyez pourquoi pas avec M. le DGS et Mme la Dir Cab si vous avez besoin d'avoir les noms et autres de ces personnes. Il faut que les gens ouvrent leurs portes parce qu'on a de plus en plus de réticences, de gens qui ont peur, qui ne veulent pas ouvrir à ces personnes. Il faut quand même ouvrir parce que si on n'a pas un bon recensement, ça impacte les dotations d'État. Je suis direct avec vous. Un habitant de plus, un habitant de moins représente 350 € en plus ou 350 € en moins dans le budget de la collectivité. À partir du moment où vous avez les habitants sur place, il faut bien les déclarer. Donc, ils n'hésitent pas à se présenter avec leur carte et autres, mais il ne faut pas que les gens fassent un blocage. Il faut faire remonter ces informations-là à tout le monde, qu'il va y avoir cette campagne de recensement. Donc, il faut qu'ils ouvrent leurs portes à ces quatre personnes. On vous enverra par mail - d'accord M. LAURENT ? - le nom des quatre agents recenseurs pour que vous puissiez, au cas où, diffuser l'information auprès de vos proches et moins proches.

Qui vote pour ? Adoption à l'unanimité. Je vous remercie.

Question numéro 11. Mme LUCAS vous fait une proposition.

Délibération n°23.010 (DEL10)

Transmission au contrôle de légalité le 6 février 2023

LE CONSEIL MUNICIPAL, APRES DELIBERATION, A L'UNANIMITE :

Précise que les agents recenseurs seront rémunérés pour le travail réalisé au titre d'une activité accessoire selon les modalités définies dans la délibération du Conseil Municipal du 5 octobre 2013.

Porte le complément de rémunération octroyé aux agents recenseurs de 50€ bruts à 250€ bruts.

Applique cette nouvelle modalité de rémunération des agents recenseurs à compter de l'année 2023 et pour les suivantes.

Dit que les dépenses correspondantes seront imputées au budget.

RAPPORTEUR : MARIE-THÉRÈSE LUCAS

11) PROPOSITION DE REDÉCOUPAGE DES SECTEURS SCOLAIRES À PARTIR DE LA RENTRÉE 2023/2024

Mme Marie-Thérèse LUCAS : Oui. Alors, on aura certainement une baisse démographique sur l'ensemble des écoles, mais qui sera d'environ 60 à 80 élèves. Par contre, sur certains secteurs, on a été obligé de rééquilibrer les écoles parce que dans certaines écoles il y aura moins d'élèves, dans d'autres il y en aura plus. Et, au niveau des locaux, on est un peu parfois à l'étroit. Donc, moi je vous propose que la rue Pierre Sépard, les enfants de Pierre Sépard

qui vont être inscrits à partir de la rentrée, de l'école Romain Rolland, soient dirigés vers l'école Simone Veil. Pour ceux qui sont scolarisés, il n'y a pas de changement. C'est simplement pour les nouveaux inscrits, et dès l'instant où il n'y a pas non plus de fratrie. Les fratries resteront dans la même école. On vous propose aussi certains changements de l'actuel secteur Elsa Triolet, qu'il y ait un déplacement vers le secteur Romain Rolland. Alors, ça a été travaillé avec l'inspection, avec Mme THIERRY, et ça a été confirmé avec la DASEN. Est-ce que vous avez des questions ?

M. Éric TOTEL : Oui, s'il vous plaît. Est-ce que les associations de parents d'élèves ont été sollicitées sur ces questions ?

Mme Marie-Thérèse LUCAS : C'est une bonne question parce que j'aimerais bien avoir les représentants de fédérations de parents d'élèves. Ça fait au moins trois ans qu'on envoie des invitations. On n'a pas de réponse. On a les commissions de restauration qui se passent tous les trois mois, et ce n'est pas faute de prévenir certaines présidentes, mais on ne les voit pas. Et l'inspection ne les voit pas non plus. Donc, je suis désolée, j'aimerais bien les rencontrer.

M. Fethi CHEIKH : Non, mais c'est tout, c'est comme ça. Nous, on ne pourra pas se substituer au rôle des fédérations. C'est pour ça qu'on demande l'avis parce que ce sont eux qui doivent formuler des contre-propositions s'il y en a d'autres. À défaut, et j'entends ce que vous dites et on le déplore, parce que les fédérations des parents d'élèves sont les plus à même à apprécier ces situations. Nous, on suivra l'avis de la municipalité sur le sujet.

Mme Marie-Thérèse LUCAS : Alors, j'ai simplement des demandes lors du vote parce que, dans les moments de la rentrée, les présidentes vont rencontrer des parents d'élèves. Elles fournissent des listes, mais après, dans le courant de l'année, on ne les voit pas. Et, comme vous avez pu le constater, on a versé la subvention pour la durée du mandat, mais voilà. Alors, il y a une représentante de parents d'élèves, là. Madame, vous êtes représentante. Enfin, vous n'êtes pas présidente, mais vous avez des contacts avec votre présidente ? Je comprends, mais ne m'accusez pas de ne pas travailler avec les fédérations de parents d'élèves. Je ne demande que ça.

M. Fethi CHEIKH : Mais Mme LUCAS, le procédé est un peu limite parce qu'on est ici en tant que conseillers municipaux. M. le Maire, vous avez bien compris l'interpellation est un peu juste.

M. le Maire : S'il vous plaît, restons calmes. Il est 10h25, tout se passe bien.

Mme Marie-Thérèse LUCAS : Mais je réponds à la question de M. TOTEL.

M. le Maire : M. TOTEL pose la question de savoir s'ils ont été concertés. À notre grand désarroi, cela vient d'être dit, ils sont invités, comme beaucoup de choses si vous voulez, je re-insiste sur ça. J'ai eu des remarques, notamment du président du SDDEA, je le dis, qui me dit : vous avez pas mal de représentants à Romilly, mais, si vous me permettez l'expression, j'en ai un peu plus d'un sur deux qui vient. Moi, à partir du moment... mais ce qui vaut pour le Conseil Municipal vaut pour Conseil Communautaire et vaut pour les associations. On ne peut pas entre guillemets dire : je souhaite que l'on concerte sur tout. Moi, je vois les limites aujourd'hui de la démocratie participative, comme certains l'entendent.

On a tenté de faire, dans le nouveau Romilly, ce qu'on appelait le nouveau Romilly, donc le quartier des Lumières, un conseil citoyen. Vous n'avez quasi personne qui vient. Parce que, en un mot, aujourd'hui vous êtes dans une société, que vous l'admettiez ou pas, devenue individualiste. À partir de là, il faut bien qu'à un moment, les uns les autres qui avons été élus pour ça, gouverner. Donc, je comprends que Mme LUCAS ait envie de discuter et prenne ça tellement avec passion et à cœur, qu'elle dise : voilà, les uns les autres, faites votre possible pour trouver. Et n'y voyez pas ombrage, Mme ROME, voilà, vous posez une simple question.

Je comprends parfaitement que certains disent entre guillemets que ce n'est pas le sujet, l'endroit, le lieu ou autre, mais entendez que moi, je vous réinvite les uns les autres, à minima dans vos fonctions diverses et variées que vous pouvez avoir, à au moins honorer ou vos engagements ou votre passivité ou autre. Parce que notre sujet c'est qu'aujourd'hui il faut montrer aussi à tout le monde qu'il ne suffit pas, j'entends de plus en plus « il n'y a qu'à, il faut qu'on ». Je le dis ouvertement à des gens, et ça me fait un peu drôle qu'ils me disent, et même en zone rurale : il faudrait faire si, il faudrait faire ça et autres. Et on leur dit : le prochain coup, soit avec nous, avec tel ou tel au Conseil Municipal ou devient un Maire de ta commune rurale. Ah non, je n'en voudrais surtout pas de votre fonction ! Non, je suis bien chez moi. Et c'est ce sujet dans beaucoup de domaines. On envoie les autres au front en disant : on verra ce qu'il se passera. Mais on s'en préoccupe peu. Pardonnez-moi, ce n'est pas tout à fait ça la vie en société. Parce que quand on n'en est là, en disant : « je ne pense qu'à moi, je reste au milieu de chez moi », il faut carrément aller habiter au milieu des bois, si vous me permettez l'expression totalement extrême. Voilà, c'est tout, c'est comme ça. La carte vous est proposée. Il y a beaucoup de sujets. Il faut qu'on prenne, en un mot, sur nous de travailler avec cette méthode-là. Mais c'est la même chose, vous le verrez dans quelques jours, il y a un président qui a fait une certaine durée au sein d'un club d'importance à Romilly, il n'y a pas 36 candidats à la tête de la présidence. Il n'y en a pas deux, il n'y en a pas trois, il n'y a pas quatre. Il y en a au moins un qui a porté candidature. Ça a failli être zéro. Donc, ça montre bien aussi l'engagement fort de tout le monde. Voilà, c'est tout. M. CHEIKH.

M. Fethi CHEIKH : Je ne veux pas polémiquer sur le sujet. Nous, on a dit ce qu'on avait à dire, mais je n'ai pas apprécié, je le dis, l'interpellation directe. Quand on est absent, il y a parfois des contraintes médicales, il y a des contraintes professionnelles, il y a des contraintes et voilà. Donc, ce que vous avez dit en partie est vrai, mais je trouve l'interpellation directe, en plein Conseil Municipal, un peu limite. Après, sur les fédérations des parents d'élèves, on a dit, nous on voulait avoir tout simplement un avis simple.

M. le Maire : M. CHEIKH, ne me lancez pas sur le sujet. Si vous me dites : c'est pour moi, interpellation ou autre sur ce sujet-là, moi je suis direct avec vous. Non, mais si vous me dites « c'est pour moi », je suis direct avec vous, on prend un engagement, on l'honore. Moi, vous savez, j'ai aussi un timing, un agenda ultra chargé. Si je ne peux pas, je délègue et autres, mais on prend une fonction on l'honore, ou à défaut on en tire les conclusions. Moi, je sais déléguer, je sais prendre. Je ne suis pas un homme à vouloir tout capter. Je n'ai pas souhaité être président du conseil de surveillance de l'hôpital. Mme LUCAS exerce aussi bien, et je le dirais même devant tout le monde, bien mieux que moi ladite fonction. Elle a besoin de moi pour certains points stratégiques. Je suis là, mais je lui fais confiance. D'autres personnes ont pris d'autres mandats et j'en suis heureux, dans d'autres instances. Un moment, vous savez, c'était comme à l'époque où certains, je veux parler d'un ancien Maire de Rouen, Jean LECANUET, qui était président de tout. Le risque d'être président de tout c'est de devenir président de rien. Donc, il y a un moment, je n'ai rien contre, mais vous ne pouvez pas être sénateur Maire de Rouen, président du conseil Départemental, président du conseil régional, président de l'UDF et président d'un groupe parlementaire au Sénat. À un moment, pardonnez-moi, les journées font 24 heures. Il y a un moment où j'ai une petite incompréhension, mais c'est un autre débat. Voilà, je ne veux pas nous revieillir tous d'un coup d'un seul, nous rappeler à Jean LECANUET 1965. Certains d'entre nous n'étaient pas nés.

Alors, à partir de là, pour cette question numéro 11, qui vote pour ? Qui s'abstient ? Pas d'abstention. Adoption à l'unanimité. Parfait. Je vous remercie.

Je ne suis pas sûr, Mme LUCAS, que la question numéro 12 fasse l'unanimité, mais nous verrons bien le vote.

Délibération n°23.011 (DEL11)

Transmission au contrôle de légalité le 6 février 2023

LE CONSEIL MUNICIPAL, APRES DELIBERATION, A L'UNANIMITE :

Approuve le redécoupage des secteurs scolaires applicable à la rentrée scolaire 2023/2024, avec les modifications suivantes :

Rattachement de la rue mentionnée ci-après, provenant du secteur Romain Rolland vers le secteur Simone Veil :

- Rue Pierre Sépard.

Rattachement des rues mentionnées ci-après, provenant du secteur Elsa Triolet vers le secteur Romain Rolland :

- Chemin de Menay ;
- Impasse du Chant d'Alouette ;
- Impasse du 19 mars 1962 ;
- Impasse du Maroc ;
- Rue Emile Zola (à partir du 117 et 118) ;
- Rue Locarno ;
- Rue Milford Haven (du 01 au 25 et du 02 au 20).

La liste complète des rues par secteurs scolaires est jointe en annexe.

RAPPORTEUR : MARIE-THÉRÈSE LUCAS

12) AIDES FINANCIÈRES À DESTINATION DES PROFESSIONNELS DE SANTÉ

Mme Marie-Thérèse LUCAS : Alors, moi, je vous propose une aide financière, mais qui existait déjà, pour l'installation des médecins. Donc, une aide de 500 € par mois pendant trois ans avec l'engagement de rester cinq ans sur la collectivité, plus une aide de 370,32 € qui représente une aide au loyer, et dans les mêmes conditions, pendant trois ans avec la condition de s'installer sur notre territoire pour une durée de cinq ans. Donc, nous avons actuellement, mais on le verra dans les questions suivantes. La question 13, on peut la traiter éventuellement en même temps. Ça concerne deux installations de médecins dont l'une va démarrer au 1^{er} février et le deuxième médecin le 13 février. Et on annule la délibération du mois de décembre qui était un peu compliquée. Donc, on remet tout à zéro. 500 € et 370,32 € pour les deux médecins qui vont s'installer, et pour les suivants si on en a.

M. le Maire : Y a-t-il des questions, intervention sur ce sujet ? Non ?

M. Fethi CHEIKH : Je me suis déjà exprimé sur le sujet.

M. le Maire : Donc, finalement votre vote sera ?

M. Fethi CHEIKH : Le même !

M. le Maire : Bien ! Alors, je vais en profiter, comme quoi on n'a pas quand même que des idées, à mon avis, totalement ubuesques. Parce que vous avez tous entendus, lors du dernier

Conseil Communautaire où était présent le Président du Département, à qui on souhaite un très prompt rétablissement, on évoquait différents sujets. On a évoqué aussi le sujet, et pour l'avoir eu dès le lendemain au téléphone, il se dit que ce n'est pas impossible, mais il regarde le sujet que le Département soit très intéressé par l'idée d'acheter des immeubles entiers, à Reims et Paris, pour accueillir des étudiants en médecine, pourquoi pas pharmacie, dentaire, véto et autres. Parce que ça aussi, on va en manquer, notamment en zone rurale. Avec la contrainte qu'ils sont logés gratuitement pour faire leurs études. La contrepartie est qu'ils viennent se réinstaller minimum 5 à 10 ans dans le Département de l'Aube. Ça évite une concurrence entre territoires. Ça représente un certain coût. Alors, on peut toujours être contre. La question est que si on veut attirer sur notre territoire du monde médical, paramédical, il faudra faire, quoi qu'on en dise, des efforts financiers. On peut me dire : c'est une solution ubuesque. Moi, pas plus tard qu'il y a quelques jours, j'ai cru voir la confirmation de ce qu'avait dit le Maire de Nevers, qui paye quand même un petit Falcon 5 600 € l'aller-retour Dijon/Nevers pour faire venir quatre médecins à l'hôpital. 5 600 € payés par l'hôpital de Nevers, parce qu'en 35 minutes ils viennent. On peut se dire : c'est totalement ubuesque, ça ne sert à rien. Mais oui, mais on ne peut pas laisser mourir nos territoires. Je n'y peux rien, moi, si depuis de nombreuses années, ça remonte, je crois, à 83, le gouvernement Pierre Mauroy, mais tout ça depuis 40 ans où, en un mot, on n'a pas formé assez de médecins, médical, paramédical, véto ou autres. Donc, à un moment, il faut prendre notre courage à deux mains. Si les mesures que vous évoque Mme LUCAS n'avez pas été prises, si le travail de fond n'avait pas été fait, aujourd'hui vous n'auriez plus que cinq médecins sur Romilly au lieu de 13. Alors après, je peux faire comme certains Maires qui prennent des arrêtés municipaux un peu ubuesques, je pourrais interdire aux gens d'être malades. Comme ça, ça irait du côté des médecins, mais je ne suis pas sûr de l'efficacité de mon arrêté municipal. Donc, si vous voulez, je suis, derrière cette note d'humour, totalement réaliste. Ce n'est pas pour rien que parfois les chaînes de télévision nationale ou autre viennent jusqu'à nous pour dire : mais pourquoi vous faites cette aide-là ou autre ?

Oui, il y aura même d'autres aides. Parce que, vous me pardonnez, je vous l'ai déjà dit, ne pas prendre cette mesure-là c'est accepter que vous n'avez plus de médecins. Et je suis pour les médecins salariés, médecins libéraux, médecins à mi-temps, à quart-temps, à deux tiers temps, à temps complet. Moi, tout m'est possible. Médecins hospitaliers. Le problème c'est qu'aujourd'hui nous approchons d'un désert médical quasi au niveau national. Il faut donc prendre les mesures. Voilà. Ne pas prendre de mesures, vous irez expliquer, notamment le jour où vous n'aurez plus de véto, à des personnes qui ont 70 ans qu'on ne peut plus soigner leur petit caniche qui est leur animal de compagnie. Je ne suis pas sûr que ladite personne vive ça très bien, et ait encore une espérance de vie assez longue. Parce que, pour beaucoup de personnes âgées, leur animal de compagnie est ce qui les fait en grande partie souvent tenir. Je crains que si vous n'avez plus de véto, ces personnes âgées n'enclenchent d'autres problèmes de santé où ils finiront chez le médecin cette fois-ci. Vous voyez, ce n'est pas qu'une vue ubuesque ou ironique. Bien au contraire, je pense que ça fait partie du cadre de vie, et si vous n'avez pas ces sujets-là en tête, je vous dis, que ce soit le côté véto qui m'est un peu revenu en boucle depuis une paire de mois, si vous n'avez pas ce sujet vétérinaire en tête comme le sujet, bien sûr, dentiste et autres, ça interpelle. Alors, j'entends ce qu'on peut me dire sur d'autres sujets. Aujourd'hui, vous êtes devant un mur du médical. C'est ou vous explosez le mur pour pouvoir avancer, ou vous restez au pied du mur et, sans faire un nouveau jeu de mots, ce sera votre mur des Lamentations. Et vous vous arrêtez au mur des Lamentations. Pas au-delà. Bien.

Qui vote pour la question 12 ? Qui vote contre ? Quatre voix contre.

Délibération n°23.012 (DEL12)

Transmission au contrôle de légalité le 6 février 2023

LE CONSEIL MUNICIPAL, APRES DELIBERATION, 28 VOIX POUR ET 4 VOIX CONTRE :

Précise que le versement des aides financières accordées au titre des délibérations n°17.094, 17.132, 17.133, 17.172, 18.078, 21.114, n'est pas remis en cause par la présente délibération.

Approuve la mise en place de deux dispositifs d'aides financières à destination des professionnels de santé, à savoir une aide à l'installation et une aide au loyer.

Approuve les projets de conventions types pour chacune de ces aides joints à la présente délibération.

Autorise Monsieur le Maire, ou son représentant, à signer toutes les conventions d'aides à venir sous réserve que les bénéficiaires en respectent les termes.

RAPPORTEUR : MARIE-THÉRÈSE LUCAS

13) CONTRAT LOCAL DE SANTÉ - DÉMOGRAPHIE MÉDICALE - PROJET D'INSTALLATION À ROMILLY-SUR-SEINE DU DOCTEUR SOLAEMAN ELREFAE MÉDECIN GÉNÉRALISTE - DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE - ANNULE ET REMPLACE LA DÉLIBÉRATION N° 22.152 EN DATE DU 10 DÉCEMBRE 2022

M. le Maire : Question 13, qui vote contre ? Quatre voix contre. Qui vote pour ? Les autres personnes votent pour.

Délibération n°23.013 (DEL13)

Transmission au contrôle de légalité le 6 février 2023

LE CONSEIL MUNICIPAL, APRES DELIBERATION, 28 VOIX POUR ET 4 VOIX CONTRE :

Annule et remplace la délibération n°22.152 en date du 10 décembre 2022,

Approuve l'attribution au Docteur Solaeman ELRFAE d'une aide à l'installation d'un montant mensuel de 500 € tel que prévue dans la convention annexée à la présente délibération.

Autorise Monsieur le Maire, ou son représentant, à signer tous documents à intervenir dans cette affaire.

Précise que les crédits nécessaires sont inscrits au budget.

RAPPORTEUR : MARIE-THÉRÈSE LUCAS

14) CONTRAT LOCAL DE SANTÉ - DÉMOGRAPHIE MÉDICALE - PROJET D'INSTALLATION DU DOCTEUR JOSÉPHINE LOTETEKÀ MÉDECIN GÉNÉRALISTE À LA MAISON DE SANTÉ PLURIDISCIPLINAIRE - DEMANDE D'AIDES FINANCIÈRES - ANNULE ET REMPLACE LA DÉLIBÉRATION N° 22.153 EN DATE DU 10 DÉCEMBRE 2022

M. le Maire : Question 14, qui s'abstient ? Ça change un peu. Qui vote contre ? Quatre votes contre. Qui vote pour ? Toutes les autres personnes votent pour. Je vous remercie.

Délibération n°23.014 (DEL14)

Transmission au contrôle de légalité le 6 février 2023

LE CONSEIL MUNICIPAL, APRES DELIBERATION, 28 VOIX POUR ET 4 VOIX CONTRE :

Annule et remplace la délibération n°22.153 en date du 10 décembre 2022.

Approuve l'attribution au Docteur Joséphine LOTETKA d'une aide à l'installation d'un montant mensuel de 500 € tel que prévue dans la convention annexée à la présente délibération.

Approuve l'attribution au Docteur Joséphine LOTETKA d'une aide au loyer d'un montant strictement identique au montant acquitté par elle pour la location de son cabinet médical ou espace de travail auprès de la SISA du Pays de Seine, preneur à bail des locaux communaux, soit 370,32 €.

Autorise Monsieur le Maire, ou son représentant, à signer tous documents à intervenir dans cette affaire.

Précise que les crédits nécessaires sont inscrits au budget.

La question numéro 15 est reportée à notre prochain Conseil Municipal parce que, pour diverses raisons, le CST n'a pu se réunir dans la mesure où, là aussi, il semblerait que certains notamment, je n'en dirai pas plus, mais aient du mal à se dégager une heure pour une telle réunion. Et donc, Mme MILLET, je lui fais confiance pour réussir à retrouver l'horaire adéquat et quelque part avancé, parce qu'il est un moment où ce n'est pas non plus une heure, je dirais, qui peut être fixée qui doit normalement tout bloquer. À partir de là, question numéro 16.

RAPPORTEUR : CLARISSE MILLET

15) CONVENTION-CADRE ENTRE LA VILLE DE ROMILLY-SUR-SEINE ET LE CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIAL DE ROMILLY-SUR-SEINE AU TITRE DE L'ANNÉE 2023

Mme Clarisse MILLET : Oui, donc je précise, pour la convention-cadre, elle passera en CST le 6 février à 11 heures. Donc, elle vous sera proposée au prochain Conseil Municipal.

RAPPORTEUR : CLARISSE MILLET

16) ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION DE FONCTIONNEMENT AU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE (CCAS) DE ROMILLY-SUR-SEINE AU TITRE DE L'EXERCICE 2023 POUR UN MONTANT DE 500 000 € (ACTION SOCIALE)

Mme Clarisse MILLET : La question 16. Il s'agit de l'attribution de la subvention de fonctionnement au CCAS au titre de l'année 2023 pour un montant de 500 000 €. Y a-t-il des questions ?

M. le Maire : Des questions ? Qui vote contre ? Qui s'abstient ? Qui vote pour ? Adoption à l'unanimité. Je vous remercie.

Sandrine CONROUX, c'est à vous pour le règlement intérieur de la commission consultative des services publics locaux.

Délibération n°23.015 (DEL15)

Transmission au contrôle de légalité le 6 février 2023

LE CONSEIL MUNICIPAL, APRES DELIBERATION, A L'UNANIMITE :

Alloue au Centre Communal d'Action Sociale de Romilly-sur-Seine une subvention d'équilibre à hauteur de 500 000 euros pour l'année 2023.

Autorise Monsieur le Maire, ou son représentant, à signer tous documents relatifs à cette affaire.

RAPPORTEUR : SANDRINE CONROUX

17) RÈGLEMENT INTÉRIEUR DE LA COMMISSION CONSULTATIVE DES SERVICES PUBLICS LOCAUX

Délibération n°23.016 (DEL16)

Transmission au contrôle de légalité le 6 février 2023

Mme Sandrine CONROUX : Merci, M. le Maire. Cette question concerne le règlement intérieur de la Commission Consultative des Services Publics Locaux. Depuis le début des années 90, le législateur a institué et renforcé les mécanismes de contrôle sur les délégations de service public. Ce droit à l'information se traduit notamment par la constitution d'une Commission Consultative des Services Publics Locaux destinée à suivre l'exécution de services publics locaux. Le présent règlement intérieur a pour objet de préciser le rôle, la composition et les modalités de la CCSPL de la Ville de Romilly-sur-Seine. Il est proposé donc au Conseil Municipal d'approuver le règlement intérieur de la commission.

M. le Maire : Bien. Non, mais j'ai fermé un autre micro pour pas qu'il y ait d'interférence. Mais tout à fait. Mais c'est une question où tout le monde est totalement passionné par ce règlement intérieur d'une commission qui a totalement son importance parce qu'on n'est pas obligé de suivre son avis, mais qui a son importance. Y a-t-il des remarques ?

Qui vote pour ? Adoption à l'unanimité. Je vous remercie.

C'est le sieur HOSDEZ qui prend la suite.

Délibération n°23.016 (DEL16)

Transmission au contrôle de légalité le 6 février 2023

LE CONSEIL MUNICIPAL, APRES DELIBERATION, A L'UNANIMITE :

Approuve le règlement intérieur de la Commission Consultative des Services Publics Locaux.

RAPPORTEUR : JEAN-ALBERT HOSDEZ

18) CONVENTION RELATIVE AUX MISSIONS DE SOUTIEN AUX POPULATIONS SINISTRÉES ET À L'ENCADREMENT DES BÉNÉVOLES SPONTANÉS

M. Jean-Albert HOSDEZ : Merci, M. le Maire. Il s'agit, comme vous avez pu le voir dans votre dossier de préparation du Conseil Municipal, de signer une nouvelle convention relative aux missions de soutien aux populations sinistrées et à l'encadrement des bénévoles spontanés dans le cadre du PCS en cours au final de révision. Il vous est donc demandé d'autoriser M. le Maire ou son représentant à signer la convention relative aux missions de soutien aux populations sinistrées et à l'encadrement des bénévoles spontanés avec l'association Croix-Rouge française.

M. le Maire : Y a-t-il des questions ? Non ? Qui vote pour ? Parfait. Adoption à l'unanimité. Je vous remercie. Il ne nous reste plus qu'à la signer.

M. BOUCHUT veut vous faire investir. C'est à lui.

Délibération n°23.017 (DEL17)

Transmission au contrôle de légalité le 6 février 2023

LE CONSEIL MUNICIPAL, APRES DELIBERATION, A L'UNANIMITE :

Autorise Monsieur le Maire, ou son représentant, à signer la convention annexée à la présente délibération et relative aux missions de soutien aux populations sinistrées et à l'encadrement des bénévoles spontanés avec l'association Croix-Rouge française.

RAPPORTEUR : CHRISTOPHE BOUCHUT

19) ACQUISITION PAR LA COMMUNE D'UN JARDIN SITUE AU LIEU DIT « LE PETIT TROU DU CHÊNE » DANS LE SECTEUR DU BOIS DU MARAIS - ACQUISITION DANS LE CADRE DE LA CRÉATION D'UN SECOND POU MON VERT - PARCELLE CADASTRÉE SECTION BN N° 77

M. Christophe BOUCHUT : Merci, M. le Maire. Dans le cadre de la création d'un second poumon vert, il vous est proposé d'acquérir, dans le secteur du Bois du Marais, un terrain 854 m² pour un montant de 4 200 €.

M. le Maire : Des remarques ? M. CHEIKH.

M. Fethi CHEIKH : Oui, merci M. le Maire. Sur ce projet, on a voté le projet du poumon vert. À la lecture de la délibération initiale, ça offre deux possibilités : la possibilité de la cession et la possibilité de la préemption. Donc, il y a des propriétaires qui sont titulaires de ces terrains-là. Alors, ma première question. Est-ce que cette cession qui nous est présentée aujourd'hui, on voudrait savoir dans quel cadre. Moi, je pense à la lecture que c'est plutôt une session, mais je veux intervenir sur la préemption. Parce qu'on était interpellé par des propriétaires de parcelles. Et, sans remettre en cause le projet du poumon vert, ils sont, je dirais, partant pour

garder la propriété et s'inscrire dans la démarche du poumon vert. Parce qu'ils trouvent un intérêt. Parfois, ce sont des retraités qui gardent cette activité. Alors, je ne connais pas le dossier pour ne pas avoir l'information des services. S'il y a des préemptions, ça peut les mettre en difficulté par rapport à ce sujet.

M. le Maire : Si vous voulez, sur ce principe-là, mais c'est vrai que c'est en dehors de la question, le principe est qu'on a défini un périmètre. Ce second poumon vert, derrière la Béchère, a un intérêt parce qu'il n'est pas impossible, je le dis, il ne faut surtout pas y voir polémique et chemin faisant c'est les uns après les autres, j'ai vu dernièrement notamment la participation à l'assemblée générale des jardins familiaux de représentants de la Ville de Romilly. Il faut savoir qu'en Béchère notamment nous sommes dans le périmètre rapproché et le périmètre éloigné des champs captant. Ce qui veut donc dire que sur les jardins familiaux il est interdit, je dis bien interdit d'utiliser quelques produits phytosanitaires ou autres que ce soit. Ce qui nous invite à être de plus en plus très fermes. On aura un contrôle, ça m'a été confirmé jeudi matin, de la part de l'Agence de l'eau pour que tout soit bien conforme. On a donc nécessité d'avoir ce second poumon vert pour diverses raisons.

La raison c'est qu'on doit de plus en plus avoir des cultures entre guillemets bio pour nos cantines scolaires dans un périmètre, avec la loi EGalim, de 5 à 20 km. Également peut-être un jour ou l'autre de dire : on ouvre de nouveaux jardins familiaux en remplacement de certains jardins familiaux qui sont trop à proximité en Béchère des champs captant. Et donc, moi j'entends votre interpellation. Pour le moment, nous sommes dans des phases amiables, transactionnelles. Donc, la plupart du temps nous achetons, comment dirais-je, d'une manière négociée de gré à gré. Lorsque nous arrivons sur des transactions et que les personnes disent : « non, mais nous voulons à tout prix et autres », nous sommes partagés. Nous sommes partagés. Il est hors de question de faire du clientélisme, mais on veut être sûr que celui qui achète va faire comme il se doit, respecter entre guillemets comme un cahier des charges. La seule chose c'est que si on n'a pas la maîtrise foncière de tout le périmètre, après ça va être un peu compliqué. Donc, si vous en êtes d'accord, c'est une question qu'on reverra lors du prochain Conseil Municipal, en note d'information à côté, mais on pourra, suite à cette question-là, commencer à colorier toutes les parties qui sont déjà acquises sur ce poumon vert. Comme ça, ça vous donnera déjà une identité d'où est-ce que nous en sommes. Mais je ne vous le cache pas, pas plus tard que la semaine dernière, une personne m'a interpellé à l'effet qu'on puisse acheter 3 500 m² environ sur ce périmètre-là. Parce que certains, je vous le dis aussi, sont dans une phase d'acquisition en espérant un jour ou l'autre que ça redevienne du terrain à bâtir. Autant le dire, ça ne sera jamais le cas. Autant le dire. Ça permet d'être clair pour tout le monde. Ça ne sera jamais du terrain à bâtir, surtout avec le zéro artificialisation nette. S'il y a un secteur qui doit devenir entre guillemets non à bâtir c'est là. Les droits à bâtir seront ailleurs. On veut, nous souhaitons, nous avons tous délibéré à l'unanimité, je crois, pour un poumon vert donc il faudra le préserver. Mais nous y reviendrons. Je vous en prie.

M. Fethi CHEIKH : C'est pour ça que je me suis permis de poser la question et ce sera l'occasion aussi de préciser notre position sur le dossier. Je pense qu'on est d'accord. Il n'est pas question de remettre en cause le projet de poumon vert. Il nous revient, en tant que puissance publique, de définir le cahier des charges, comme vous venez de le préciser, qui tient compte aussi des critères environnementaux et des critères de protection de la santé et d'environnement. Ça va de soi. En revanche, pour les propriétaires qui s'inscrivent dans cette démarche-là, je ne vois pas qu'on puisse les forcer à céder les terrains. Moi, j'ai eu quelques échanges avec quelques propriétaires qui ne sont pas en désaccord avec le poumon vert et qui nous disent que nous, dès lors que les choses sont définies... je profite de l'occasion, s'il y a des groupes de travail ad hoc sur le sujet, notre groupe est volontaire pour y participer. Merci.

M. le Maire : Non, mais il n'y a aucun sujet lié à ça. Vous reverrez tout ça avec M. BOUCHUT pour cette question du poumon vert en termes d'acquisition, et puis les autres personnes qui ont la délégation comme M. HOSDEZ. Je n'ai pas de sujet sur ça. Pour le moment, nous sommes dans une phase où en cas de vente, nous achetons. On n'est pas parti encore dans l'expropriation, contrairement à ce que permet la zone d'aménagement différé où on pourrait lancer. Nous sommes dans une phase amiable. Pourquoi ? Parce que beaucoup de propriétaires dans ce secteur-là sont des personnes plutôt âgées qui prennent leurs décisions au fur et à mesure. Donc, pas la peine de précipiter. On y va au fur et à mesure, mais il est clair qu'à partir d'un moment où on aura peut-être les 80 % du poumon vert, il n'est pas interdit qu'à un moment on dise : on finit la phase d'acquisition. Donc, vous aurez l'occasion de le revoir. De là à ce que M. BOUCHUT, avec M. HOSDEZ et d'autres personnes impliquées, je pense que ça aurait du sens d'y impliquer, bien sûr, les espaces verts, l'éducation, dans la mesure où il y a une partie bio pour la culture et autres. Moi, tout me va bien. Mais ce sera programmé, je dirais, c'est le cas de le dire, aux beaux jours, au mois d'avril et je pense que ce sera une commission sympathique vers une heure du style 17 heures pour que les uns et les autres, le mieux c'est de vous rendre sur place. Parce que vous découvrirez aussi l'intérieur de ce poumon vert. Il ne faut pas seulement en parler. Je pense qu'il faut aller sur site voir dans quel état il est et voir aussi que certaines constructions récentes sont illégales.

Ça vous permettra d'actionner, du côté de l'urbanisme, la loi ENL, c'est-à-dire obtenir la destruction définitive de ces constructions. Voilà. J'invite donc M. le DGS à piloter cette réunion avec ses élus de référence pour que tout soit fait en avril à une journée idoine. Quelle journée vous conviendrait ? Un mercredi, journée des enfants. Ça vous va un mercredi ? Mercredi, je ne sais plus, vers le 19 avril, ce n'est pas ça ? Je crois que le lundi de Pâques est le lundi 17 avril, si mes souvenirs sont bons. C'est le lundi 10 ou le lundi 17. C'est quoi ? Lundi 10. Alors, vous préférez quoi ? Le mercredi 12 ou le mercredi 19 avril ? Il risque de faire jour jusqu'à au moins 20 heures puisqu'on aura fait le décalage horaire. Oui ? Vous préférez quoi ? Le mercredi 12 ou le mercredi 19, 17 heures ? Ça convient à qui ? Qui veut en faire partie ? Allez, on note les noms. M. cher Émilien, notez-moi tout cela, comme il se faut. Mme ROME. Qui d'autre ? Levez bien haut la main. Jean-Marie TAILLAND, M. TOTEL, Mme LUCAS. Non, mais ils commencent la réunion là et vous vous transportez sur place à 18. Voilà. Jean-Albert HOSDEZ, Cécile BAUDESSON, Christophe BOUCHUT. Qui d'autre ? Parfait. Réunion en mairie à 17 heures. Vous avez les plans, vous débriez, vous voyez tout ça, vous voyez les dernières transactions avec les prix et tout. Vous me faites le relevé des propriétés, le relevé des propriétaires, les surfaces et hop à 18 heures sur le site. Décidez. Qu'est-ce que tu préfères ? Allez, le 19. Tu auras gagné quatre minutes de soleil, comme ça si vous finissez à 20 heures ça ira bien. Mercredi 19. En plus, je crois que c'est la période des vacances scolaires. C'est bon pour tout le monde ? Comme ça vous êtes rentrés pour le 20 heures. Voilà, tranquille (rires). Bien. Il y a M. TOTEL qui fait de l'humour. Il dit que le dernier coup il avait perdu son pari, il vous payera un apéro bio. Dans le poumon vert, il ne peut pas faire autrement (rires) ! Un petit jus de carottes par exemple. C'est excellent ça. Surtout à l'approche du soleil, là, c'est très bon pour le bronzage. Bien. Une fois que tout ça est vu (rires).

Donc, pour la question 19, qui vote pour ? Adoption à l'unanimité. Parfait. Je vous remercie. Bon, le 19 avril, ne rentrez pas trop tard. Ça tombe bien, vous avez Jean-Marie TAILLAND. Je ne voudrais pas, quand même, que la police municipale vous retrouve dans les rues de Romilly à des heures indues. Bien. Question numéro 20. Le 19 avril à 17 heures. Non, tu as un problème ? Non.

Question 20, Mme JUTAND-MORIN rapporte la question. Merci.

Délibération n°23.018 (DEL18)

Transmission au contrôle de légalité le 6 février 2023

LE CONSEIL MUNICIPAL, APRES DELIBERATION, A L'UNANIMITE :

Décide l'acquisition de la parcelle cadastrée section BN n°77, à usage de jardin, d'une surface totale de 854 m², sise au lieu dit « Le Petit Trou du Chêne » à Romilly-sur-Seine, appartenant, en indivision, à Madame Edith BOULACHIN et à Madame Carine TOUZART, demeurant respectivement 28 rue Henri Barbusse et 256 rue Gabriel Péri à 10100 ROMILLY-SUR-SEINE.

Fixe le montant de la transaction au prix de 4 200 euros nets, hors frais notariés.

Précise que les frais de diagnostics, si nécessaires, seront à la charge des vendeurs.

Précise que les frais notariés seront pris en charge par l'acquéreur.

Approuve la demande auprès du Département de l'Aube, d'une subvention à hauteur de 50% au titre de la réserve foncière et de toute autre demande à venir en fonction du projet retenu par la Collectivité.

Autorise Monsieur le Maire, ou son délégataire, à signer tout document administratif lié à cette acquisition ainsi que l'acte définitif qui en découle.

Dit que les crédits suffisants seront inscrits au budget de la Commune.

RAPPORTEUR : MARTINE JUTAND-MORIN

20) ATTRIBUTION D'UNE AIDE POUR LA REPRISE D'UN RESTAURANT SPÉCIALISÉ DANS LA FABRICATION, LA VENTE DE PIZZAS, DE PRODUITS ALIMENTAIRES, NON ALIMENTAIRES ET BOISSON, SUR PLACE, À EMPORTER OU EN LIVRAISON, À M. BERTRAND PATRICK, ENSEIGNE PIAZZA SAN MARCO

Mme Martine JUTAND-MORIN : Oui, M. le Maire et Messieurs les conseillers. Donc, question 20 relative à l'attribution d'une aide pour la reprise d'un restaurant, l'enseigne Piazza San Marco. Le Conseil Municipal, je le rappelle, avait décidé en 2017 d'instaurer des aides en faveur de l'immobilier commercial à Romilly en vue d'encourager l'implantation de nouvelles activités ou bien le maintien d'activités existantes. Et dans ce cadre-là, une demande a été formulée par M. BERTRAND qui a repris un local vacant depuis plusieurs années en vue de réinstaller finalement une pizzeria. Et donc, il s'inscrit dans les critères d'éligibilité du règlement qui vise à favoriser, effectivement, l'implantation de commerçants dans nos locaux, notamment en cœur de Ville. Et dans ce cadre-là, il vous est proposé d'accorder, donc à M. BERTRAND, pour une période de trois ans, une aide à hauteur de 200 € par mois.

M. le Maire : Des questions ? Qui vote contre ? Quatre voix contre. Qui s'abstient ? Qui vote pour ? Adoption à la majorité.

M. Fethi CHEIKH : Non, je dirais qu'il est entendu qu'on n'a rien contre le commerce parce que moi, à titre personnel, je l'ai fréquenté il n'y a pas si longtemps que ça et c'est pas mal qu'on est une installation, mais on est contre le dispositif d'aide au loyer des commerçants. La meilleure manière d'aider les commerçants du centre-ville, c'est de fréquenter ces commerces, comme on essaye de le faire. Nous sommes bien d'accord. Donc, une activité commerciale soit elle est déficitaire soit elle est excédentaire par l'activité commerciale. Les aides publiques

n'apportent rien sur la durée et je pense qu'il y a certains dossiers qui ont démontré la limite de l'exercice de ces interventions. C'est tout le débat qu'on a à ce conseil. Vous sélectionnez vos interventions avec les moyens publics, donc là il y en a. On ne compte pas, on y va. Par contre, là où il faut aller aussi et il n'y a pas cet équilibre. Donc du coup, nous on n'a rien contre le commerce du centre-ville. Au contraire, on est attaché au commerce du centre-ville. En tout cas, mon GPS est toujours orienté au centre-ville avant de voir un peu les autres périmètres. Après, quand il n'y en a pas, il n'y en a pas. Et il faut qu'on incite aussi la population à fréquenter le centre-ville. Vous l'avez fait aussi pour le cinéma. Je pense qu'il serait bien aussi de fréquenter cet établissement. C'est la meilleure manière d'assurer l'attractivité du centre-ville, M. le Maire.

M. le Maire : M. CHEIKH, je suis d'accord avec vous. Mais vous savez, quand on dit à quelqu'un qu'on l'aime, le mieux c'est de lui montrer des preuves d'amour. C'est ce que j'essaie de faire. Bien (rires), donc pour cette question 20, c'est fait (rires). Nous allons donc passer à la question 21. Je sens qu'on se rapproche de la Saint-Valentin à une vitesse grand V. Question 21, M. BOUCHUT.

Délibération n°23.019 (DEL19)

Transmission au contrôle de légalité le 6 février 2023

LE CONSEIL MUNICIPAL, APRES DELIBERATION, 28 VOIX POUR ET 4 VOIX CONTRE :

Accorde une aide mensuelle de 200 € par mois pendant trois ans, à Monsieur Patrick BERTRAND. Exploitant direct de l'enseigne « PIAZZA SAN MARCO ».

Autorise Monsieur le Maire, ou son délégataire, à signer tout document administratif lié à cette décision.

Informe que la dépense correspondante est inscrite au budget.

RAPPORTEUR : CHRISTOPHE BOUCHUT

21) CESSION PAR LA COMMUNE D'UN ENSEMBLE IMMOBILIER DÉNOMMÉ « LE GROOVE » SITUÉ 62 AVENUE DIDEROT À ROMILLY-SUR-SEINE - PARCELLES CADASTRÉES SECTION BH N° 273-334 ET 337

M. Christophe BOUCHUT : Merci, M. le Maire. Donc, il vous est proposé de céder l'ensemble immobilier dénommé « Le Groove » à un acquéreur qui s'est présenté et qui souhaite l'acquérir pour un montant de 360 000 € et, si vous en êtes d'accord, le compromis de vente aura lieu le 15 février.

M. le Maire : Le lendemain de la Saint-Valentin. Bien. Un mercredi. Alors, sur cette question du Groove, pas de questions ? Non ? Aucune question ? Je suis déçu. Alors, je vais apporter la réponse qui convient à cette question. Il eut été une ancienne période où il m'eut été reproché que cet investissement avait coûté à la collectivité. Si, si, M. CHEIKH, je peux vous ressortir les anciens rapports. Allons. Vous savez j'ai un gros défaut. Je vieillis, mais j'ai une mémoire éléphantesque. Donc, comme je tiens à votre disposition l'ensemble des comptes, cette opération n'est pas une opération coûteuse, n'est pas une opération blanche. C'est une opération, une fois tout finit, entre la date d'acquisition, tout ce que ça nous a coûté, tout ce qu'on a encaissé et ce qu'on vend, c'est une opération qui aura rapporté à la collectivité

100 000 €. Pardon, 99 000 et quelques euros. J'arrondis, 100 000 €. Voilà. Donc, avec à la clé, quand même, des créations d'emplois et une activité qui va arriver sur Romilly-sur-Seine avec 15 emplois supplémentaires, 15 emplois fléchés sur Romilly-sur-Seine. Comme quoi, on peut avoir de l'attractivité, comme quoi on a des demandes et comme quoi ça se poursuit. Donc, les uns, les autres, vous comprendrez qu'on avait différents porteurs de projets, mais celui-ci nous a paru, de loin, le plus crédible, le plus volontaire et en même temps, quelque part, le plus rapide parce que l'intérêt c'est aussi de ne pas avoir un bâtiment vide qui pourrait être un moment ou l'autre squatté. Voilà les explications que je voulais donner en complément de cette intervention sur la question 21, M. CHEIKH.

M. Fethi CHEIKH : Et bien, écoutez, je suis gentiment interpellé, je vais vous répondre et la question se posera tant qu'on aura ce type de sujet sur la table. Il n'est pas anormal qu'on pose la question de combien on l'a acheté, combien ça nous a coûté en rénovation et combien on vend. Ça, c'est normal. Vous, vous le posez d'un point de vue purement pécuniaire. Ce n'est pas le rôle, quand même, premier d'une collectivité. On n'est pas là pour dire qu'on a acheté de tant et on vend de tant. Ce n'est pas ça le but. Quand ces projets sont présentés sur la table, c'est qu'il y a un besoin d'intervention et que d'ailleurs, il est quand même prohibé, si on suit les stricts textes réglementaires sur le sujet. Je ne dis pas que c'est illégal, mais c'est encadré. Moi, je plaide effectivement pour qu'on intervienne en priorité sur les compétences régaliennes de là où on est attendu. Mais ça, c'est un débat, c'est tout. Oui, mais on posera la question et je reviens, en fait, à mon interrogation. Quand on met ce sujet sur la table, c'est qu'il y a un retour, c'est d'ailleurs justifié de cette manière, en termes de création d'emplois, attractivité, etc. Et on se rend compte que le compte n'y est pas. Aujourd'hui, on fait une vente. On dit qu'il y a 15 emplois, tant mieux. Moi, je ne suis pas contre. J'espère que ça se démultiplie par 15 ou 20. Voilà, tout le monde y gagne, mais on a aussi, en tant qu'élu, un droit de contrôle des deniers publics quand il y a une intervention de cette nature-là. Donc nous, je l'assume, je n'ai pas de difficulté sur ce sujet. Mais, encore une fois, le rôle d'une collectivité, ce n'est pas d'acheter et de vendre de l'immobilier.

M. le Maire : Oui, Jérôme.

M. Jérôme BONNEFOI : Merci, M. le Maire. Sur ce dossier en particulier comme de nombreux autres, lorsque nous avons pris les manettes de la mairie entre 2008 et 2014, il y avait 74 friches sur le territoire de Romilly-sur-Seine. Pour recréer une dynamisation d'un territoire, la priorité était déjà de désengorger ce nombre de friches et donc de rendre cette Ville, à laquelle on est tous attachés, plus attractive en termes économiques. Donc, la priorité, parmi d'autres, c'était bien évidemment de permettre à un certain nombre de porteurs de projets de l'époque d'accéder à ces différentes friches qu'il y avait sur l'ensemble du territoire. On s'en rappelle. Il y en avait en périphérie. Il y en avait en cœur de Ville. Il y en avait à l'est. Il y en avait à l'ouest. Bref, la Ville effectivement était dans une situation difficile. Nous avons souhaité acquérir cette propriété. Ça n'a pas été simple. Pourquoi ? Tout simplement parce que les propriétaires n'étaient pas sur place. Ils étaient dans de grosses Villes, dans des métropoles. Et donc, ils s'imaginaient que le prix du mètre carré était le même dans ces grandes Villes de métropole qu'à Romilly-sur-Seine. Ce n'était bien évidemment pas le cas. Donc, suite à de nombreuses négociations, discussions, avec toujours en tête cette priorité d'acquérir un certain nombre de friches ou de mettre en relation un certain nombre de porteurs de projets directement avec les propriétaires de ces friches, nous avons fait le choix d'acquérir cette propriété en 2013. C'était, si je ne m'abuse, en août 2013, afin qu'elle soit ensuite relouée dans la foulée, alors certes, au Groove qui a fait part de son intérêt de faire des travaux. Et effectivement, quand on fait les additions et les soustractions, on s'aperçoit que cette opération était bénéficiaire. Ce n'était pas le but recherché au départ. Enfin, ce n'était pas le but recherché, nous sommes bien évidemment soucieux des deniers publics quand même, mais c'était surtout de dynamiser notre territoire. Ça a été réalisé. Aujourd'hui, comme toute activité

économique, il y a des hauts et des bas. Des bâtiments restent sur les territoires, ils doivent continuer à vivre. Il y a eu l'opportunité, là, de vendre cette propriété. Bien évidemment, on ne peut que s'en féliciter compte tenu du fait que ça va générer, en plus, de l'emploi supplémentaire. Donc, on peut être très fiers de ce qui a été fait depuis 2013, depuis 2008 bien sûr, mais depuis 2013 sur ce dossier puisque cette acquisition de l'époque permet aujourd'hui de générer 15 emplois supplémentaires, et effectivement de remplir les caisses de la Ville de 100 000 € supplémentaires. Donc, on ne peut que se féliciter de cette opération et je tenais à apporter ces quelques précisions, M. le Maire, à l'ensemble du Conseil Municipal.

M. le Maire : Oui, M. VERNET.

M. Jean-Patrick VERNET : Simplement, peut-on connaître l'activité future de ce bâtiment ?

M. le Maire : Oui, on peut connaître l'activité future. C'est donc lié au paramédical. Une activité que la personne voulait réimplanter sur Romilly et qui est actuellement dans une autre localité et qu'il envisage de développer. Donc, il avait différentes idées. Je ne vous le cache pas que, si à un moment, ça ne s'était pas acté à cet endroit-là, est-ce que ça aurait fini sur la zone de l'aérodrome, je ne sais pas. Toujours est-il que là, il y a eu cette opportunité. Il voulait aller relativement vite, sachant que les contraintes aujourd'hui en termes de délais pour construire, en termes de coût qu'on ne maîtrise pas toujours, ce n'était pas évident pour lui. Donc, c'est important. C'est déjà quelqu'un qui a une activité assez conséquente sur Romilly et dans le Département de l'Aube. Et donc, il voulait se reconcentrer rapidement, et les choses, il est vrai, se sont discutées relativement rapidement. Je vous dis, l'activité qui était faite avant au Groove apportait certainement un plus, mais en même temps il fallait un nouveau porteur de projets de ce style. Est-ce que les principaux porteurs de projets qu'on avait étaient plus sur de la location, et encore, en n'étant pas sûrs sur une durée ? Il est un moment où on doit aussi sécuriser entre guillemets nos activités. Oui, je réponds. Le rôle d'une collectivité n'est pas d'acheter pour revendre. Ça a été acheté parce qu'on ne voulait pas du tout avoir cette friche-là, et pouvoir la traiter et la maîtriser. Il y a eu différentes activités qui se sont faites à l'intérieur de ce site. La crise COVID est passée par là. D'autres activités et d'autres comportements sont passés par là. Bon, il fallait à un moment régler cette solution et ne pas avoir un bâtiment qui reste, je dirais, en free-lance, si vous me permettez. Aujourd'hui, nous sommes dans cette stratégie, mais déjà depuis 15 ans, que quand on a un bâtiment ou on l'entretient, on en fait quelque chose ou à défaut on le réalise. Avoir pléthore de bâtiments non entretenus, ça n'a aucun intérêt. En un mot, ou on a des choses et on les entretient et on les rénove, ou à défaut, on s'en sépare. Voilà, c'est assez clair. Ça a le mérite aussi de participer à source d'économies au niveau notamment énergétique et autre. Voilà, mais comme je sais que vous m'aviez interpellé sur ce sujet de savoir, sur cette opération, de combien il en serait, vous avez cette réponse, mais c'est aujourd'hui qu'il fallait que je vous donne cette réponse parce que pour délibérer, comme vous me dites on verra plus tard. Non, on ne voit pas plus tard. Aujourd'hui, on délibère pour vendre ce bâtiment avec une activité. Et, si le nom évoqué dans la délibération ne vous évoque rien pour certains d'entre vous, c'est tout simplement que la personne que vous avez de citer et le dirigeant des ambulances GARNIER à Romilly. Voilà. Donc, tout le monde connaît l'activité sur Romilly. Et il n'a pas des activités que sur Romilly. Il en a aussi dans le nord du Département ou autre. Et aujourd'hui, tout cumulé, c'est un groupe qui avoisine une centaine de salariés sur le Département de l'Aube. Vous avez, je dirais, l'information totale que vous souhaitiez. Donc ça montre la sécurisation. Je ne veux pas faire un parallèle, quand vous évoquiez « on espère 15, 20 emplois, il faudra s'en assurer », vous savez en économie il y a beaucoup de choses qu'on ne peut pas garantir. On espère à la fois arriver à 100, 200 personnes assez vite et puis on ne sait pas. Je vous donnerai, en sens inverse, avec le coq sportif. Quand ils sont revenus, ils nous ont dit que c'était 15 personnes. Après, ça a été 30. Après, 60. Aujourd'hui, ils sont 170 ou 180, et quand le siège mondial sera inauguré au mois de juin, on avoisinera à très vite les 243 emplois. Donc, vous voyez, on commence

généralement, dans la vie, petit, on a tous été bébé, et on grandit après. Mais les accidents de la vie qu'on peut, malheureusement les uns et les autres, rencontrer à titre personnel, on les rencontre aussi dans le monde de l'entreprise. Il ne faut pas croire que la vie d'entreprise est un long fleuve tranquille où tout se passe bien sans conséquence et en vivant sur sa petite planète.

M. Fethi CHEIKH : Juste une dernière question. Je ne sais pas si vous avez l'info. Il s'agit, à la lecture des rapports dans la préparation de groupe, on savait que c'est le gérant des ambulances GARNIER. Alors, il s'agit d'une extension ? C'est-à-dire là où il est actuellement dans la rue Émile Zola, il reste ?

M. le Maire : Pour le moment, il reste rue Émile Zola. Mais c'est une activité qu'il a par ailleurs dans une autre localité qu'il veut repositionner sur Romilly-sur-Seine.

M. Fethi CHEIKH : D'accord. Merci.

M. le Maire : Ce n'est pas une localité qui est située au nord de l'Aube ou autre. C'est une localité autre sur Romilly, mais dont je tairai le nom. Ça lui appartient d'annoncer les choses plus tard. Voilà. Je ne veux pas de conflit ou autre. Ce n'est pas moi, en plus je suis cash là, qu'on ne me fasse pas de procès d'intention, ce n'est pas moi qui ai été le chercher. C'est lui qui est venu me trouver en me disant : je veux me repositionner à Romilly-sur-Seine et faire migrer cette activité avec du développement à Romilly. Et il m'a sollicité, pour que vous sachiez tout, dès le lundi 2 janvier au matin pour me voir dès le 3 janvier au soir. Oui, ça a été assez rapide. Il avait cette idée-là, et il fallait que ça avance rapidement. C'était oui, c'était non, mais il fallait que ça avance vite. Bon, eh bien voilà. Vous savez, dans le monde de l'économie, il y a beaucoup de choses qui parfois se passent très vite comme ça au cours d'une discussion d'une heure ou deux. Il y a des fois ça prend des mois, des années. Et puis, il y a des choses qui se font moins de deux heures. C'est oui, c'est non. Le seul ennemi qu'a un chef d'entreprise, et je le dis, moi également, c'est le temps. Le restant, moi, je n'ai pas d'ennemi. C'est le temps. Je sais que la journée d'aujourd'hui je ne la revivrais jamais, par exemple, même si je veux faire certains efforts.

Pour cette question 21, qui vote pour ? Adoption à l'unanimité, je vous remercie.

Question 22, Christophe BOUCHUT, sur cette mutualisation de convention, c'est à toi.

Délibération n°23.020 (DEL20)

Transmission au contrôle de légalité le 6 février 2023

LE CONSEIL MUNICIPAL, APRES DELIBERATION, A L'UNANIMITE :

Décide de céder, en l'état, les parcelles communales, cadastrées section BH n°273, 334 et 337, d'une surface totale de 3034 m², sises 62 avenue Diderot à 10100 Romilly-sur-Seine, au profit de Monsieur Fabrice BRINDANI, demeurant 133 rue Émile ZOLA à Romilly-sur-Seine, ou, à défaut, à toute personne morale dans laquelle Monsieur BRINDANI est associé,

Prend acte de l'avis du Domaine en date du 25 novembre 2022,

Fixe le prix de cette cession à 360 000 euros nets, les frais notariés, le paiement de la taxe foncière 2023 et les frais d'assurance 2023, restants à la charge de l'acquéreur

Rappelle, qu'aux termes d'un acte en date du 11 mai 1987, une servitude de passage a été constituée et sera relatée dans l'acte de vente, grevant la parcelle cadastrée section BH n°337, au profit des parcelles privées cadastrées section BH n°335 et 336,

Rappelle que le propriétaire des parcelles cadastrées section BH n°335 et 336 est autorisé à entrer et sortir sur le parking existant en façade de la RD 619, sur la parcelle BH n°273,

Précise que les frais notariés seront pris en charge par l'acquéreur,

Autorise Monsieur le Maire ou son délégataire à signer tout document administratif, le compromis de vente ainsi que l'acte définitif qui en découle,

Informe que la recette correspondante sera inscrite au budget.

RAPPORTEUR : CHRISTOPHE BOUCHUT

22) CONVENTION DE PRESTATION DE SERVICE EN MATIÈRE DE DÉLIVRANCE DES AUTORISATIONS D'URBANISME AVEC LES COMMUNES DE CRANCEY, GÉLANNES, MAIZIÈRES-LA-GRANDE-PAROISSE, PARS-LÈS-ROMILLY ET SAINT-HILAIRE-SOUS-ROMILLY

M. Christophe BOUCHUT : Tout à fait. Alors, il vous est demandé d'autoriser M. le Maire à signer la convention...

M. le Maire : Pardon, à partir de la question 22, M. Richard RENAUT prend pouvoir de Mme Florinda PERROT. Merci.

M. Christophe BOUCHUT : Donc, il vous est proposé de signer la convention de prestation de services en matière de délivrance des autorisations d'urbanisme avec les communes de Crancey, Gélannes, Maizières-la-Grande-Paroisse, Pars-lès-Romilly et Saint-Hilaire-sous-Romilly.

M. le Maire : Bien, est-ce que vous avez des questions ? Donc, on va devoir délibérer commune par commune.

Convention Ville de Romilly avec commune de Crancey, qui vote pour ?

Convention avec commune de Gélannes, qui vote pour ?

Convention avec commune de Maizières-la-Grande-Paroisse, qui vote pour ?

Convention avec commune de Pars-les-Romilly, qui vote pour ?

Convention avec commune de Saint-Hilaire-sous-Romilly, qui vote pour ?

On félicite M. RENAUT qui a bien compris tout de suite qu'il avait deux pouvoirs. Il a laissé les deux bras levés. Je ne pense pas qu'il implorait le ciel entre deux votes. Ne vous inquiétez pas. Vous pouvez tendre la main, ce n'est pas pour ça qu'on vous répondra favorablement. Bien, à partir de là, question 22 adoptée.

Nous passons à la question 23, toujours rapportée par le sieur BOUCHUT qui va nous synthétiser ça en quelques minutes.

Délibération n°23.021 (DEL21A)

Transmission au contrôle de légalité le 6 février 2023

LE CONSEIL MUNICIPAL, APRES DELIBERATION, A L'UNANIMITE :

Autorise Monsieur le Maire, ou son délégataire, à signer la convention de prestation de service avec la Commune de Maizières-la-Grande-Paroisse, concernant l'instruction des autorisations du droit des sols et des demandes relatives aux enseignes, préenseignes et publicités.

Précise que la convention de prestation de service sera signée pour la période du 1^{er} janvier 2023 au 31 décembre 2025.

Informe que la recette correspondante sera inscrite au budget.

Délibération n°23.022 (DEL21B)

Transmission au contrôle de légalité le 6 février 2023

LE CONSEIL MUNICIPAL, APRES DELIBERATION, A L'UNANIMITE :

Autorise Monsieur le Maire, ou son délégataire, à signer la convention de prestation de service avec la Commune de Gélannes, concernant l'instruction des autorisations du droit des sols et des demandes relatives aux enseignes, préenseignes et publicités.

Précise que la convention de prestation de service sera signée pour la période du 1^{er} janvier 2023 au 31 décembre 2025.

Informe que la recette correspondante sera inscrite au budget.

Délibération n°23.023 (DEL21C)

Transmission au contrôle de légalité le 6 février 2023

LE CONSEIL MUNICIPAL, APRES DELIBERATION, A L'UNANIMITE :

Autorise Monsieur le Maire, ou son délégataire, à signer la convention de prestation de service avec la Commune de Crancey, concernant l'instruction des autorisations du droit des sols et des demandes relatives aux enseignes, préenseignes et publicités.

Précise que la convention de prestation de service sera signée pour la période du 1^{er} janvier 2023 au 31 décembre 2025.

Informe que la recette correspondante sera inscrite au budget.

Délibération n°23.024 (DEL21D)

Transmission au contrôle de légalité le 6 février 2023

LE CONSEIL MUNICIPAL, APRES DELIBERATION, A L'UNANIMITE :

Autorise Monsieur le Maire, ou son délégataire, à signer la convention de prestation de service avec la Commune de Pars-les-Romilly, concernant l'instruction des autorisations du droit des sols et des demandes relatives aux enseignes, préenseignes et publicités.

Précise que la convention de prestation de service sera signée pour la période du 1^{er} janvier 2023 au 31 décembre 2025.

Informe que la recette correspondante sera inscrite au budget.

Délibération n°23.025 (DEL21E)

Transmission au contrôle de légalité le 6 février 2023

LE CONSEIL MUNICIPAL, APRES DELIBERATION, A L'UNANIMITE :

Autorise Monsieur le Maire, ou son délégataire, à signer la convention de prestation de service avec la Commune de Saint-Hilaire-sous-Romilly, concernant l'instruction des autorisations du droit des sols et des demandes relatives aux enseignes, préenseignes et publicités.

Précise que la convention de prestation de service sera signée pour la période du 1^{er} janvier 2023 au 31 décembre 2025.

Informe que la recette correspondante sera inscrite au budget.

RAPPORTEUR : CHRISTOPHE BOUCHUT

23) APPROBATION DES DOSSIERS D'ENQUÊTES PUBLIQUES EN VUE DU TRANSFERT D'OFFICE DANS LE DOMAINE PUBLIC COMMUNAL DES PARTIES RESTANTES PRIVÉES DES PLACETTES DITES « ALSACE », « ARTOIS », « BOURGOGNE », « BRETAGNE », « GASCOGNE », « LORRAINE », « PICARDIE » ET « TOURAINE » - VOIE OUVERTE À LA CIRCULATION PUBLIQUE

M. Christophe BOUCHUT : Donc, sur les placettes, le suivi des placettes avance. Là, il vous est proposé d'approuver les dossiers qui seront soumis à enquête publique, normalement courant mars, sur les placettes « Alsace », « Artois », « Bourgogne », « Bretagne », « Gascogne », « Lorraine », « Picardie » et « Touraine ». Merci à vous.

M. le Maire : Alors, pour cette question 23, sur les recommandations perspicaces de notre DGS, je vous invite à adopter une délibération placette par placette. Comme ça si éventuellement un habitant, un exproprié faisait un recours, ça ne remet pas tout en cause. Nous allons donc voter pour cette approbation des dossiers d'enquête publique :

En ce qui concerne la placette « Alsace », qui vote pour ?

En ce qui concerne la placette « Artois », qui vote pour ?

En ce qui concerne la placette « Bourgogne », qui vote pour ?

En ce qui concerne la placette « Bretagne », qui vote pour ?

En ce qui concerne la placette « Gascogne », qui vote pour ?

En ce qui concerne la placette « Lorraine », qui vote pour ?

En ce qui concerne la placette « Picardie », qui vote pour ?

En ce qui concerne la placette « Touraine », qui vote pour ?

Pour chacune de ces placettes, le vote est une approbation à l'unanimité. Donc, vote à l'unanimité pour la placette « Alsace », vote à l'unanimité pour la placette « Artois », vote à l'unanimité pour la placette « Bourgogne », vote à l'unanimité pour la placette « Bretagne », vote à l'unanimité pour la placette « Gascogne », vote à l'unanimité pour la placette « Lorraine », vote à l'unanimité pour la placette « Picardie », vote à l'unanimité pour la placette « Touraine ». Soyez-en félicités. Pour ceux qui ont des doutes sur leur géographie, je vous laisse le week-end pour réviser où se situent exactement les contours de la Gascogne, en vous donnant un petit fil, c'est de là où est issu D'Artagnan.

Question 24, toujours le sieur BOUCHUT.

Délibération n°23.026 (DEL22A)

Transmission au contrôle de légalité le 6 février 2023

LE CONSEIL MUNICIPAL, APRES DELIBERATION, A L'UNANIMITE :

Approuve le dossier qui sera soumis à enquête publique, relatif au transfert d'office des parties restées privées, à usage de voirie ou d'accessoire de voirie, de la placette dite « ALSACE », sise 6 à 24 rue du Docteur Schweitzer à Romilly-sur-Seine, dans le domaine public communal.

Autorise Monsieur le Maire, ou son délégataire, à signer tout document administratif lié à l'enquête publique qui sera menée ultérieurement.

Délibération n°23.027 (DEL22B)

Transmission au contrôle de légalité le 6 février 2023

LE CONSEIL MUNICIPAL, APRES DELIBERATION, A L'UNANIMITE :

Approuve le dossier qui sera soumis à enquête publique, relatif au transfert d'office des parties restées privées, à usage de voirie ou d'accessoire de voirie, de la placette dite « ARTOIS », sise 97 à 125 rue du Docteur Schweitzer à Romilly-Sur-Seine, dans le domaine public communal.

Autorise Monsieur le Maire, ou son délégataire, à signer tout document administratif lié à l'enquête publique qui sera menée ultérieurement.

Délibération n°23.028 (DEL22C)

Transmission au contrôle de légalité le 6 février 2023

LE CONSEIL MUNICIPAL, APRES DELIBERATION, A L'UNANIMITE :

Approuve le dossier qui sera soumis à enquête publique, relatif au transfert d'office des parties restées privées, à usage de voirie ou d'accessoire de voirie, de la placette dite « BOURGOGNE », sise 80 à 86 rue du Docteur Schweitzer à Romilly-Sur-Seine, dans le domaine public communal.

Autorise Monsieur le Maire, ou son délégataire, à signer tout document administratif lié à l'enquête publique qui sera menée ultérieurement.

Délibération n°23.029 (DEL22D)

Transmission au contrôle de légalité le 6 février 2023

LE CONSEIL MUNICIPAL, APRES DELIBERATION, A L'UNANIMITE :

Approuve le dossier qui sera soumis à enquête publique, relatif au transfert d'office des parties restées privées, à usage de voirie ou d'accessoire de voirie, de la placette dite « BRETAGNE », sise 65 à 93 rue du Docteur Schweitzer à Romilly-Sur-Seine, dans le domaine public communal.

Autorise Monsieur le Maire, ou son délégataire, à signer tout document administratif lié à l'enquête publique qui sera menée ultérieurement.

Délibération n°23.030 (DEL22E)

Transmission au contrôle de légalité le 6 février 2023

LE CONSEIL MUNICIPAL, APRES DELIBERATION, A L'UNANIMITE :

Approuve le dossier qui sera soumis à enquête publique, relatif au transfert d'office des parties restées privées, à usage de voirie ou d'accessoire de voirie, de la placette dite « GASCOGNE », sise 59 à 73 rue du Maréchal Lyautey à Romilly-Sur-Seine, dans le domaine public communal.

Autorise Monsieur le Maire, ou son délégataire, à signer tout document administratif lié à l'enquête publique qui sera menée ultérieurement.

Délibération n°23.031 (DEL22F)

Transmission au contrôle de légalité le 6 février 2023

LE CONSEIL MUNICIPAL, APRES DELIBERATION, A L'UNANIMITE :

Approuve le dossier qui sera soumis à enquête publique, relatif au transfert d'office des parties restées privées, à usage de voirie ou d'accessoires de voirie, de la placette dite « LORRAINE », sise 28 à 46 rue du Docteur Schweitzer à Romilly-Sur-Seine, dans le domaine public communal.

Autorise Monsieur le Maire, ou son délégataire, à signer tout document administratif lié à l'enquête publique qui sera menée ultérieurement.

Délibération n°23.032 (DEL22G)

Transmission au contrôle de légalité le 6 février 2023

LE CONSEIL MUNICIPAL, APRES DELIBERATION, A L'UNANIMITE :

Approuve le dossier qui sera soumis à enquête publique, relatif au transfert d'office des parties restées privées, à usage de voirie ou d'accessoires de voirie, de la placette dite « PICARDIE », sise 1 à 29 rue du Docteur Schweitzer à Romilly-sur-Seine, dans le domaine public communal.

Autorise Monsieur le Maire, ou son délégataire, à signer tout document administratif lié à l'enquête publique qui sera menée ultérieurement.

Délibération n°23.033 (DEL22H)

Transmission au contrôle de légalité le 6 février 2023

LE CONSEIL MUNICIPAL, APRES DELIBERATION, A L'UNANIMITE :

Approuve le dossier qui sera soumis à enquête publique, relatif au transfert d'office des parties restées privées, à usage de voirie ou d'accessoire de voirie, de la placette dite « TOURAINE », sise 131 à 149 rue du Docteur Schweitzer à Romilly-Sur-Seine, dans le domaine public communal.

Autorise Monsieur le Maire, ou son délégataire, à signer tout document administratif lié à l'enquête publique qui sera menée ultérieurement.

RAPPORTEUR : CHRISTOPHE BOUCHUT

24) IMPLANTATION DE TROIS BORNES DE CHARGE POUR VÉHICULES ÉLECTRIQUES ET HYBRIDES POUR LE NOUVEAU PARKING AVENUE DE LA LIBERTÉ

M. Christophe BOUCHUT : Il vous est proposé l'implantation de trois bornes de charge pour véhicules électriques et hybrides pour le nouveau parking avenue de la Liberté.

M. le Maire : Alors, qu'est-ce que vous nous dites pour l'avenue de la Liberté sur ce futur parking, trois bornes de charge ? Y a-t-il des votes pour ? Pour ? Qui vote contre ? Qui s'abstient ? Non, mais c'est pour voir votre épuisement ou pas. Date d'inauguration, M. ?

M. Christophe BOUCHUT : Juin. C'est ça, oui, juin.

M. le Maire : Bien. Alors, comme on va reprendre cette tradition, nous ferons, comme nous le faisons lors du précédent mandat, un petit pot avec la population le 13 juillet au soir, en même temps que nous ferons avec la population l'inauguration de ce parking avenue de la Liberté. Si vous en êtes d'accord. Donc, le 13 juillet au soir, vous avez déjà votre soirée qui est préservée sur ce parking. Ça vous fera revenir à pied pas très loin de la place des Martyrs. Donc, adoption à l'unanimité.

Nous arrivons sur un gros morceau, mais nous allons vous laisser le résumer en trois minutes parce que je pense que tout le monde a dû faire comme moi, lire page par page ce rapport annuel sur le prix et la qualité du service public de l'eau potable et de l'assainissement. Alors, je crois que vous pouvez le résumer en deux minutes et c'est surtout qu'après on engage le débat qu'on essaye de restreindre en une dizaine de minutes.

Délibération n°23.034 (DEL23)

Transmission au contrôle de légalité le 6 février 2023

LE CONSEIL MUNICIPAL, APRES DELIBERATION, A L'UNANIMITE :

Approuve l'implantation de trois bornes de charge pour véhicules électriques et hybrides pour le nouveau parking avenue de la Liberté, permettant de mettre en charge simultanément 6 véhicules,

Confie au SDEA la réalisation des travaux définis ci-dessus,

S'engage à ce qu'un fonds de concours soit versé au SDEA, maître d'ouvrage, sur présentation d'un décompte définitif, dans les conditions de la délibération n°17 du 1^{er} juin 2018 du Bureau du SDEA. Ce fonds de concours est égal à 14 100 euros,

Confirme l'inscription au budget primitif 2023 les crédits nécessaires,

S'engage à assurer l'accessibilité au public des infrastructures de charge,

Mets à disposition du SDEA à titre gratuit les biens nécessaires à l'implantation des bornes de recharge,

Prends acte que les infrastructures de charge des véhicules électriques, propriété du SDEA, seront exploitées et entretenues par le Syndicat, et qu'une partie des frais d'exploitation sera à la charge de la Ville,

Autorise Monsieur le Maire, ou son représentant, à signer les documents se rapportant à la présente affaire.

RAPPORTEUR : ÉRIC VUILLEMIN

25) PRÉSENTATION DU RAPPORT ANNUEL SUR LE PRIX ET LA QUALITÉ DU SERVICE PUBLIC DE L'EAU POTABLE ET DE L'ASSAINISSEMENT COLLECTIF RELATIF À L'EXERCICE 2021

M. le Maire : Si tu veux. Je vous rapporte la question rapidement. Vous avez tous lu ce beau rapport. Alors, Veolia a la chance et l'honneur de pouvoir nous faire tout un rapport, qui est le président, qui est ceci, qui est cela, le siège central, pas le siège central, nos interlocuteurs, notamment Mme Angèle TILLY-LETET avec qui, n'est-ce pas M. le DGS, nous ne sommes pas toujours, comment dirais-je, plutôt nous sommes assez exigeants. Voilà, nous n'hésitons pas à demander les choses en temps et en heure. Bon, vous avez vu le prix de l'eau. Comme d'habitude je vous proposerai, si vous en êtes d'accord, que nous n'approuvions pas leurs comptes financiers. Le délégataire fait bien ce qu'il veut au niveau des sommes qu'il va nous dire : j'ai des services centraux à financer, je reprends telle somme ou autre, je fais un déficit et autre. Comme je le dis souvent, non sans humour, quand, au bout de 15 ans, vous avez un résultat déficitaire sur une activité, il faut arrêter de la faire. Alors, comme ils ont répondu favorablement à la délégation de service public, je le dirais sympathiquement, je n'ai pas trop de soucis avec Veolia, ancienne compagnie Générale des Eaux. Ça m'étonnerait que, dans la réalité, il y ait un déficit, parce qu'il y a un refinancement des services centraux. Donc, je ne rentre pas dans la comptabilité analytique de la compagnie de l'entreprise Veolia. Ceci dit, chacun a dû voir les choses diverses et variées où l'année 2021, toujours complexité, les uns les autres, de l'après COVID. Parce que 2022 est passée par là. Autant y répondre favorablement, vous vous en rendrez compte et je n'en étais pas, avec Christophe BOUCHUT,

particulièrement satisfait qu'il y ait eu que trois branchements au plomb de changés, mais l'activité est là sans que cela ne se reprenne. Donc, là, on va réaccélérer la cadence 2022 et surtout 2023 à 2025, on va accélérer énormément la cadence. On a encore un peu plus de 600 branchements plomb à faire et là, on va énormément accélérer la cadence puisque, notamment au travers des placettes, on va changer pas mal de branchement plomb. Alors, sachez-le, c'est aussi un problème qui est beaucoup plus difficile que de se dire : il n'y a qu'à, il faut qu'on. C'est qu'on a de plus en plus de gens qui ne veulent pas qu'on pénètre chez eux pour changer le branchement plomb. Donc, c'est une difficulté. On aurait dû en changer, grosso modo, sur les trois dernières années 100 de plus. On a quand même une centaine de propriétaires qui n'ont pas voulu qu'on pénètre chez eux pour changer, aux frais de la collectivité, le branchement plomb. Donc, on doit s'armer de patience, de convictions et autres.

Je compte sur chacune et chacun d'entre vous pour convaincre les personnes de les laisser pénétrer parce que la loi risque de passer dans peu de temps où ceux qui n'auront pas voulu qu'on change leur branchement plomb, ça leur sera non seulement imposé, mais ce sera à eux de payer. Donc, si les personnes ne sont pas à 1 800 € près, il faut qu'ils nous le disent. Mais je pense que là, il faut faire passer cette information que lorsque la Ville et Veolia vont chez des particuliers et les sollicitent à l'effet de changer le branchement plomb, il faut qu'ils répondent favorablement parce qu'à un moment ça va être totalement interdit et ce sera à leur charge. Et nous, on se prémunit d'une preuve. On va écrire désormais en recommandé à chacune de ces personnes comme quoi on les sollicite à l'effet de venir changer le branchement. S'ils ne nous répondent pas, je vais vous dire, on aura préconstitué une preuve. On ne pourra pas nous dire à l'avenir : vous n'avez pas voulu le faire. D'accord ? Voilà, ce n'est pas pour être désagréable, mais on offre un service, il doit être fait. Ce n'est plus conforme, les branchements plomb, je n'y peux rien, c'est comme ça. Donc là, je pense que les personnes doivent répondre favorablement. Ensuite, vous voyez, ce qui est très bien c'est que la rentabilité, et ce qu'on appelle en termes d'eau, on est au-delà de 80 %. Donc ça, c'est très bien. Vous avez toute l'organisation et autres. On connaît les difficultés liées à cette eau à déferriquer et à démanigiser, on en a parlé. On a vu sur la Réut-box. Je pense que beaucoup ont été dits, mais c'est déjà un rapport qui date pour l'année 2021. Ça serait bien, si vous me le permettez, M. le DGS, qu'on ait le rapport de 2022 pour le mois de juin. Parce que là honnêtement, entre nous, évoquer un sujet 13 mois après, ça a un intérêt quand même moindre. D'accord ? C'est les remarques qu'on peut faire sur ce rapport. Donc, on peut en prendre acte, si vous en êtes d'accord. Voilà, on en prend acte. On n'approuve pas leurs comptes, et on a compris sur quelles tendances on allait. J'ai beaucoup évoqué le sujet de l'eau en début de séance. Y a-t-il des remarques complémentaires ? Non ?

Qui est d'accord pour prendre acte de ce rapport sans approuver leurs comptes ? Adoption à l'unanimité. Je vous remercie.

Délibération n°23.035 (DEL24)

Transmission au contrôle de légalité le 6 février 2023

LE CONSEIL MUNICIPAL, APRES DELIBERATION, A L'UNANIMITE :

Précise que Jean-Marie TAILLAND quitte la salle et ne prend pas part au vote.

Prend acte de la présentation du rapport sur le prix et la qualité des services publics de distribution de l'eau potable et de l'assainissement collectif et sur les rapports du délégataire, portant sur l'exercice 2021.

Précise qu'il n'y a pas eu d'approbation des comptes financiers du délégataire.

RAPPORTEUR : ÉRIC VUILLEMIN

26) ÉTUDE DE FAISABILITÉ RELATIVE AU DÉPLOIEMENT D'UN RÉSEAU DE CHALEUR SUR LA VILLE DE ROMILLY-SUR-SEINE

M. le Maire : Question 26. Alors, question d'importance où, non sans malice, je pense qu'on aura bientôt 70 % de subventions puisque connaissant quand même assez bien le nouveau président de l'ADEME, je pense qu'on aura nos 70 %. Donc, en un mot, l'idée est d'étudier la nécessité ou pas, l'intérêt ou pas de faire un réseau de chaleur. Alors, on va l'étudier dans ses grands périmètres. On va l'étudier y compris en concours avec les bailleurs sociaux et les lycées. En un mot, c'est qu'on ait un réseau de chaleur qui permette d'alimenter, à moindre coût, beaucoup de bâtiments publics, voire des bâtiments privés, pour que tout le monde soit, en termes de coût énergétique, le moins cher possible. Et du coup, même pour les locataires des bailleurs sociaux, cela aurait des retombées favorables puisque ça pourrait potentiellement baisser leurs charges. Donc, avant de se dire : est-ce qu'on fait, est-ce qu'on ne fait pas, est-ce que ça un intérêt ? Parce qu'il ne faut pas se le cacher, si ce réseau de chaleur se mettait en place, vous êtes sur un investissement peu ou prou qui avoisine les 10 millions d'euros. Puisqu'il y a des travaux qui seront faits en voirie, on ira forcément, vous l'avez compris, au centre aquatique par exemple, le lycée Diderot, le lycée Joliot-Curie, l'hôpital, la clinique pour revenir vers, forcément, le quartier des Lumières, potentiellement l'usine du Coq sportif, potentiellement, vous l'avez compris, gendarmerie, voir d'autres sites par ailleurs. Mais ça, il faut l'étudier. On ne peut pas prendre une telle décision de dire : on fait, on ne fait pas. Parce qu'après il faut lancer une délégation de service public. On ne peut pas lancer une telle délégation de service public sans avoir une étude.

Une étude, comme vous le savez, ça prend tout de suite un petit peu de temps. Vous aurez évidemment le retour de cette étude assez vite. M. le DGS, une fois qu'on lance l'étude, il faut compter quoi ? Six mois, neuf mois ? Six mois. Donc, on essaye d'avoir l'étude, si c'est possible, pour le Conseil Municipal de septembre. Ça vous semble jouable ? Ça va être chaud. Ce sera plutôt décembre. Bon. Le temps d'un mois ou deux de subventions et autres, faire l'étude, les mois d'été là-dessus, le mois de mai qui, cette année, est, je crois, un mois à gruyère. On s'est compris. On se retrouve tout de suite... s'il y avait urgence et qu'on pouvait gagner deux mois, on verra si on refait un conseil sur deux ou trois questions. Mais voilà, je compte sur vous, si on pouvait avoir le retour sur le subventionnement assez vite et lancer l'étude. Si on pouvait avoir ça pour notre Conseil Municipal de fin septembre, ce serait l'idéal.

Alors, sur la question 26, vous êtes d'accord ? De lancer cette étude-là en sollicitant les subventions ? Qui vote pour ? Adoption à l'unanimité. Je vous remercie. Et on vous fait le retour assez vite pour savoir si ça peut être inscrit au Conseil Municipal de septembre. Vous aurez tous un mail en ce sens de la part de votre directeur général des services préféré.

Délibération n°23.036 (DEL25)

Transmission au contrôle de légalité le 6 février 2023

LE CONSEIL MUNICIPAL, APRES DELIBERATION, A L'UNANIMITE :

Valide le lancement d'une étude de faisabilité pour le déploiement d'un réseau de chaleur à l'échelle de la Ville de Romilly-sur-Seine.

Valide le principe d'une demande de subvention auprès de l'ADEME à hauteur de 70% du montant total HT des études.

Sollicite la subvention auprès des services de l'ADEME à hauteur de 70% du montant total HT soit 26 590 €.

RAPPORTEUR : ÉRIC VUILLEMIN

27) DÉCISIONS PRISES PAR M. LE MAIRE EN APPLICATION DE L'ARTICLE L.2122-22 DU CODE GÉNÉRAL DES COLLECTIVITÉS TERRITORIALES ET LISTE DE MARCHÉS PASSÉS PAR LE SERVICE COMMANDE PUBLIQUE POUR L'ANNÉE 2022

M. le Maire : Question 27. Est-ce que vous avez des questions sur l'ensemble des décisions que j'ai prises ? Ce n'est pas toujours réjouissant. Vous avez vu que 80 % des décisions que je signe c'est vraiment pour... c'est pour la dernière demeure souvent. Ce n'est pas très réjouissant, mais c'est ainsi. Des questions ? Non ? Pas de remarques, vous en prenez acte ? Parfait.

Délibération n°23.037 (DEL26)

Transmission au contrôle de légalité le 6 février 2023

LE CONSEIL MUNICIPAL, APRES DELIBERATION, A L'UNANIMITE :

Prend acte du compte rendu fait par Monsieur le Maire sur les décisions référencées sous les n°L.20.0127 du 1^{er} septembre 2020, L.22.0002 du 3 janvier 2022, L.22.0151 du 24 juin 2022, L.22.0188 du 14 septembre 2022, L.22.0193 du 16 novembre 2022, L.22.0196 et L.22.0197 du 14 octobre 2022, L.22.0199 et L.22.0200 du 15 novembre 2022, L.22.0203 à L.22.0215 du 3 novembre 2022, L.22.0216 à L.22.0221 du 7 novembre 2022, L.22.0223 à L.22.0242 du 15 novembre 2022, L.22.0243 et L.22.0244 du 16 novembre 2022, L.22.0246 du 25 novembre 2022, L.22.0247 et L.22.0248 du 28 novembre 2022, L.22.0250 du 30 novembre 2022, L.22.0252 du 13 décembre 2022, L.22.0253 du 14 décembre 2022, L.22.0255 du 19 décembre 2022 et L.22.0257 du 20 décembre 2022.

Précise que ces décisions, entérinées par le Conseil Municipal, ont désormais valeur de délibérations.

Prend acte de la présentation de la liste des marchés passés par le service Commande Publique pour l'année 2022.

RAPPORTEUR : ÉRIC VUILLEMIN

28) NOTE D'INFORMATION RELATIVE À UN ARRÊTÉ PORTANT VIREMENT DE CRÉDIT - BUDGET PRINCIPAL VILLE DE ROMILLY-SUR-SEINE - EXERCICE 2022

M. le Maire : Et vous avez une petite note d'information. Vous avez vu, pour vous informer, que nous avons fait un mouvement de crédit d'un chapitre 11 vers le chapitre 14 à hauteur de 1 000 €. Avez-vous des questions sur ce sujet-là ? Non, pas de questions particulières ? Donc, vous en prenez acte également. Parfait.

Je vous félicite pour la bonne tenue de ces débats, en toute convivialité, en échanges tout à fait sympathiques même si parfois on se taquine quelque peu, mais ça fait partie de la vie. Les uns et les autres, il me reste à vous souhaiter un excellent week-end. Pour ceux qui voient notamment le spectacle ce soir, bon spectacle, amusez-vous bien. Excellent week-end aux uns et aux autres. Rendez-vous pour les conseillers communautaires en la commune de Crancey lundi soir. Bien sûr, tout le monde est cordialement invité à venir. Il n'y a aucun sujet. Et puis, les futures semaines vont se dérouler du mieux qu'il se peut, mais l'agenda commence déjà à être pas mal chargé. Date à retenir, vous l'avez compris, 13 et 14 juillet, on a évoqué et puis on communiquera sur d'autres dates assez vite, mais vous avez tous les dates des conseils communautaires et municipaux. Excellent week-end à chacune et à chacun d'entre vous.

* * *

Le Maire

La secrétaire de séance

Éric VUILLEMIN

Sophie ZANY